

Sommaire des lettres recueillies pour la France

Reçu CLT / CIH / ITH

Le 28 MARS 2019

N° 0190

• Élus et collectivités territoriales

- 01.– Messieurs Jérôme BASCHER, sénateur de l'Oise, et Eric WOERTH, député de l'Oise, Senlis, 31 octobre 2018.
- 02.– Monsieur Jean-Marie JANSSENS, sénateur de Loir-et-Cher, Paris, 26 novembre 2018.
- 03.– Madame Laure DE LA RAUDIERE, député d'Eure-et-Loir, Paris, 12 novembre 2018.
- 04.– Monsieur Maurice LEROY, député de Loir-et-Cher, Vendôme, 1^{er} décembre 2018.
- 05.– Madame Marie-Claire TEPPE-ROGUET, présidente de la commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine, et Monsieur Bernard BOCCARD, vice-président Administration générale, Ressources humaines, Culture, Conseil départemental de la Haute-Savoie, Annecy, 4 février 2019.
- 06.– Monsieur Franck DAVID, maire de Rainans, Rainans, 8 janvier 2018.
- 07.– Monsieur Etienne BLANC, maire de Divonne-les-Bains, Divonne-les-Bains, 19 septembre 2018.
- 08.– Monsieur Bernard LONGATTE, conseiller municipal du Pecq, Le Pecq, 29 octobre 2018.
- 09.– Monsieur Pascal BOULIAC, maire de Lamotte-Beuvron, Lamotte-Beuvron, 30 octobre 2018.
- 10.– Madame Patricia QUETIER, maire-adjoint de Genas, chargée des Affaires culturelles, Genas, 7 novembre 2018.

• Sonneurs de trompe (individus et groupes)

- 11.– Monsieur Patrice CONTE, sonneur de trompe, délégué régional de l'Occitanie de la FITF, Bioule, 15 juillet 2018.
- 12.– Monsieur Benoît GARNIER, sonneur de trompe, responsable du groupe de trompe de l'Office national des Forêts, direction Centre Ouest Auvergne Limousin, Boigny-sur-Bionne, 21 septembre 2018.
- 13.– Monsieur Jean-Paul JOUANNE, sonneur de trompe, président du Bien-Aller eurélien, Chuisnes, 9 octobre 2018.
- 14.– Monsieur Didier CHAGNOUX, sonneur de trompe, président des Echos du Berry, Aubigny-sur-Nère, 14 octobre 2018.
- 15.– Monsieur Yann QUENNOUËLLE, sonneur de trompe, licencié à la Fédération internationale des Trompes de France, Rueil-Malmaison, 29 novembre 2018.
- 16.– Monsieur Luc AVOT, sonneur de trompe, président du Bien Allé de Nantes, Nantes, 5 décembre 2018.
- 17.– Madame S. GUINET, sonneuse de trompe, Saint-Trojan, 25 janvier 2019.
- 18.– Monsieur Bernard BOCQUET, sonneur de trompe, Bonne, 27 janvier 2019.
- 19.– Monsieur Jean-François GUINET, sonneur de trompe, ancien président des Echos de la Goulenne, fondateur de l'École des Echos de la Goulenne, moniteur d'école, Autun, 28 janvier 2019.
- 20.– Monsieur Yves TAILLANDIER, sonneur de trompe, président du groupe Les Echos du Pilat, Saint-Victor-sur-Loire, sans date.

20.– Monsieur Yves TAILLANDIER, sonneur de trompe, président du groupe Les Echos du Pilat, Saint-Victor-sur-Loire, sans date.

• **Fédérations et associations liées à la sauvegarde de la trompe**

21.– Monsieur Antoine DE LA ROCHEFOUCAULD, président de la Fédération internationale des trompes de France, Orléans, 23 décembre 2018

22.– Monsieur François FAVRE, vice-président de la Fédération internationale des trompes de France, président du groupe Les Trompes de Bonne, vice-président FITF, Bonne, 2 janvier 2019.

23.– Monsieur Jean-Paul JOUANNE, administrateur Fédération internationale des trompes de France, Région Centre-Val de Loire/Normandie, Chuisnes, 12 octobre 2018.

24.– Monsieur Bruno CAZALLE, administrateur Fédération internationale des trompes de France, Région Grand Sud-Ouest

25.– Monsieur Jean-Claude COLLARD, président des Voyages de Courcelle, Chatillon Coligny, 28 septembre 2018.

26.– Monsieur Jean-Paul JOUANNE, président de la Fédération régionale des Trompes du Centre, Chuisnes, 12 octobre 2018.

27.– Monsieur François DE LA GARANDERIE, président de l'association Mémoire vivante de la Trompe de chasse, Sainte-Adresse, 4 janvier 2019.

28.– Madame Sophie DE LAPORTE, présidente de la Fondation pour le Rayonnement de la Trompe musicale, Paris, 8 février 2019.

• **Facteurs d'instruments**

29.– Monsieur Yannick BUREAU, gérant de la Trompe de chasse Périnet, Paris, 26 septembre 2018.

30.– Monsieur Georges VALENTIN, facteur d'orgues, Villeurbanne, 16 mai 2018.

• **Chercheurs académiques et professionnels du patrimoine**

31.– Monsieur Jacques PONCET, historien de la trompe, Lyon, 30 mars 2018.

32.– Monsieur Xavier PATIER, commissaire à l'aménagement de Chambord honoraire, Blois, 16 mai 2018

33.– Monsieur Patrick FAVRE-TISSOT-BONVOISIN, musicologue-conférencier, historien de la musique, Lyon, 17 mai 2018.

34.– Monsieur Michel ROUFFET, docteur en histoire, président de la Fédération d'archéologie de Val-de-Seine, Paris, 4 juillet 2018.

35.– Madame Paule BERTRAND, professeur de lettres agrégée honoraire, présidente de l'association ARION, membre de la Fédération internationale des trompes de France, Liernais, 1^{er} octobre 2018.

36.– Monsieur Jean-Michel LENIAUD, sonneur de trompe, historien de la trompe, directeur à l'École pratique des hautes études, ancien directeur de l'École nationale des chartes, Paris, 4 novembre 2018.

37.– Madame Catherine MASSIP, conservateur général honoraire des bibliothèques, ancienne directrice du département de la Musique à la Bibliothèque nationale de France, directeur d'études honoraire à l'École pratique des hautes études, Paris, 8 novembre 2018.

38.– Monsieur Paul DELATOUR, sonneur de trompe, membre honoraire de l'Académie nationale de médecine, Tassin, 11 novembre 2018.

39.– Monsieur François PICARD, professeur d'ethnomusicologie analytique, UFR de Musique et Musicologie, faculté des Lettres, Sorbonne Université, président de la Société française d'ethnomusicologie, Paris, 20 novembre 2018.

• **Amateurs de musique de trompe et musiciens d'autres instruments**

40.– Madame Chantal HUMEZ, amatrice de musique de trompe, Les Trois-Ilets (Martinique), 17 février 2018.

41.– Madame Marie-Christine ENCAUSSE, amatrice de musique de trompe, La Celle-Saint-Cloud, 8 avril 2018.

42.– Général Louis CHAMPIOT, armée de l'Air, amateur de musique de trompe, Bonne, 1^{er} mai 2018.

43.– Monsieur Nicolas FONTAINE, chef d'entreprise, amateur de musique de trompe, Paris, 4 octobre 2018.

44.– Monsieur Xavier GASSELIN, auteur et réalisateur, amateur de musique de trompe, Vierzon, 10 janvier 2019.

45.– Monsieur Eric BRETON, pianiste, compositeur et chef d'orchestre, Villeneuve-lès-Avignon, 5 avril 2018.

46.– Madame Claire LACAILLE D'ESSE, organisateur à l'église Saint-Etienne de Roanne, Briennon, 8 octobre 2018.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Eric WOERTH

Ancien ministre

Président de la Commission des finances

Député de l'Oise



Jérôme BASCHER

Sénateur de l'Oise

Conseiller départemental

Senlis, le 31 octobre 2018

Monsieur Antoine de La ROCHEFOUCAULD

Président

Fédération Internationale des Trompes de France

19, rue Patay

45000 Orléans

N/Réf. : MM – n° 18.6591 / 103022

Monsieur le Président,

Ayant été informés des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la Fédération Internationale des Trompes de France – afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, nous tenons, par la présente, à manifester notre soutien à cette initiative.

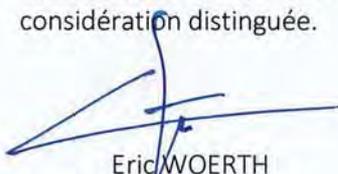
Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus directement lié à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Les trompes sont, en effet, à l'origine – entre autres – du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres baroque, puis classique, romantique et enfin moderne) est aujourd'hui immense et les partitions sont innombrables.

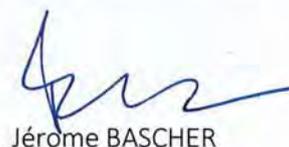
De surcroît, utilisés par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs suffisent à le prouver : Joseph Haydn, Hector Berlioz, Giuseppe Verdi, Richard Wagner, Anton Bruckner Enfin, les arts pratiques regorgent de somptueux exemples de représentations des trompes de chasse (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture ...).

En conséquence, nous considérons que l'art de cet instrument appartient de plein droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du PCI de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.



Eric WOERTH



Jérôme BASCHER

Copie – pour information : Hubert MICHAUX, Rallye des Trompes de la Nonette



Monsieur le Président
 FÉDÉRATION INTERNATIONALE
 DES TROMPES DE FRANCE
 19 Rue Patay
 45000 ORLÉANS

JEAN-MARIE JANSSENS

Paris, le 26 novembre 2018

N/Réf. : JMJ/SH

SENATEUR DE
 LOIR-ET-CHER

Monsieur le Président,

CONSEILLER
 DEPARTEMENTAL

Informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes, — dont la FITF — afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus exclusivement lié à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse sont — entre autres — à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres — baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs devraient suffire à le prouver : oratorio Les Saisons de Joseph Haydn ; opéras Les Troyens d'Hector Berlioz ; Don Carlos de Giuseppe Verdi ; Tannhäuser de Richard Wagner ; Symphonie N°4 dite Romantique d'Anton Bruckner...etc.

Enfin, les arts plastiques regorgent de somptueux exemples (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture...) de représentation des trompes de chasse.

.../...

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. À ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Très cordialement

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. P. Duran', written over a horizontal line.

Laure de La Raudière
Député d'Eure-et-Loir
Conseiller départemental d'Eure-et-Loir

Monsieur le Président de la FITF
19 Rue Patay
45000 Orléans

Paris, le 12 novembre 2018

Références : VRA-2018-3058
Objet : Inscription PCI UNESCO

Monsieur le Président,

Par cette lettre, je souhaite apporter mon soutien aux démarches engagées par divers organismes européens, dont la FITF, afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompes » sur la liste du Patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'UNESCO.

Apparue en France vers 1680, au départ pour être joué lors des chasses royales, l'art des sonneurs de trompe a développé au cours du temps un style de jeu sans équivalent dans le monde musical, tout en créant un répertoire spécifique important, et sans cesse enrichi. Les trompes de chasse sont notamment à l'origine du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie, et il convient de souligner l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ».

Cet art rassemble des milliers de femmes et d'hommes de tous âges, de toutes origines sociales ou raciales, qui en assurent la pérennité et le diffuse à travers le monde. Il n'est aujourd'hui plus lié exclusivement à la vénerie.

Utilisé par les plus grands génies de l'histoire de la musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Les Troyens d'Hector Berlioz, Do Carlo de Giuseppe Verdi, Tannhäuser de Richard Wagner ; Symphonie n°4 dite « Romantique » d'Anton Bruckner... Autant d'exemples célèbres qui viennent attester de l'importance de ce son unique, dans une œuvre musicale.

Enfin, la présence des trompes dans de nombreuses œuvres (tableaux, gravures, sculptures, architecture...), montre son imprégnation profonde dans notre patrimoine culturel.

Aussi, tout cela atteste de l'importance de cet instrument, qui appartient pleinement à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » aurait tout à fait sa place sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. C'est la raison pour laquelle je soutiens pleinement la candidature qui a été soumise à l'UNESCO par diverses organismes européens de sonneurs de trompe.

En espérant que ces démarches aboutiront favorablement, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



Laure de La Raudière

Le Vice-Président

Maurice LEROY
Ancien ministre
Député de Loir-et-Cher
Conseiller départemental

Monsieur le Président
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
TROMPES DE FRANCE
19 Rue Patay
45000 ORLÉANS

Vendôme, le 1^{er} décembre 2018

N/Réf. : MLe/Perm

Monsieur le Président,

Informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes, — dont la FITF — afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus exclusivement lié à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse sont — entre autres — à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres — baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs devraient suffire à le prouver : oratorio Les Saisons de Joseph Haydn ; opéras Les Troyens d'Hector Berlioz ; Don Carlos de Giuseppe Verdi ; Tannhäuser de Richard Wagner ; Symphonie N°4 dite Romantique d'Anton Bruckner...etc.

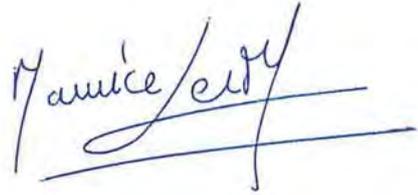
Enfin, les arts plastiques regorgent de somptueux exemples (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture...) de représentation des trompes de chasse.

.../...

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. À ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Bien cordialement

A handwritten signature in blue ink, reading "Maurice Leroy". The signature is written in a cursive style with a prominent horizontal stroke at the end.

Maurice LEROY

Hôtel du Département

1 avenue d'Albigny

CS 32444

74041 Annecy Cedex

T / 04 50 33 50 00

M. de LA ROCHEFOUCAULD

Président de la FITF

19 rue de Patay

45000 Orléans

Annecy, le 4 février 2019

Cher Monsieur,

Les Trompes de Bonne, groupe de sonneurs au palmarès élogieux dont le siège se situe sur une commune de notre canton de Gaillard, nous ont sensibilisé à leur démarche afin d'obtenir le classement de « **L'Art musical des sonneurs de trompes** » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Nous tenons à manifester notre soutien à cette initiative.

En effet, la trompe utilisée à l'époque dans un but cynégétique s'est orientée depuis quelques décennies vers la trompe jouée en orchestre en compagnie d'autres instruments et c'est bien cette évolution que nous soutenons à ce jour. Rappelons que les trompes sont à l'origine du cor naturel sans piston. Le répertoire pour ces instruments se trouve dans les orchestres baroques, classiques, romantiques, puis contemporains ponctuant chaque époque.

Les groupes de sonneurs que nous connaissons participent activement à la vie locale, associés aux fêtes communales ou régionales, sans distinction d'origine sociale, de sexe ou de génération.

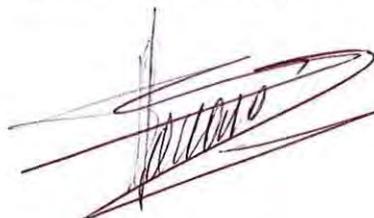
Compte tenu de tous ces éléments favorables, nous considérons que l'art de cet instrument appartient à notre héritage culturel. A ce titre, « **L'Art musical des sonneurs de trompes** » possède toutes les vertus pour accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Immatériel de l'UNESCO et nous souhaitons ardemment encourager cette action.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette initiative et vous prions de croire, cher Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Marie-Claire Teppe-Roguet
Présidente de la Commission Education,
Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine



Bernard Boccard,
Vice-Président Administration Générale,
Ressources Humaines, Culture



Franck DAVID, DVM, Maire

en mairie, 6 rue de l'Eglise
39290 Rainans

06 08 05 04 05 / 03 84 72 17 62

Mr le Président de la FITF
19 rue Patay, 45000 Orléans

Monsieur le Président

Je suis sollicité par l'un de mes administrés pour vous faire part de mon sentiment à propos de la démarche administrative en cours en vue de l'inscription de « l'Art Musical des Sonneurs de Trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO.

En tant qu' élu d'une commune rurale, je puis affirmer qu'en l'absence d'offre culturelle musicale forte qui peut se rencontrer ailleurs, telle que harmonie municipale ou musique des pompiers, les prestations de trompe sont ici une assez rare occasion pour la population et les jeunes de rencontrer et de côtoyer des pratiquants d'un instrument de musique « en live ». Ces trop rares occasions – fêtes de famille tels que mariage ainsi que traditionnelle messe de Saint Hubert (3 novembre) – sont toujours très attractives et enthousiasment la population. Elles ont aussi le mérite, à l'heure des CD et autres DVD, de faire découvrir la pratique d'un instrument de musique, et certainement d'appeler des vocations.

Au-delà de ce premier aspect, nous n'oublions pas les fondements historiques de la trompe – fin du XVII^e siècle à la cour de Versailles – mère de tous les cuivres actuels de l'orchestre, et son évolution organologique vers la musique de chambre, la musique baroque, romantique puis moderne. A tel point que des réminiscences de musique pour trompe émergent subrepticement chez de nombreux compositeurs, tels que Haydn, Berlioz, Verdi, Wagner et bien d'autres.

Pour toutes ces raisons - historiques, musicales et sociologiques – il apparait clairement que la musique de trompe appartient au patrimoine culturel commun à toutes les communautés où cet instrument est pratiqué.

Son inscription sur la liste du PCI de l'UNESCO serait une juste reconnaissance. J'y suis sans réserve très favorable.

Dr. Franck DAVID, Maire

08.01.18



REÇU LE 28 SEP. 2018



CABINET DU MAIRE
ligne directe : 04.50.20.47.00
secretariat.maire@divonne.fr

Fédération Internationale des Trompes de France
Monsieur Antoine de LA ROCHEFOUCAULD
Président
19 rue de Patay
45000 ORLEANS

Le 19 septembre 2018

Monsieur le Président,

La ville de Divonne-les-Bains a eu l'honneur d'accueillir le Championnat de France de Trompes pour l'année 2018.

Le public est venu nombreux, les concerts donnés au centre culturel de l'Esplanade du Lac et dans la ville ont connu un succès retentissant et ont suscité un véritable engouement. La ville a témoigné sa gratitude aux organisateurs et aux musiciens venus de loin, de France et de l'étranger.

Par ces quelques lignes, je souhaite vous exprimer mon sentiment sur la demande présentée par la Fédération International des Trompes de France dont l'objet est d'obtenir le classement de « l'art des sonneurs de trompes » sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

A l'heure où, dans toute l'Europe, s'expriment le souhait de valoriser les cultures et spécificités locales, le souhait aussi d'ancrer notre civilisation dans ses racines anciennes et de ne pas perdre le fil du temps qui permet de mieux connaître les origines de notre société, le Festival des Trompes a démontré tout son intérêt.

Le lien entre la nature, les trompes et l'art équestre constitue une spécificité qui, selon moi, doit être reconnue.

J'ajoute que l'alliance entre la musique et la nature est une chose assez rare alors même que les questions environnementales et les sujets écologiques sont nombreux. Portée par la musique, l'image d'une nature sauvegardée est essentielle.

Hôtel de Ville

73 avenue des Thermes 01220 Divonne-les-Bains

Tél. 04 50 20 03 49 – Fax 04 50 20 01 40

www.divonnelesbains.fr

Ainsi, je voudrais simplement vous dire ma disponibilité pour vous accompagner dans vos démarches en qualité de Maire et d'élu régional, vous dire que l'héritage culturel que représente votre fédération justifie vos démarches auprès de l'UNESCO.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus parfaite considération.

Le Maire,
Etienne BLANC



Mr LONGATTE Bernard
Conseiller Municipal du PECQ
6 Av. Martin LUTHER KING
78230 Le PECQ
T. 06 07 76 24 04
Bernard.longatte@free.fr

à : FITF, Commission Culturelle.
19 rue Patay
45000 Orléans

Monsieur le Président

Ayant été informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus lié à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse sont – entre autres – à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres – baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs suffisent à le prouver : J. Haydn ; H. Berlioz , G. Verdi, R. Wagner, A. Bruckner ... etc. Enfin, les arts plastiques regorgent de somptueux exemples (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture ...) de représentations des trompes de chasse.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

le 29/10/2018

Bernard LONGATTE





Lamotte-Beuvron, le 30 octobre 2018

Ville de Lamotte-Beuvron

Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental.

Vos réf. :

Nos réf. : PB/BC/2018-329

Objet : Art musical des sonneurs de trompe

P.J. :

Monsieur le Président de la F.I.T.F.

19 rue Patay

45000 Orléans

Monsieur le Président,

J'ai été informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors des contingences cynégétiques, il n'est plus exclusivement lié à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse sont – entre autres – à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres – baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les participations innombrables.

De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Pascal BIOULAC



Lamotte-Beuvron est membre de la Communauté de Communes « Cœur de Sologne » et partenaire de la marque Sologne.



Patricia QUÉTIER

Maire adjoint aux affaires culturelles

Genas 1995. 2008.

11, rue Victor Hugo
69740 Genas.

daetylographie au verso

FITF commission culturelle.

19, rue Tatay.

45000 Orléans.

Monsieur le Président,

Adjointe aux affaires culturelles durant 2 mandats à Genas (69740) où "les sonneurs de Trompes" de la commune se produisaient régulièrement je souhaite apporter mon soutien total au classement de "l'Art musical des sonneurs de Trompes" sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Jusqu'à présent pas sans savoir l'empreinte historique, culturelle et musicologique des "cors de chasse"

Les différents groupes que j'ai rencontrés étaient composés d'hommes et de femmes de tout âge, issus de milieux divers et variés. Ils se produisaient à maintes reprises et à la fête de la musique.

Ce jeu de percussion était fort apprécié de tous.

Aussi je considère que l'art de cet instrument relève de notre héritage culturel et mérite de figurer au PCI de l'Unesco.

Croyez, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

07. XI. 18

Patricia Quérier



Monsieur le Président

Adjointe aux Affaires Culturelles durant 2 mandats à Genas (69740) où « les sonneurs de Trompes » de la commune se produisaient régulièrement je souhaite apporter mon soutien total au classement de « l'Art musical des sonneurs de Trompes » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Vous n'êtes pas sans savoir l'empreinte historique, culturelle et musicologique des « cors de chasse »

Les différents groupes que j'ai rencontrés étaient composés d'hommes et de femmes de tout âge, issus de milieux divers et variés. Ils se produisaient à maintes reprises et à la fête de la musique.

Leur large répertoire était fort apprécié de tous.

Aussi je considère que l'art de cet instrument relève de notre héritage culturel et mérite de figurer au PCI de l'Unesco.

Croyez, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Patricia Quétier

M. Patrice Conte
Délégué régional de l'Occitanie
112 route de Saint Cirq
82800 Bioule
Tel : 06 72 09 24 42
Mail : conte.patrice@laposte.net

à : FITF
Monsieur le président
Commission Culturelle.
19 rue Patay
45000 Orléans

Monsieur le Président

Suite aux démarches de la FITF pour que la trompe soit reconnue sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Cet art de sonner, et notamment dans notre région l'Occitanie, est partagé par de nombreux sonneurs et traverse les âges et les époques, les régions et les pays d'Europe et ce, jusqu'aux Etats-Unis.

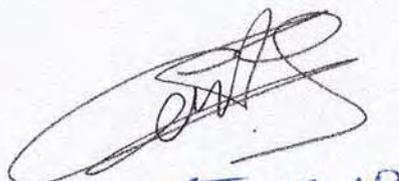
L'esprit amical et convivial qu'offre la trompe se retrouve dans toutes les manifestations, rencontres, stages, événements divers et concours où nous apprécions au fil des années, l'étendue immense du répertoire considérable qu'offre notre instrument.

Depuis le XVIIème siècle de grands compositeurs comme Lully, Mozart, Rossini ont écrit des œuvres pour la trompe qui sont toujours interprétées de nos jours notamment lors de concert destinés au grand public. Il n'est pas rare de voir que notre instrument peut être associé à l'orgue, au piano et plus généralement intégré à un orchestre ou à un chœur.

L'art de sonner se pratique sans frontière. Il permet un échange intergénérationnel rare et précieux, met en exergue des valeurs de respect, d'écoute et de partage.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



15-07-18

Direction territoriale
Centre Ouest Auvergne Limousin

FITF, Commission Culturelle
19 rue Patay
45000 ORLEANS

Boigny-sur-Bionne, le 21 septembre 2018

Parc technologique
Orleans Charbonnière
100 boulevard de la Salle
BP 18
45760 Boigny-sur-Bionne
Tél. : 02 38 65 47 00
Fax : 02 38 81 76 21

N. Réf : 2018.09.102

Objet : Classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO

V. Réf.

Monsieur le Président,

Ayant été informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens par la présente, en tant que responsable du groupe de trompe de l'Office National des Forêts, à manifester mon soutien à cette initiative.

Héritiers du corps des Eaux et Forêts organisé par Philippe IV le Bel dans une ordonnance de 1291, les forestiers de l'Etat ont traversé les siècles avec le même objectif de sauvegarde, de valorisation, de développement et surtout avec un attachement fusionnel à notre patrimoine forestier national et aujourd'hui international. Dans leur tenue vert forestier, ornée de la trompe de chasse, ils sont les dignes ambassadeurs des gardiens de nos forêts séculaires et les recteurs de nos cathédrales d'arbres sur près de 5 millions d'hectares en Métropole et près de 8 millions d'hectares en Outre-Mer.

C'est au fil du temps que les liens entre la trompe et la foresterie se sont confortés. En 1811, la trompe était déjà symbolisée sur la tenue verte des « gardes forestiers » que l'empereur Napoléon 1^{er} instaura. Après la seconde guerre mondiale, la trompe figure désormais sur la pucelle (insigne de poitrine) entremêlée dans un rameau de chêne avec glands portée sur la tenue d'apparat. Le chêne et la trompe, deviennent les deux symboles forts du travail de forestier, réunissant bien la forêt et l'instrument.

En 1870, une fanfare en l'honneur des forestiers a été composée par les élèves de l'école forestière de Nancy ayant reçu l'ordre de mobilisation pour partir au front

contre les prussiens. Depuis, « La VELLEDA » ou « Fanfare des forestiers » est devenu l'hymne des forestiers. Elle est sonnée en mémoire de ceux tombés au combat dans les grands conflits militaires.

La trompe de chasse a toutes ses racines dans les grandes forêts royales aménagées et percées par ces routes et carrefours en étoile. Ainsi, la trompe et la forêt sont intimement liées. Que de plus vibrant que d'entendre « le son du cor au fond des bois », tel le décrit Alfred de Vigny dans son œuvre. Le son cristallin et riche en harmoniques porte loin dans les bois et les forêts.

Aujourd'hui, au travers de l'instrument, le groupe de l'Office National des Forêts porte toutes ces valeurs patrimoniales et les transmet au public lors de nombreuses manifestations. La formation se produit une douzaine de fois par an pour rehausser des événements prestigieux ou institutionnels, d'envergures nationale et internationale. Ces interventions permettent aussi de représenter l'établissement ONF auprès d'élus, de représentants institutionnels et de tous citoyens. Il intervient à la demande du Ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, aux journées européennes du patrimoine à l'Hôtel de Villeroy à Paris et dans de nombreux lieux emblématiques de l'Etat (Assemblée nationale, Matignon, Chambord...).

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable du Groupe de trompe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoît Garnier', with a long horizontal flourish extending to the right.

Benoît GARNIER



Bien-Aller Eureélien

Association Reconnue d'intérêt Général

Affiliée à la Fédération Internationale des
Trompes de France



Siège social :

La Haye du Breuil, 28190 CHUISNES
Tél. 02 37 23 21 69, Port. 06 03 34 07 19,
Email : bienallereurelien@gmail.com
Site : www.trompes-centre.org

Commission Culturelle F.I.T.F.
Antoine de LA ROCHEFOUCAULD
19, rue de Patay
45000 ORLEANS

CHUISNES le 09 octobre 2018

Monsieur le Président,

La FITF sollicite le classement de « l'Art des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, par la présente j'apporte mon entier soutien à cette initiative.

Cet art, vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux en Europe, est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. L'évolution de sa pratique en dehors de contingences cynégétiques, lui a ouvert une nouvelle voie aujourd'hui détachée de la vénerie.

L'influence de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante » est considérable Les trompes de chasse ne sont-elles pas à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie ? Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres – baroque, classique, romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables en témoignent.

Les plus grands génies de l'Histoire de la Musique ont utilisé les différents fréquemment types de cors afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs devraient suffire à le prouver : oratorio Les Saisons de Joseph Haydn ; opéras Les Troyens d'Hector Berlioz ; Don Carlos de Giuseppe Verdi, Tannhäuser de Richard Wagner ; Symphonie N°4 dite « Romantique » d'Anton Bruckner ... etc.

Les arts plastiques regorgent également de somptueux exemples (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture ...) de représentation des trompes de chasse.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. « L'Art des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Veillez croire, Monsieur le Président, en mes sincères salutations.

Le Président du B.A.E.
Jean-Paul Jouanne



CHAGNOUX Didier
Président des Echos du Berry
33 rue du 11 novembre 1918
18700 AUBIGNY SUR NERE
06.16.89.66.11
didier.chagnoux@sfr.fr



Aubigny sur Nère, le 14 octobre 2018,

Monsieur le Président,

En tant que Président des Echos du Berry, je vous informe que tous les membres de ce groupe soutiennent votre initiative pour le classement de « l'art musical des sonneurs de Trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO.

La plupart de nos prestations consistent à animer des messes de Saint Hubert et de donner des concerts de Trompes souvent accompagnés d'orgue ou de piano. Les morceaux effectués sont des fanfares dites de « fantaisie » qui mettent en avant des accords musicaux remarquables.

La Trompe aujourd'hui est un instrument de Musique à part entière. L'art musical des sonneurs de Trompe mérite d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Je vous prie de croire Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Didier CHAGNOUX



YANN QUENNOUËLLE

6 chemin Gagneau

92500 Rueil-Malmaison

FITF Commission Culturelle

19 rue Patay

45000 ORLEANS

Rueil-Malmaison, le 29 nov. 2018

Madame, Monsieur,

Licencié à la FITF depuis de nombreuses années, et passionné par ce merveilleux instrument, je souhaite apporter mon plus vif soutien à votre démarche auprès de l'UNESCO, pour que notre art musical soit enregistré sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO.

La trompe est aujourd'hui le fruit d'une très longue tradition de notre monde rural. Outre sa dimension artistique, elle appartient sans aucun doute à notre héritage culturel.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Yann Quennouëlle

BIEN ALLE DE NANTES

Société de Trompes

Monsieur Le Président
FITF
19 rue de Patay
45000 ORLEANS

Nantes, le 5 décembre 2018

Monsieur Le Président,

La connaissance, la conservation, la valorisation, la transmission d'un Patrimoine Culturel Immatériel revêtent pour toute Société, un intérêt majeur sinon même un enjeu clef.

Dans le domaine musical, « l'Art des Sonneurs de Trompe » présente, à ce titre un caractère patrimonial, unique et riche.

En effet, cet instrument est remarquable par le fait qu'il utilise la gamme naturelle et qu'il est à la source du développement des instruments à vent, les cors d'harmonie, permettant de faire perdurer un savoir spécifique. En outre, maints compositeurs de musique classique se sont inspirés du registre spécifique de celui-ci et de son pouvoir évocateur. Ainsi Respighi, dans les « Fêtes Romaines ». L'activité créative est riche compte tenu du fait que divers praticiens de la trompe écrivent des textes polyphoniques aux harmonies prenantes destinées à de grands ensembles de trompes. Outre ces faits, de nombreuses écoles associées aux ensembles de trompes, assurent la transmission intergénérationnelle de cette pratique musicale enracinée dans l'histoire, la culture, la société. Il est à noter le caractère très mélangé socialement de ces ensembles qui maintiennent haut la qualité musicale de cet instrument naturel qui dépasse les limites de la France puisqu'il est, par exemple, pratiqué en Belgique.

Au titre de ces diverses raisons mais également eu égard à tout ce qui s'y rattache au plan culturel et artistique (littérature, peinture, sculpture), « L'Art des Sonneurs de Trompe » mérite véritablement d'être classé au Patrimoine Culturel Immatériel, projet que je soutiens avec la plus grande vigueur.

En souhaitant un aboutissement favorable de cette démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus cordiales.



Luc Avot
Président Bien Allé de Nantes

S. Guinet
51 Bd. C. Chabanne
17370 St. TROJAN

le 25 01 2019

Mesdames, Messieurs

Je souhaite que soit inscrit au Patrimoine
Mondial Immatériel de l'UNESCO

" L'ART Musical des Souhaux de Nourse "

Cet art créé à la demande du Roi Louis XIV
à la fin du 17^e siècle a traversé les siècles pour être
plus vivant que jamais aujourd'hui.

les traditions perdurent, les faufages d'œuvres
et de circonstances sont toujours usitées,

le répertoire des faufages de lieux et de personnes
continue à s'enrichir - les écoles fleurissent -

Oui, la musique de Venise est plus vivante et
plus respectable que jamais.

S. Guinet (Nourse)


Bonne le 27/01/2019 -

M. Bocquet Bernard
93 Rte de Ronat
74380 Bonne
En qualité de
Sonneur de Trompe -
à Bonne 74380 depuis 40 ans

M. le Président de la
FITF

Je soutiens, vivement, l'inscription de l'art de la
Trompe au patrimoine immatériel de l'UNESCO.
En effet cet instrument de musique est pour moi
un lieu social qui rassemble au delà
des frontières toutes catégories de personnes sans
distinction de race, de sexe et de conditions
sociales. Il est aussi un formidable moteur
pour dynamiser nos communautés de vie
(Communes, ville ...). Cet instrument a su s'adapter
en évoluant musicalement et en partageant
son répertoire avec d'autres instruments de
musique et de chants choraux.
Notre monde n'a jamais eu autant besoin
de lieux sociaux et si l'art de la trompe
pouvait en être un maillon solide ce serait
formidable.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression
de votre considération.

Bocquet

Mr Jean Francis GUIDET
10 place Ste Barbe
71100 AUTUN

- Past President de l'Edo de la Goulaine
- Fondateur de l'Ecole des Echassiers de la Goulaine
- Membre d'École.

F.I.T.F

Aux bons soins de
Mr Francon Farre.

Autun le 28 Janvier 2019

DEST

Madame, Monsieur,

Je souhaite que soit inscrit au Patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO l'Art Musical des Sonneurs de Trompe.

En effet, depuis la fin du 17^{em} siècle, la Trompe et sa musique mettent en relation directe l'homme et la nature, et ceci d'une manière aussi traditionnelle que respectueuse; manière qui perdure, voire qui se fortifie au fil du temps.

Sa musique et ses pratiques magnifient les rapports entre les animaux, la forêt et les hommes.

Respectueux du passé avec ses traditions qui perdurent, en expansion grâce aux écoles de la fédération, l'Art Musical des Sonneurs de Trompe mérite; je le souhaite, son classement au Patrimoine immatériel mondial.

Bien Cordialement JF Guidet



Marie-Claire Teppe-Roguet

Conseillère départementale du canton de Gaillard

T / 04 50 33 50 53 - marie-claire.teppe-roguet@hautesavoie.fr

Hôtel du Département

1 avenue d'Albigny

CS 32444

74041 Annecy Cedex

T / 04 50 33 50 00

M. de LA ROCHEFOUCAULD

Président de la FITF

19 rue de Patay

45000 Orléans

Annecy, le 4 février 2019

Cher Monsieur,

Les Trompes de Bonne, groupe de sonneurs au palmarès élogieux dont le siège se situe sur une commune de notre canton de Gaillard, nous ont sensibilisé à leur démarche afin d'obtenir le classement de « **L'Art musical des sonneurs de trompes** » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Nous tenons à manifester notre soutien à cette initiative.

En effet, la trompe utilisée à l'époque dans un but cynégétique s'est orientée depuis quelques décennies vers la trompe jouée en orchestre en compagnie d'autres instruments et c'est bien cette évolution que nous soutenons à ce jour. Rappelons que les trompes sont à l'origine du cor naturel sans piston. Le répertoire pour ces instruments se trouve dans les orchestres baroques, classiques, romantiques, puis contemporains ponctuant chaque époque.

Les groupes de sonneurs que nous connaissons participent activement à la vie locale, associés aux fêtes communales ou régionales, sans distinction d'origine sociale, de sexe ou de génération.

Compte tenu de tous ces éléments favorables, nous considérons que l'art de cet instrument appartient à notre héritage culturel. A ce titre, « L'Art musical des sonneurs de trompes » possède toutes les vertus pour accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Immatériel de l'UNESCO et nous souhaitons ardemment encourager cette action.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette initiative et vous prions de croire, cher Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Marie-Claire Teppe-Roguet
Présidente de la Commission Education,
Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine



Bernard Boccard,
Vice-Président Administration Générale,
Ressources Humaines, Culture





Fédération Internationale
des Trompes de France

www.fitf.org

U.N.E.S.C.O.

Office du Patrimoine Culturel Immatériel

Orléans, le 23/12/2018

Messieurs

En ma qualité de Président de la **Fédération Internationale des Trompes de France**, j'ai été l'un des initiateurs - parmi plusieurs autres représentants européens - de la démarche visant à l'inscription de l'Art Musical des Sonneurs de Trompe sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Cette attitude, partagée par toute une communauté de sonneurs vivant dans de nombreux pays résulte du fait que nous avons tous conscience de partager, en tant que sonneurs, les mêmes valeurs d'effort, de dévouement, de bénévolat et de convivialité au sein d'une vaste population transnationale. Nous avons surtout le sentiment que cette inscription aura un effet attractif qui va nous permettre d'accroître les liens de collaboration et d'échanges entre les diverses communautés de sonneurs.

Enfin, pour l'avenir, et une fois cette reconnaissance acquise, je puis assurer ès qualité que je veillerai scrupuleusement au sein de la Fédération française, à ce que comme par le passé, soient entrepris et développés tous moyens visant à mettre en œuvre les mesures de sauvegarde et de développement de la pratique de la trompe dans notre communauté nationale.

Dans l'attente confiante d'une décision heureuse en faveur de la pratique de la trompe qui nous est chère, je vous prie, Mesdames, Messieurs, d'agréer l'expression de nos très respectueux sentiments.

Antoine de La Rochefoucauld

Président de la F I T F

M. François Favre
Vice-Président FITF
Président du Groupe « les Trompes de Bonne »
776 Route de la Charniaz
74380 BONNE
Tel 06 8008 40 02
Mail : favre.fran@wanadoo.fr

UNESCO
Office du Patrimoine Culturel Immatériel

Bonne le 02 janvier 2019

Messieurs,

En ma qualité de Vice-Président de la Fédération Internationale des Trompes de France et Président du Groupe « les Trompes de Bonne » basé en Haute Savoie, (5 titres de Champion international depuis 1985, le dernier en 2018), je ne peux que confirmer ma farouche volonté de préparer au mieux notre démarche avec la plus grande énergie.

La responsabilité de cette « charge » confiée par mon Président Antoine de La Roche Foucauld m'a permis d'organiser des contacts fructueux et réunions de préparation avec les autres pays candidats.

Cette reconnaissance que je souhaite de tous mes vœux sera vraiment le départ de communications et de rencontres auprès de sonneurs pratiquant le même instrument mais aussi pratiquant des instruments de la même famille.

Les demandes de soutiens ont été la bonne occasion d'établir un premier contact avec ses communautés étrangères qui nous ont manifesté un excellent accueil. Ceci présage une nouvelle orientation tournée vers nos amis passionnés comme nous de cette musique spécifique dans sa qualité émotionnelle.

Je souhaite de mes vœux les plus sincères, la réussite de notre démarche qui a pris une consistance insoupçonnée au fil de ces derniers mois.

Dans l'attente d'une décision heureuse que nous souhaitons tous, je vous prie, Mesdames, Messieurs, d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

François Favre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Favre', with a large, stylized initial 'F' that loops around the name.

JOUANNE Jean-Paul
Administrateur Inter Régional Centre-Val de Loire / Normandie
Ldt La Haye du Breuil
28190 CHUISNES
☎ 02.37.23.21.69
jeanpauljouanne2@gmail.com

à : FITF, Commission Culturelle.
Antoine de LA ROCHEFOUCAULD
19 rue Patay
45000 Orléans

Chuisnes le 12 octobre 2018

Monsieur le Président,

Informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin de solliciter le classement de « l'Art des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus lié à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse sont – entre autres – à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres – baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

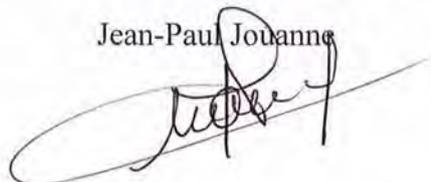
De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs devraient suffire à le prouver : oratorio Les Saisons de Joseph Haydn ; opéras Les Troyens d'Hector Berlioz ; Don Carlos de Giuseppe Verdi, Tannhäuser de Richard Wagner ; Symphonie N°4 dite « Romantique » d'Anton Bruckner ... etc.

Enfin, les arts plastiques regorgent de somptueux exemples (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture ...) de représentation des trompes de chasse.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Paul Jouanne



CAZALLÉ Bruno
Administrateur Inter Régional FITF, Région Grand Sud-ouest,
Délégué Départemental Nouvelle Aquitaine,
Masseur-kinésithérapeute, Ostéopathe.
34, Rue de la Palibe
40220 Tarnos
Mobile : 06.40.34.73.61
Email : cazalle.bruno@orange.fr

à : FITF, Commission Culturelle.
19 rue Patay
45000 Orléans

Monsieur le Président

Ayant eu vent des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus lié à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse sont – entre autres – à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres – baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs devraient suffire à le prouver : oratorio Les Saisons de Joseph Haydn ; opéras Les Troyens d'Hector Berlioz ; Don Carlos de Giuseppe Verdi, Tannhäuser de Richard Wagner ; Symphonie N°4 dite « Romantique » d'Anton Bruckner ... etc.

Enfin, les arts plastiques regorgent de somptueux exemples (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture ...) de représentation des trompes de chasse.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Bruno Cazallé.



25. sept. 2018

RECU LE 01 OCT. 2018

Association « Les Voyages de Courcelle »

Président Jean-Claude Collard, retraité

2 chemin du Razoir

45230 Chatillon Coligny

Tél. : 06.88.33.18.79

Mail : voyagesdecourcelle@gmail.com

FITF, Commission Culturelle

19 rue Patay

45000 Orléans

Chatillon le,

28 septembre 2018

Monsieur Le Président,

Ayant été informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organisme, dont la FITF, afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus lié à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse, sont, entre autres, à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres, baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

Notre association a investi notre trompe Courcelle comme ambassadrice de cet instrument. Au travers de voyages qui la conduisent sur tous les continents, Courcelle fait résonner sa voix bien au-delà de nos frontières participant ainsi pleinement à la promotion de toutes ses consœurs qu'elles soient jouées par des sonneurs modestes ou prestigieux.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude Collard



Fédération Régionale des Trompes du Centre

Membre de la Fédération Internationale des Trompes de France
La Haye du Breuil – 28190 CHUISNES



Commission Culturelle F.I.T.F.
M. Antoine de LA ROCHEFOUCAULD
19 rue Patay
45000 Orléans

Chuisnes le 12 octobre 2018

Monsieur le Président,

Informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin de solliciter le classement de « l'Art des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus lié à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse sont – entre autres – à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres – baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs devraient suffire à le prouver : oratorio Les Saisons de Joseph Haydn ; opéras Les Troyens d'Hector Berlioz ; Don Carlos de Giuseppe Verdi, Tannhäuser de Richard Wagner ; Symphonie N°4 dite « Romantique » d'Anton Bruckner ... etc.

Enfin, les arts plastiques regorgent de somptueux exemples (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture ...) de représentation des trompes de chasse.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Paul Jouanne
Président F.R.T.C.



Association Mémoire vivante de la Trompe de Chasse

Enregistrée sous le numéro W181003756

Adresse postale 7 rue des guêpes 76310 Sainte Adresse

Adresse courriel jfde-la-garanderie@wanadoo.fr tel 0665773696

François de la Garanderie
Président de l'association
Mémoire vivante de la
Trompe de Chasse

FITF, Commission Culturelle.
19 rue Patay
45000 Orléans

Sainte Adresse le 04.01.19

Monsieur le Président

Ayant été informé par des sources diverses, des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, et compte tenu de l'objet de l'association que j'ai l'honneur de présider, il m'est apparu indispensable d'apporter le soutien de l'association Mémoire Vivante de la Trompe de Chasse, à ces démarches.

Cet instrument, objet de nos recherches approfondies tant dans le domaine de sa musique que de ses modes de fabrication et d'utilisation, a démontré l'intérêt qu'il a présenté pour de nombreux compositeurs au fil des siècles. Au surplus, sa filiation instrumentale est foisonnante et cela dans divers pays européens et pas seulement en France.

La multiplicité des fabricants au fil des siècles et particulièrement au XIXème siècle, prouve indiscutablement sa renommée dans divers cercles musicaux et si nous avons évoqué les grands noms de la musique classique, force nous est d'évoquer également des compositeurs moins connus du grand public mais dont le talent nous apparaît de manière évidente..

Un point nous tient également à cœur, c'est l'aspect populaire de cette trompe qui a toujours rencontré un accueil très favorable au sein de la population française qui semble lui porter une affection toute particulière, puisque souvent présente dans diverses cérémonies.

Par conséquent, je considère que l'art de cet instrument très ancien, appartient de plein-droit et de toute évidence, à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » présente tous les éléments pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO, liste qui, n'étant pas limitative, me paraît devoir célébrer bientôt son arrivée en son sein.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

François de la Garanderie

Sophie de Laporte
FRTM/Fondation de France
40 avenue Hoche
75008 Paris

à Paris
8 Février 2019

Monsieur le Président,

La Fondation pour le Rayonnement de la Trompe Musicale (FRTM), fondation sous l'égide de la Fondation de France, se réjouit très vivement des démarches visant à l'inscription de « l'Art Musical des Sonneurs de Trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

La FRTM se félicite de cette initiative qui permettra la reconnaissance et la mise en valeur d'une pratique musicale répandue dans différents pays européens et ce depuis plusieurs siècles.

Sa présence toujours très vivante contribue à la vie musicale dans de nombreuses provinces françaises. Des compositeurs contemporains écrivent des pièces pour la trompe et des écrivains et poètes composent des poèmes et des prières mis en musique pour la trompe, chacun contribuant à renouveler et à enrichir le répertoire trompistique traditionnel.

Les concerts, messes, rassemblements autour de la trompe témoignent du fort impact de l'instrument sur un public jeune et qui, sans le rayonnement de la trompe, n'aurait pas accès à la culture musicale.

Il faut souligner combien l'apprentissage de l'instrument, rendu possible par un maillage de formateurs répartis sur tout le territoire, rencontre un bel écho chez ces jeunes qui se découvrent des talents musicaux alors que la perspective d'un cursus plus savant en conservatoire les intimide.

Les nombreuses formations ou groupes de sonneurs, dont la qualité musicale doit être soulignée, se produisent souvent avec d'autres instruments, comme l'orgue ou le piano, mais aussi avec des formations orchestrales ou de chambre contribuant à un enrichissement mutuel très fécond pour le plus grand plaisir d'un public renouvelé qui accède souvent par la trompe au patrimoine musicale « classique ».

u

La FRTM s'est pour sa part tout particulièrement donnée pour mission de contribuer au développement de la reconnaissance de l'instrument et de ses particularités chromatiques par les autres musiciens et à lui faire retrouver sa place dans les formations traditionnelles, notamment celles attachées au répertoire baroque qui ont recours à des instruments naturels.

La FRTM, fondation sous l'égide de la Fondation de France, apporte tout son soutien à la démarche pour l'inscription de « l'Art des Sonneurs de Trompe » au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO et forme des vœux pour son succès.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de mes plus cordiales salutations.



Sophie de Laporte
Président de la FRTM



PÉRINET

Facteur de Trompes

Paris, le 26 septembre 2018

FITF
Commission Culturelle.
19 rue Patay
45000 Orléans

Monsieur le Président,

Ayant été informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations.

Et l'histoire de « Périnet » est indissociable de l'histoire de la trompe du 19^{ème} au 21^{ème} siècle. Après Crétiën, Le Brun et surtout Raoux dont Etienne François Périnet a été l'un des ouvriers, il a mis au point un piston à ouvertures décalées, connu sous le nom de "système Périnet" toujours utilisé pour la trompette et pour certains modèles de cor. François Périnet pressent la mutation profonde qu'amorce la trompe à la fin des années 1840. Depuis l'origine, on ne sonne que seul ou à deux trompes et l'instrument lui-même n'est pas conçu pour avoir une grande puissance de son. C'est l'époque où se constituent les premières sociétés de trompes et où l'on commence à sonner en groupe. En 1855 il met au point un profil de pavillon offrant puissance de son et qualité de timbre, il reste aujourd'hui le standard de la trompe.

Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, la trompe n'est liée à la vénerie que par son histoire. Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse sont – entre autres – à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres – baroque, puis classique, puis romantique et moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs suffisent à le prouver : J. Haydn ; H. Berlioz, G. Verdi, R. Wagner, A. Bruckner... etc.

Enfin, les arts plastiques regorgent de somptueux exemples (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture ...) de représentations des trompes de chasse. En conséquence, En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Yannick Bureau
Périnet Bureau Successeur
Gérant

M. Georges VALENTIN

Facteur d'Orgues

3bis rue Guillotte, 69 Villeurbanne

06 83 59 61 41

~~09 70 35 36 96~~

09 83 36 28 67

à : FITF, Commission Culturelle.

19 rue Patay

45000 Orléans

Monsieur le Président

Ayant été informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus lié à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse sont – entre autres – à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres – baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

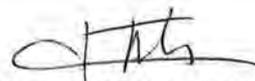
De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs suffisent à le prouver : J. Haydn ; H. Berlioz , G. Verdi, R. Wagner, A. Bruckner ... etc. Enfin, les arts plastiques regorgent de somptueux exemples (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture ...) de représentations des trompes de chasse.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Georges VALENTIN
16.05.2018

Signé :



Commission Culturelle de la FITF
Pr Paul Delatour
6 rue de Boyer (B1)
69160 Tassin la Demi Lune

Monsieur,

Lorsque j'ai abordé la trompe de chasse, il y a quelque soixante ans, on savait bien peu de choses sur cet instrument. Me faisant historien et musicologue, j'ai consacré près de cinquante années à la recherche pour en découvrir toute la richesse et la faire partager. La douzaine d'ouvrages que j'ai publiés apportent aujourd'hui un éclairage bien documenté sur ses origines, son évolution, son répertoire, ses divers styles, sa technique, sa pédagogie, etc.

Il est peu d'instruments qui soient aussi profondément ancrés dans l'Histoire. Créée vers 1680 pour rehausser le prestige de la Venerie de Louis XIV, la trompe n'a pas tardé à gagner les salons pour animer les fêtes et les bals de l'aristocratie. Tout au long du 18ème siècle, ses brillantes fanfares de chasse se doublent de menuets, gavottes et autres contredanses d'une élégance raffinée.

La Révolution de 1789 balaie ces distractions de la haute société. L'instrument connaît alors un incroyable engouement. Son prix décuple en quelques années tant la demande est forte ; des professeurs s'installent et l'on compte pour le seul 19ème siècle plus d'une centaine de méthodes tandis que le répertoire se renouvelle et se développe. Des Sociétés de Trompes se créent partout en France, apportant une contribution notable à l'éducation musicale populaire. En effet la trompe est un instrument assez simple, à la portée de chacun quel que soit le niveau d'instruction, l'âge, ou même le sexe. Elle offre également l'intérêt de rapprocher autour d'une passion commune toutes les origines sociales, créant des liens qui autrement ne se seraient pas noués.

Dans l'entre-deux-guerres, cependant, l'instrument doit faire face à un environnement moins favorable. Le disque concurrence désormais les concerts en direct, tandis que de nouveaux loisirs tels que le sport, le cinéma, la photo ou le tourisme détournent la jeunesse de la trompe. Avec la création de la Fédération des Trompes de France, en 1928, cette désaffection est provisoirement enrayerée mais le redressement n'intervient véritablement qu'après la seconde Guerre Mondiale. Aujourd'hui, la trompe a retrouvé un niveau de pratique qui pérennise son existence. Depuis le tournant de notre siècle, elle redécouvre peu à peu des pans de son patrimoine musical ancien tombés dans l'oubli, tout en explorant de nouvelles voies..

Si l'on ne peut évidemment pas résumer en quelques lignes une histoire aussi riche et diverse, on ne peut pas passer sous silence son influence - largement méconnue - sur la musique occidentale des trois derniers siècles.

Sait-on que le Jagdhorn germanique - qui a développé sa propre tradition - est directement issu de notre trompe de chasse, peu après son apparition à la cour de Versailles?

.../...
Sait-on que le cor, élément indispensable de l'orchestre symphonique, est lui aussi dérivé de la trompe de chasse vers le milieu du 18ème siècle ?

Sait-on encore que les compositeurs, tant français qu'étrangers, ont largement emprunté à notre instrument? Leurs allusions à la musique de trompe sont fréquentes. En dehors de quelques thèmes bien reconnaissables, ils n'ont cessé d'y faire référence plus discrètement, parfois seulement quelques notes, mais caractéristiques. Le simple accompagnement dit "à la tierce" suffit à évoquer l'art des sonneurs, que ce soit au piano, au violon ou autres. On peut affirmer que sans la trompe le patrimoine musical européen ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

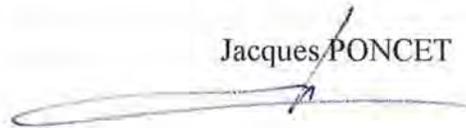
Et que dire de la présence de notre instrument dans la peinture: Desportes, Oudry, Finot, Gélibert parmi d'autres ? Ou en encore dans la littérature, depuis le poème bien connu d'Alfred de Vigny ou les pittoresques romans du marquis de Foudras jusqu'à la magnifique strophe de Guillaume Apollinaire : "Les souvenirs sont cors de chasse...", pour ne citer que ceux-là.

Il est également une autre tradition entretenue grâce aux sonneurs, celle de la facture des instruments de cuivre par écrouissage. Il s'agit d'une technique ancienne consistant à marteler longuement le pavillon. L'opération a pour effet de durcir la feuille de métal ce qui concourt au timbre si particulier de la trompe. C'est le seul instrument à être encore fabriqué ainsi et à préserver un savoir-faire artisanal séculaire.

C'est donc pour moi une évidence que l'art de la trompe de chasse représente un élément non négligeable de notre héritage culturel. Son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO serait certes une consécration, mais j'y verrais surtout un encouragement à maintenir vivante cette tradition qui fait partie intégrante de notre Histoire. Je ne peux qu'apporter mon soutien à cette initiative en souhaitant vivement qu'elle aboutisse favorablement.

Restant à disposition pour plus de précisions si nécessaire, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes courtoises salutations.

Jacques PONCET



Monsieur Xavier Patier
Commissaire à l'aménagement honoraire de Chambord
38 rue du Bourg Neuf
41000 Blois
02 54 58 43 45
patierx@gmail.com

À Monsieur le Président de la FITF
19 rue Patay
45000 Orléans

Monsieur le Président,

Informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont le FITF – afin de solliciter le classement de « L'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus exclusivement lié à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse sont – entre autres – à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres – baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs devraient suffire à le prouver : oratorio Les Saisons de Joseph Haydn ; opéras Les Troyens d'Hector Berlioz ; Don Carlos de Giuseppe Verdi, Tannhäuser de Richard Wagner ; Symphonie N°4 dite « Romantique » d'Anton Bruckner... etc.

Enfin, les arts plastiques regorgent de somptueux exemples (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture...) de représentation des trompes de chasse.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. À ce titre, « L'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



Xavier PATIER

16 mai 2018

Patrick FAVRE-TISSOT-BONVOISIN
MUSICOLOGUE-CONFÉRENCIER
HISTORIEN DE LA MUSIQUE

4 Rue Vaïsse
F – 69006 LYON
Tel : 04.72.43.98.43
patrick.ftb@gmail.com



**À : COMMISSION CULTURELLE
de la F.I.T.F**

chez Monsieur le Professeur Paul DELATOUR
6 Rue de Boyer (B1)
F – 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Lyon, le 17 Mai 2018

Mesdames & Messieurs,

Ayant eu vent des démarches entamées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin d'obtenir le classement de "l'Art des sonneurs de trompes" sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles, riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations.

Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus forcément lié à la vénerie.

En tant qu'Historien de la Musique et musicologue, voilà plus de trente ans que je constate l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompes sur la musique dite « savante ».

Rappelons que les trompes de chasse sont – entre autres – à l'origine : du cor à main, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres – baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes de chasse et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples, célèbres autant que significatifs devraient suffire à le prouver : oratorio *Les Saisons* de Joseph Haydn ; opéras *Les Troyens* d'Hector Berlioz, *Don Carlos* de Giuseppe Verdi, *Tannhäuser* de Richard Wagner ; *Symphonie N°4* dite "Romantique" d'Anton Bruckner...etc.

Enfin, les arts plastiques regorgent de somptueux exemples (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture...) de représentation des trompes de chasse.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. À ce titre, "l'Art des sonneurs de trompes" possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

En l'attente, je vous prie de croire, Mesdames & Messieurs, à l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick FAVRE-TISSOT-BONVOISIN



Michel Rouffet
33 rue Emeriau
75015 Paris

Paris le 4 juillet 2018

Mr Paul Delatour
6 rue Boyer B1
69160 Tassin

Ref : La trompe au patrimoine culturel immatériel mondial

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu me solliciter pour apporter mon témoignage sur l'importance de la trompe naturelle en ré, dite usuellement « trompe de chasse » dans le patrimoine culturel mondial et plus particulièrement européen. C'est bien volontiers que je vous confirme ma compréhension, basée sur des études que j'ai pu faire récemment sur l'importance de la trompe et de la musique de chasse, sur la formation de la musique classique européenne et mondiale.

Je ne peux que souligner l'ordre dans lequel ce développement s'est fait. Dans un premier temps, la chasse a intéressé les compositeurs par la structure de ses appels cadencés, à partir de la fin du XVI^e siècle. Au même moment, l'évolution technique a permis de donner au cor naturel un son clair et harmonieux. Puis, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, ces appels sont devenus des mélodies structurées, simultanément imaginées par les chasseurs sonneurs et les musiciens utilisant le cor. A tel point que bien des similitudes de rythmes et parfois même de mélodies sont devenues courantes entre les deux champs musicaux. Cette remarque concerne un vaste ensemble de pays européens, jusqu'à la Pologne.

Cet apport mutuel s'est largement amoindri au cours du XIX^e siècle jusqu'au risque de voir disparaître cette source vivante de la musique. Et ceci pour deux raisons complémentaires.

Tout d'abord, l'invention des pistons en 1815 qui a donné progressivement des facilités supplémentaires aux sonneurs de trompe jusqu'à ce qu'en 1891, il soit décidé d'introduire dans les orchestres des cors à piston, dits cor d'harmonie. Le cor naturel aurait donc pu disparaître, si son utilisation à la chasse n'avait pas contribué à le maintenir existant.

Ensuite, la chasse à courre a progressivement disparue dans la plupart des pays d'Europe, il se trouve

que c'est principalement en France que ce patrimoine a pu être sauvegardé jusqu'à ce jour et se redévelopper. Nombreuses ont été les harmonies municipales vers la fin du XIXe siècle qui utilisaient cet instrument. Elles se sont aujourd'hui singulièrement réduites, mais au XXe siècle, la structuration du corps des sonneurs utilisant un style musical dit « vènerie » a permis d'endiguer totalement cet inquiétant déclin.

Dans ce contexte, il me semble utile et naturel de sauvegarder ce patrimoine culturel multiséculaire à l'origine d'un vrai développement des cuivres dans l'orchestre. L'inscription de « l'Art des sonneurs de trompe » au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO serait une reconnaissance toute naturelle, mais aussi un moyen de contribuer à sa préservation. Beaucoup d'instruments anciens ont déjà disparu de l'usage courant, il serait regrettable de perdre également cette partie forte du patrimoine des cuivres dans la musique.

Je vous prie de recevoir, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Michel ROUFFET

Docteur en Histoire

Président de la FAVS



Paule BERTRAND
Agréée de l'Université
Professeur de Lettres honoraire
Présidente de l'Association ARION
Secrétaire du Bien-Aller du Morvan
La Cassine, 3 rue de la Borde
21430 Liernais
<lcassine21@yahoo.fr>
0615332947

Témoignage devant servir au soutien de l'inscription
sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO
de *L'Art Musical des Sonneurs de Trompe*

à
Monsieur le Président de la FITF
Fédération Internationale des Trompes de France.

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur, en tant que membre de la FITF, d'être conviée au Colloque de Tours du 26 juin 2015 dont le programme invitait à rappeler ce qui caractérise l'Art de la Trompe, tant dans ses traditions que dans ses perspectives d'avenir. C'est à partir de là que s'est concrétisée la démarche originale de montrer combien cet instrument témoigne d'un art digne d'être inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco.

Parmi les communications que j'ai fort appréciées - lesquelles mettaient en lumière la lente évolution de l'instrument depuis sa forme primitive gauloise et romaine jusqu'à la perfection apportée par les facteurs contemporains du Dauphin au XVIIIème siècle puis ceux du XIXème - j'ai tout particulièrement aimé qu'on évoque ces mots du vocabulaire médiéval qui n'ont survécu dans notre langage moderne - parfois au prix de changement de sens - que grâce à la pratique de la trompe de chasse et aux activités qui l'accompagnent, comme les verbes *huer*, *leurrer*, *hucher*. La trompe, souvent nommée *cor de chasse* en raison de l'utilisation primitive de la corne de bovidés, a été longtemps en effet le seul instrument de musique ancré dans la vie rurale et qui avait sa place dans les offices religieux, de même que le serpent qui lui est apparenté.

J'ai aussi été frappée par l'intervention pertinente du sonneur Sylvaine Bertrand qui rappelait le rôle essentiel du bénévolat dans l'enseignement de la trompe, caractère original s'il en est et dont il est souhaitable qu'il perdure : on ne vend pas ce qui a été donné.

Or, en ce qui concerne plus particulièrement ce caractère patrimonial et culturel, il me semble que l'exemple précis d'une trompe trouvée dans un grenier vers 1970 soit tout à fait propre à illustrer le caractère unique de cet instrument : celui qui en a hérité s'est passionné pour la beauté de ses accents et a su transmettre cette passion à toute sa famille. De cette histoire on peut tirer trois enseignements : d'une part le partage d'une passion commune entre proches, mais aussi l'impact que peut avoir le son particulier de la trompe et enfin le caractère privilégié de la transmission orale où s'estompent les différences de fortune et de niveau social. C'est une trompe Courtois vieille de plus de deux siècles restée dans une famille modeste depuis ce long temps ; si on ne la sonne plus c'est en raison de ce grand âge. Elle reste le symbole de l'instrument qui est accessible à tout niveau de la société. Trouverait-on un violon de Crémone dans une famille modeste ? Or elle a été l'instigatrice de sonneurs, hommes et femme, qui n'ont pas démerité dans les classements de la FITF. Même s'il

est des musiciens parmi ces sonneurs, c'est avant tout grâce à ce caractère populaire d'un apprentissage purement oral que s'est transmise ainsi sa tradition.

En outre, cet enseignement est tributaire de maîtres bénévoles qui font sa grandeur. La création de stages dans le dernier tiers du XXème siècle, tout en continuant la tradition du bénévolat, a favorisé la création de hauts-lieux de son enseignement.

Toutefois, souligner ce caractère indépendant de la fortune et des castes sociales ne suffirait pas à soutenir cette inscription. Il faut rappeler combien les accents originaux de cette musique ont pu inspirer les poètes, tant par ses accents brillants que par le lyrisme mélancolique qu'on lui prête volontiers. Étant récitante de poésie, j'ai participé à maintes reprises à des récitals dont les radoucis de la trompe illustraient tel poème de Verlaine ou de Jules Laforgue, quand ce n'était pas des poètes allemands au Jagdmuseum de Munich, ou encore *Le Ralli* de Börries von Münchhausen au château de la princesse Fugger.

Or, la tessiture limitée de la trompe, que les tons bouchés élargissent, ne la rend pas pour autant étrangère aux instruments de l'orchestre. J'en veux pour preuve des oeuvres nombreuses, et déjà anciennes, alliant le piano ou l'orgue à la trompe. J'y ajouterais volontiers des compositions de Sylvaine Bertrand, professeur au Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, qui associent à la trompe l'orgue, le piano, l'alto et le violoncelle. Et si je passe sous silence les admirables symphonies *da caccia, mêlées de cors de chasse*, à l'image de celle de Jean-Joseph Mouret, c'est qu'il faut dépasser la notion de bénévolat à ce stade, au moins pour la participation d'autres instrumentistes induisant la rémunération.

Enfin, puisque la trompe, sans disposer de clés comme d'autres instruments à vent, met les lèvres à rude épreuve, elle ne saurait permettre un jeu ininterrompu ; les concerts sont donc toujours ponctués de temps de parole pour accorder aux lèvres un peu de repos. Ordinairement ce sont toujours les mêmes discours de présentation qui ont été conçus pour aérer la prestation. Or, preuve que la trompe s'accommode de littérature, les sonneurs du Bien-Aller du Morvan ont à leur disposition des récits pleins de poésie - écrits pour eux - qui évoquent le monde de la forêt ; ainsi, entre autres contes, *Le Cerf pèlerin du Grand Montjeu* ou *La Grâce du Duc de Bourgogne*.

En conclusion, il me semble opportun – et important – d'accorder à la trompe de chasse un accès légitime à l'inscription sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO, en vertu de ce caractère populaire lié à sa culture – et en écartant de cette formule toute connotation négative – telle qu'elle se développe actuellement, qu'elle s'étend grâce à l'influence de la FITF et grâce à son rôle fédérateur. La FITF a en effet beaucoup œuvré pour son élargissement à un public mélomane ou non ; ce public reste sous le charme d'une musique que les médias ne transmettent pas et qui leur semble se faire l'écho d'un monde ancien dont ils aiment l'héritage culturel.

Paule Bertrand,
Liernais, 1er octobre 2018



Jean-Michel LENIAUD

Directeur à l'École pratique des hautes études, à la Sorbonne

Directeur de l'École nationale des chartes (2011-2016)

Ancien consultant de l'UNESCO

Sonneur, co-auteur de deux ouvrages sur la trompe sous l'angle historique et organologique, je viens exprimer ici tout l'intérêt qui s'attache à l'histoire et à la pratique de cet instrument. Perfectionné à Versailles et en Bohême à partir de la fin du XVII^e siècle, il a permis la création d'innombrables œuvres musicales, les unes savantes, les autres populaires. Il s'est fait doubler progressivement par le cor naturel, cor à tons, puis à pistons, de la même manière que le clavecin s'est fait concurrencer par le piano forte et le piano. Mais, loin de disparaître, il a conservé ses usages et continué de donner lieu à des créations, profanes et religieuses.

Aujourd'hui, il connaît un renouveau très dynamique qui se présente sous deux aspects : l'un, historique et musicologique, l'autre dans l'ordre de la création musicale. Il vise en premier à retrouver les partitions, les modes d'interprétation, les usages et les lieux, généralement princiers, dans lesquelles les œuvres ont été créées et sonnées. Ce sont des pans entiers de la culture musicale et de la vie de cour qui apparaissent désormais aux regards des historiens et du public. On observe, d'autre part, l'engouement de quelques compositeurs et interprètes qui souhaitent sortir la trompe de ses modes d'expression habituels et des limites dans lesquels on l'a contrainte depuis le XVII^e siècle, pour créer des œuvres qui se rapprochent de l'écriture contemporaine, par exemple par l'émission de notes ou la production de rythmes jusqu'alors inusités par les interprètes.

Indépendamment de ces nouveautés qui montrent l'ambition des « dilettanti », comme on disait au XVIII^e siècle, et des praticiens de la trompe, il faut signaler aussi que cet instrument se pratique en de très nombreuses sociétés de musiciens amateurs qui « sonnent » souvent de façon brillante, parfois « à l'instinct », car dépourvus quelquefois de culture musicale écrite. Cette sociabilité autour de l'instrument, remarquable surtout à la campagne et dans les populations rurales, témoigne d'un mode d'accès à la vie culturelle et artistique exceptionnel par son dynamisme. Elle s'accompagne et se renforce par un public considérable d'auditeurs amateurs pour qui la trompe offre peut-être l'unique divertissement musical de leur vie quotidienne.

Toutes ces raisons me font penser que la trompe, patrimoine matériel et immatériel, mérite d'être inscrit sur la liste ad hoc de l'UNESCO.

Paris, le 4 novembre 2018

Pr Dr Dr Jean-Michel LENIAUD



Catherine Massip
7 rue de l'Aigle
92250 – La Garenne-Colombes

le 8 novembre 2018

Monsieur le Président,

par l'intermédiaire de la FRTM (Fondation pour le Rayonnement de la Trompe Musicale), j'ai été informée des démarches en cours afin de demander l'inscription de « l'Art Musical des Sonneurs de Trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO.

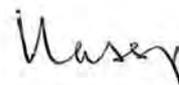
Je tiens tout particulièrement à saluer cette initiative qui me semble de nature à faire connaître et mettre en valeur un aspect important de la pratique musicale. La trompe musicale est peut-être l'un des plus anciens instruments de musique dont on trouve des traces dès l'antiquité. Elle rehaussait de son éclat les grandes cérémonies publiques et religieuses. Elle a évolué bien évidemment au long des siècles en utilisant des matériaux, des formes voire des appellations très diverses comme on peut le voir dans d'anciens traités d'organologie. J'ai eu l'occasion de constater l'impact de son rayonnement international et sa capacité à participer à des manifestations centrées sur la musique baroque et le patrimoine de cette époque.

Indépendamment de cette longue histoire et c'est un aspect certainement plus important à mes yeux, elle demeure parfaitement vivante et présente et ne cesse d'attirer de nouveaux publics. Loin d'être un instrument réservé à une élite et dont la maîtrise nécessiterait de longues années de formation, elle rassemble et séduit toutes les générations. On peut le voir dans les nombreuses activités organisées par la FITF : la beauté de l'instrument et son fort impact ne sont certainement pas étrangers au succès qu'elles rencontrent.

Exemplaire dans la mesure où elle s'appuie sur une pratique musicale collective, la trompe musicale représente non seulement un remarquable outil de lien social mais aussi un accès direct à la pratique de la musique pour beaucoup de jeunes gens et jeunes filles qui sans elle n'auraient la possibilité ni de cet apprentissage ni de cette pratique épanouissante. Son répertoire déjà très large ne cesse de se renouveler et de s'enrichir grâce à l'intérêt de nombreux compositeurs eux-mêmes sonneurs et, souvent, formateurs.

En conclusion, je ne puis qu'apporter mon soutien le plus ferme à cette démarche qui, si elle aboutit, couronnera des années d'action en faveur de la trompe musicale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Catherine Massip
conservateur général honoraire des bibliothèques
ex directrice du département de la Musique
à la Bibliothèque nationale de France
directeur d'études honoraire
à l'École pratique des Hautes Études (EPHE)

Monsieur le Président de la FITF
19 rue de Patay
45000 - Orléans

Pr Paul DELATOUR, DVM

Membre hon. Académie Nationale de Médecine

6 rue de Boyer (B1)

69160 Tassin

04 78 25 12 26 / 06 33 88 57 73

paul.delatour@wanadoo.fr

à : Président de la FITF

19 rue Patay, 45000 Orléans

Monsieur le Président

A l'heure où les sonneurs de trompe français, belges, luxembourgeois et italiens ont engagé la procédure administrative de reconnaissance de leur art au PCI de l'Unesco, il m'est demandé une appréciation personnelle.

La trompe actuelle est née vers 1680 à la cour de Versailles, originellement pour rehausser le faste des chasses à courre de Louis XIV. D'une amplitude musicale de douze notes, elle a progressivement évolué vers les musiques de chambre, classique, baroque, romantique puis moderne, tandis qu'elle évoluait parallèlement en donnant naissance à de nombreux cuivres en usage aujourd'hui à l'orchestre. A telle enseigne que des résurgences de musique pour trompe, ou pour cors, sont détectables chez de nombreux compositeurs, tels Haydn, Berlioz, Méhul, Weber, Brahms, Respighi.

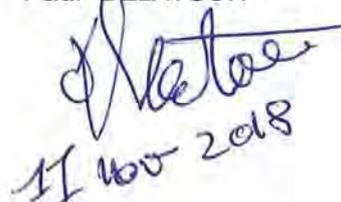
Aujourd'hui, la pratique de cet instrument rustique mais riche de possibilités reste vivace en Europe; elle conserve une marque populaire sans exclusive de sexe, d'âge, de fortune ou de niveau d'instruction. Liée à la forêt et à la nature, elle est encore plus répandue à la campagne que dans les grandes agglomérations. Souvent même, dans les lieux où l'offre culturelle est limitée, le groupe de sonneurs représente la seule structure permettant à la jeunesse de rencontrer des musiciens, de pratiquer un instrument à domicile ou d'éveiller des vocations. La totalité de la hiérarchie de la fédération internationale des trompes (FITF) étant fondée sur le bénévolat, l'adhésion des membres est acquise par une cotisation accessible à tous.

Les érudits verront encore dans la trompe des reminiscences des temps bibliques avec le shofar hébraïque puis le mythe d'Actéon rapporté par Ovide; arrivent les anges musiciens et les trompes du jugement dernier, les Esprits de la forêt médiévale avec ses sylves et ses gnomes, enfin l'appel à la conversion dans les légendes chrétiennes de Saint Eustache puis de Saint Hubert.

Les cors et trompes sont omniprésents tout au long de la genèse de l'Humanité et de l'évolution de notre civilisation; elle fut un témoin de notre culture occidentale et constitue aujourd'hui encore un lien culturel et pacifique invitant à la collaboration entre les peuples.

A ces titres divers, "l'Art Musical des Sonneurs de Trompe" me semble avoir une place légitime au sein du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'Unesco.

Paul DELATOUR



En Sorbonne, le 20 novembre 2018

François Picard
professeur d'ethnomusicologie analytique
U.F.R. de Musique et Musicologie
Faculté des Lettres, Sorbonne Université
Chercheur à l'IReMus UMR 8223
Président de la Société française d'ethnomusicologie Sfe
Francois.Picard@sorbonne-universite.fr
06 43 93 11 60

à : FITF, Commission Culturelle.
19 rue Patay
45000 Orléans

**avis sur l'inscription de l'Art musical des sonneurs de trompe sur la liste du Patrimoine
Culturel Immatériel de l'UNESCO**

Monsieur le Président

J'ai le plaisir et l'honneur d'avoir été invité depuis plusieurs années à travers colloques, rencontres et concerts à suivre les activités des sonneurs de trompe réunis dans la Fédération.

Ethnomusicologue français, j'ai pu suivre l'élaboration puis l'implantation du concept de patrimoine culturel et immatériel et le développement de la liste de l'UNESCO. De plus, ethnomusicologue de la Chine, j'ai pu voir comment ce thème et ce concepts alliés aux outils proposés par l'UNESCO s'étaient développés là-bas et avec quel succès. Enfin, de retour au plus près, j'ai été invité à examiner les démarches de bases des gens de terrain autour de la reconnaissance du chant aux bœufs dit diversement briolage ou dariolage. Toujours avec les associations ayant à cœur la vie et la promotion du patrimoine sonore et musical, j'ai pu de colloque en rencontres organiser un hommage à cent ans de collectage avec le colloque Ferdinand Bruneau en Sorbonne, et tout récemment, en janvier 2018, avec les deux fédérations, le colloque et concert en Sorbonne autour de la trompe musicale, *Ad libitum*

Toutes ces occasions, et quelques autres, ne m'ont pas encore permis de faire le tour de tous les usages de la trompe, mais déjà d'en apprécier la richesse et la diversité.

Instrument porteur de son propre langage harmonique, transmis pieusement et imité par l'écriture, la trompe est un de ces rares objets sonores à la fois porteur d'un langage qui lui est propre et susceptible de rencontrer les autres. La trompe est aussi porteur de valeurs, dont j'ai pu montrer qu'elles sont uniques au monde aux côtés de quelques ensembles de flûtes de Pan de Mélanésie: l'égalité. C'est la seule formation musicale à ma connaissance à ne comporter que des instruments similaires. Cela ne veut pas dire que tout le monde joue la même chose et au même niveau. Comme le génial gamelan javanais, l'ensemble de trompe accueille dans la même phalange les débutants, les éternels approximatifs et les sonneurs les plus valeureux, les musiciens les plus chevronnés. Mais ce ne sont là que quelques aspects, certes significatifs.



Une autre dimension des plus importantes à l'époque de l'électricité, de l'amplification, de l'enregistrement et de l'internet est la forte présence des trompes dans l'espace. La forte directivité des trompes en fait un élément avec lequel les interprètes jouent, obtenant des effets de présence ou de lointain. Que ce soit dans le mouvement de rapprochement et d'éloignement de l'instrument joué à cheval, dans la formation en V et de dos que les sonneurs debout adoptent généralement aujourd'hui, dans la possibilité de se répandre dans l'espace ouvert des bois et des clairières ou de faire résonner les voutes des châteaux et des cathédrales, les trompes habitent l'espace, le parcourent sans jamais le posséder, sans jamais l'occuper. Sonneries ni militaires ni ecclésiales, les sonneries de trompes parlent un langage qui ne signifie rien, mais dit beaucoup aux femmes et aux hommes qui l'entendent: un présent ouvert sur la nature.

Il faudrait encore parler de l'art de la facture, et je peux témoigner à la fois de la haute technicité des artisans et de leur grande proximité avec les interprètes.

Je me réjouis des rapprochements possibles en route et à venir avec les cors d'harmonie, en particulier pour le jeu des œuvres anciennes, comme avec les *Büchel* et cors des Alpes, mais tous ces cousinages ne font qu'affirmer la fière identité de la trompe, irremplaçable comme instrument et comme pratique collective.

Je soutiens donc très vivement le projet d'inscription de l'Art musical des sonneurs de trompe sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Je vous prie, monsieur le Président, d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Picard



Madame HUMEZ Chantal
Retraitée
32 rue du Dauphin
97229 TROIS-ILETS - MARTINIQUE
humez.family@wanadoo.fr

à : FITF, Commission Culturelle.
19 rue Patay
45000 Orléans

Monsieur le Président de la FITF

Etant attachée à la défense du Patrimoine culturel et artistique de notre pays, je ne puis que vous encourager à continuer vos démarches en vue du classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, et je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Cet art typiquement européen est aujourd'hui défendu à travers le monde entier par de nombreuses associations et groupes musicaux qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé historique et musical glorieux, il est devenu un art musical spécifique recherché lors des messes villageoises et des concerts en agglomération et cela, hors de contingences cynégétiques ou de chasse à courre.

En outre, je n'ai pu que constater l'influence considérable de cet instrument sur la musique classique traditionnelle ; tout le monde sait que le cor de chasse, que l'on nomme maintenant Trompe de Chasse est à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire de cet instrument tant classique que moderne est aujourd'hui immense et les partitions innombrables.

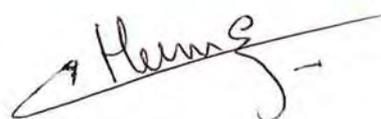
En outre, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis dans les concerts afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Combien de fanfares de messe donnent les larmes aux yeux des participants, j'ai encore entendu l'Avé Maria récemment, j'étais émue jusqu'aux larmes ! A chaque concert, je suis bouleversée à l'écoute des morceaux de Haydn, Berlioz, Verdi, Wagner, Bruckner, Dalalande ou Weber.

En conséquence, je considère que l'art de cet instrument historique appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

HUMEZ Chantal

17.02.2018



Eric BRETON
Compositeur - Pianiste - Chef d'Orchestre

Villeneuve les Avignon, le 5 avril 2018

Commission Culturelle de FITF

Pr. Paul Delatour
6, rue de Boyer (B1)
69160 Tassin la Demi-Lune

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de m'associer par la présente à votre démarche visant à inscrire « L'Art des Sonneurs de Trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco.

En tant que compositeur, j'ai pu apprécier l'étendue tout à fait considérable des possibilités de la Trompe, ayant composé il y a 3 ans un Concerto pour Piano et Trompes, créé à Annecy, et enregistré sur CD.

En tant que conférencier, j'ai eu l'honneur d'être invité à présenter mes travaux sur l'évolution de la Trompe vers le Cor d'Harmonie, lors du Congrès de la FITF, à Tours en 2016.

En clôture de ce congrès, j'ai pu accompagner au piano les meilleurs sonneurs français, et j'atteste avoir été très impressionné par la beauté du son, la délicatesse des nuances et le caractère noble de ce magnifique instrument.

Pour ma part, je considère que la Trompe doit avoir la place qui lui revient. « L'Art des Sonneurs de Trompe » a donc toutes les raisons de revendiquer son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric Breton



Ferme des lions - Chemin de la grande bastide
30400 Villeneuve les Avignon
06 62 42 02 58 eb@bwmusic.com

Madame Marie-Christine Encausse
37 av. Emma
78170 La Celle Saint-Cloud
mchencausse@yahoo.fr

FITF, Commission Culturelle
19 rue Patay
45000 Orléans

Monsieur le Président

J'ai été informée des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, et je tiens, par cette lettre, à manifester mon soutien à cette initiative.

Cet art né en Europe et vieux de plusieurs siècles, riche d'un passé glorieux, est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. De nos jours il est pratiqué en dehors de la chasse et n'est plus rattaché à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse sont – entre autres – à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres – baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

De plus, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment demandés afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs suffisent à le prouver : J. Haydn ; H. Berlioz , G. Verdi, R. Wagner, A. Bruckner ... etc.

Enfin, de nombreux tableaux, sculptures représentent des trompes de chasse.

En conséquence, je considère que l'art de cet instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Encausse
08. Avril 2018

Général Louis CHAMPIOT, Armée de l'Air

208 rue de Chenaz

74380 Bonne

tel : 04 50 36 14 01

01-05-2018

dactylographie au verso

L. CHAMPIOT

Général Louis CHAMPIOT
Armée de l'AIR.

Madame, Monsieur,

L'Armée de l'Air, grâce à ses avions de transport
a toujours participé au développement de l'UNESCO, opérations
humanitaire, transport de la momie de RAMSES II en France et.....
Ayant été informé des démarches entreprises en Europe
afin d'obtenir le classement de "l'Art musical des sonneurs de trompes"
sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO,
je tiens par la présente à manifester mon soutien à cette
initiative.

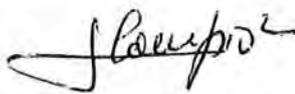
tel : 04-50-36-14-01

208 rue de chenaz, 74380 bonne

orchestres baroques, classiques, romantiques puis contemporains
est riche dans toutes les époques

En conséquence, je considère que l'art de cet
instrument appartient de plein droit à notre patrimoine culturel.

Déjà récompensé au niveau national, je considère
que l'art de cet instrument appartient de plein droit à notre
patrimoine culturel. A ce titre "l'art musical des sonneurs de
trompes" possède toutes les valeurs pour mériter légitimement
d'accéder à son inscription sur la liste du patrimoine
immatériel de l'UNESCO.

Louis Champiot 

Madame, Monsieur,

L'Armée de l'Air, grâce à ses avions de transport, a toujours participé au développement de l'UNESCO : opérations humanitaires, transport de la momie de RAMSES II en France etc...

Ayant été informé des démarches entamées en Europe afin d'obtenir le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompes » sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, je tiens par la présente à manifester mon soutien à cette initiative.

Le répertoire pour ces instruments dans les orchestres baroques, classiques, romantiques puis contemporains est riche dans toutes les époques

En conséquence, je considère que l'art de cet instrument appartient de plein droit à notre héritage culturel.

Déjà récompensée au niveau national, je considère que l'art de cet instrument appartient de plein droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'art musical des sonneurs de trompes » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Louis Champiot (signature)

Monsieur Nicolas FONTAINE
Chef d'Entreprise
7, rue du Colonel Oudot
75012 Paris
Tel : 06 14 52 35 94
Email : nicofontaine@gmail.com

FITF, Commission Culturelle,
A l'Attention de Monsieur le Président
19 rue Patay
45000 Orléans

Monsieur le Président

Ayant été informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus lié à la vénerie.

Il est aisé de constater l'influence considérable de cet art des sonneurs de trompe sur la musique dite « savante ». Rappelons, en effet, que les trompes de chasse sont – entre autres – à l'origine : du cor à tons, du cor naturel puis du cor d'harmonie. Le répertoire pour ces instruments (en solo ou au sein des orchestres – baroque, puis classique, puis romantique, puis moderne) est aujourd'hui immense, les partitions innombrables.

De surcroît, utilisé par les plus grands génies de l'Histoire de la Musique, les différents types de cors s'avèrent fréquemment requis afin d'évoquer les sonorités si particulières des trompes et l'ambiance qu'elles créent ou suggèrent. Quelques exemples célèbres autant que significatifs suffisent à le prouver : J. Haydn ; H. Berlioz , G. Verdi, R. Wagner, A. Bruckner ... etc. Enfin, les arts plastiques regorgent de somptueux exemples (tableaux, gravures, sculptures, motifs décoratifs d'architecture ...) de représentations des trompes de chasse.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Paris, le 4 octobre 2018

Nicolas FONTAINE



le 8/10/18

Mlle LACAILLE d'ESSE Claire
Enseignante en Lettres Modernes
Organiste à l'église Saint-Etienne de Roanne (42300)
7 Rue de la Croix des Rameaux
42720 BRIENNON
06-72-28-98-52
lacailledesse42@hotmail.fr

à : FITF, Commission Culturelle.
19 rue Patay
45000 Orléans

Monsieur le Président,

Ayant été informée des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF – afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, je tiens, par la présente, à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art né en Europe est aujourd'hui défendu à travers le monde par nombre de personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe ou de générations. Désormais pratiqué en dehors de contingences cynégétiques, il n'est plus seulement lié à la vénerie.

Il est aisé de constater que de nombreux groupes ont à cœur de travailler et d'interpréter des fanfares dites de « fantaisie » afin de mettre en avant toutes les possibilités musicales qu'offre la trompe de chasse. En effet, l'écriture de pièces majeures dans le répertoire de la trompe, par des auteurs contemporains ou autres, souligne la diversité des pupitres et le mariage savant d'une trompe de chant avec ses accompagnements.

Aussi est-il intéressant de constater l'ouverture et le mélange de l'instrument avec le piano par exemple, ou encore le violoncelle, le cor d'harmonie, l'orgue etc. qui réhaussent le son particulier de la trompe de chasse et confirment que notre instrument a sa place en tant que réel instrument de musique sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

En conséquence, je considère que l'art de cet auguste instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art musical des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Claire LACAILLE d'ESSE



Xavier GASSELIN
Auteur et réalisateur
3B, rue de la Gaucherie
18100 VIERZON
0681219650
xgasselin@yahoo.fr

à Monsieur le Président de la FITF,
19 rue Patay
45000 ORLEANS

Vierzon, le 10 janvier 2019

Monsieur le Président,

Informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes – dont la FITF- afin de solliciter le classement de « l'art musical des sonneurs de trompe, sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO, je tiens par la présente à manifester mon soutien à cette initiative.

Réalisateur de documentaires, j'ai réalisé un film intitulé : « L'heure de la trompe a sonné » relatant l'histoire de cet instrument européen mais au delà mettre en exergue la popularité de la trompe aujourd'hui. Là ne fut pas ma surprise ! Des milliers de pratiquants – hommes, femmes, jeunes, seniors - de tous horizons sociaux jouent de cet instrument en solo ou en groupe avec rigueur mais dans la plus grande convivialité. La trompe n'est plus l'apanage de la vénerie dont elle est issue mais bien un instrument de musique à part entière avec certes une Histoire forte et un passé glorieux.

Utilisé par les plus grandes génies de la musique (Berlioz, Verdi,...) mais aussi plus récemment par des orchestres de jazz, la trompe appartient de plein-droit à notre héritage culturel et mérite d'accéder à son inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Xavier GASSELIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Xavier Gasselín', written over a horizontal line.

Sommaire des lettres recueillies pour la Belgique

• Élus et collectivités territoriales

47.– Madame Alda GREOLI, vice-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ministre de la Culture, de l'Enfance et de l'Education permanente, Bruxelles, 5 février 2019.

48.– Monsieur Jean-Luc HENNEAUX, bourgmestre de la Ville de Saint-Hubert, Saint-Hubert, 18 décembre 2018.

• Fédérations et associations spécialisées

49.– Monsieur Veerle WALLEBROEK, directeur, et Madame Anaïs VERHULST, collaboratrice, Centrum voor Muziek- en Podiumerfgoed (CEMPER) / Centre du patrimoine musical et des arts performatifs, Mechelen, 4 février 2019.

• Amateurs de musique de trompe

50.– Madame Dominique DESMALINES, Houyet, 7 janvier 2019.

51.– Monsieur Taoufyq EL AHRACHE, Houffalize, 15 janvier 2019.

52.– Monsieur Maurice LEONARD, Troisvierges, 15 janvier 2019.

53.– Madame Simone AUBRY, Dinant, 16 janvier 2019.

54.– Monsieur Michel SPIRITUS, Lierneux, 16 janvier 2019.

55.– Madame Mélissa LEONARD, Cherain, 18 janvier 2019.

56.– Madame Conny VAN DEN BRANDE, Maandag, 21 janvier 2019.

57.– Monsieur Vincent LAURENCIN, Bastogne, 21 janvier 2019.

58.– Madame Virginie BASTIN, Nadrin, 21 janvier 2019.

59.– Madame Béatrice JONIUS, Gouvy, 31 janvier 2019.

60.– Monsieur François GOFFIN, Sibret, 4 février 2019.

61.– Monsieur Alain LAMBOTTE, Lierneux, 5 février 2019.

Entrée MFWB
SG-DGACA
06.02.2019

Alda GREOLI
Vice-Présidente
Ministre de la Culture, de l'Enfance
et de l'Education permanente

RECU LE
6.02.2019
Directeur du support
Administrateur général

Note à Monsieur Roland VAN DER HOEVEN
Directeur général adjoint

W 17/2/19

ENTRÉE
06 FEV. 2019
DEP. 2433-2019 01590
D.A. PATRIMOINE CULTUREL
ET ARTS PLASTIQUES

Via Monsieur André-Marie PONCELET
Administrateur général

*d 812
→ MD*

Nathalie N 05 FEV. 2019

Nos réf. : NN/CV/MD/POI/2019/2

Votre correspondante : Mallorie Duplouy - 02 413 24 92 mallorie.duplouy@cfwb.be

Objet : Candidature multinationale de « L'Art musical des sonneurs de trompes » à la liste représentative de l'UNESCO

Par la présente, en tant que Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge notamment des matières relevant du patrimoine culturel immatériel, je vous informe de mon soutien plein et entier à la candidature multinationale de « L'Art musical des sonneurs de trompes » à la Liste représentative de l'UNESCO, telle qu'elle sera introduite par la France en association avec la Belgique, l'Italie et le Luxembourg.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

La Ministre,

Alda GREOLI

Lu Le
Vu Direct. gén
N° Indic
Réponse pour le
Copie pour info
A traiter par *N. VAN DER HOEVEN*

Fédération des Trompes du
Benelux
A l'attention du Président
1, route du Bois de Chaleux

B-5560 Hulsonniaux

Saint-Hubert, le 18/12/2018

Objet : Soutien Fédération Trompes du Benelux

N. réf. Secrétariat - 23239 /

Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à soutenir vos démarches engagées en Europe par la Belgique, la France, le Luxembourg et l'Italie en vue d'obtenir le classement de « l'Art musical des sonneurs de Trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

La Ville de Saint-Hubert est particulièrement sensible à votre art, riche de traditions et qui est chez lui dans nos régions ardennaises et bien sûr dans le cadre de la ville de Saint-Hubert où il rehausse de nombreuses manifestations folkloriques.

Nous sommes très heureux d'accueillir chaque année votre stage international où, sans distinction d'origine sociale, de sexe, de génération ou de convictions philosophiques ou religieuses de nombreux débutants se réunissent, dans une parfaite convivialité, sous la houlette de moniteurs enthousiastes et bénévoles.

J'apprécie également toute l'énergie que la Fédération des Trompes du Benelux met au service de la pérennité de cet art, ce qui permet à la Trompe de rehausser régulièrement les concerts qui sont organisés en la Basilique de Saint-Hubert ou les manifestations qui mettent en valeur notre belle région des Ardennes.

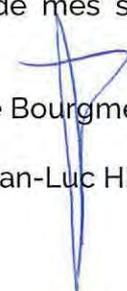
Service traitant:

Secrétariat
LEROY Frédéric
Chef de bureau administratif

Tél. : 061/26.09.65 - Fax : 061/61.33.18
Email : frederic.eroy@saint-hubert.be
Site : www.saint-hubert.be

Cet art qui appartient de plein-droit à notre héritage culturel, a évidemment sa place sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Le Bourgmestre,

Jean-Luc HENNEAUX

Service traitant:

Secrétariat

LEROY Frédéric

Chef de bureau administratif

Tél. : 061/26.09.65 - Fax : 061/61.33.18

Email : frederic.eroy@saint-hubert.be

Site : www.saint-hubert.be



CEMPER vzw
Centrum voor Muziek- en Podiumerfgoed

Zoutwerf 5 | B-2800 Mechelen, Belgium
+32 15 34 94 36

contact@cemper.be

LETTER OF SUPPORT

4 februari 2019

Geachte heer, mevrouw,

Sinds de fusie op 1 januari 2019 vormen Resonant (landelijk expertisecentrum voor muzikaal erfgoed – www.muzikaalerfgoed.be) en Het Firmament (landelijk expertisecentrum voor het cultureel erfgoed van de podiumkunsten – www.hetfirmament.be) de nieuwe erfgoedorganisatie CEMPER, Centrum voor muziek- en podiumerfgoed. Als dienstverlenende organisatie op landelijk niveau ondersteunt CEMPER al wie in contact komt met het cultureel erfgoed van muziek en podiumkunsten. Zo is het ons doel om, onder meer, het immaterieel cultureel erfgoed van muziek en podiumkunsten in Vlaanderen in kaart te brengen, te documenteren, te borgen en onderzoek erover te stimuleren.

Als expertisecentrum voor muziek- en podiumerfgoed in Vlaanderen staat CEMPER volledig achter het initiatief van de Benelux Jachthoornfederatie / Fédération des Trompes du Benelux om een aanvraag in te dienen ter nominatie van de muziekkunst van het jachthoornblazen voor de UNESCO Representatieve Lijst van het Immaterieel Cultureel Erfgoed van de Mensheid (artikel 16 van de Conventie).

Sinds 2018 werkte Resonant nauw samen met de jachthoornfederatie rond de problematiek van erfgoedzorg. Deze werking wordt sinds begin 2019 voortgezet door CEMPER. In mei 2018 werd Resonant gecontacteerd door de jachthoornfederatie met een vraag tot begeleiding bij het borgen van hun immaterieel cultureel erfgoed en een aanvraag tot de Inventaris Vlaanderen voor Immaterieel Cultureel Erfgoed. Na enkele kennismakingsgesprekken werd er geopteerd voor een intensieve samenwerking tussen de erfgoedorganisatie en de erfgoedgemeenschap. Door middel van groepsgesprekken, individuele interviews en een uitgebreide enquête werd de erfgoedgemeenschap van de muziekkunst van het jachthoornblazen in kaart gebracht, werd er gepeild naar de waarden en betekenissen die zij aan het erfgoed toekennen, en werden de bezorgdheden met betrekking tot het doorgeven van de muziekkunst bevestigd. Deze bevestigingen dienen nu en in de toekomst als basis voor het uitwerken van borgingsinitiatieven en de aanvraag tot de inventaris. De indiening van deze inventaris aanvraag is voorzien voor 15 april 2019.

Door deze begeleiding en doordat de bevestigingen uitgevoerd werden door een stafmedewerker van CEMPER, is de organisatie bekend in de wereld van de jachthoornblazers.

In de toekomst zal CEMPER de inspanningen van de erfgoedgemeenschap van de jachthoornblazers blijven opvolgen en ondersteunen. Dit gebeurt vanuit de werking als expertisecentrum voor muziek- en podiumerfgoed waarbij deze ondersteuning hoofdzakelijk speelt op vlak van het borgen van immaterieel cultureel erfgoed. CEMPER schrijft zich in in het Vlaamse cultureel-erfgoedbeleid dat op zijn beurt geënt is op de UNESCO-Conventie betreffende de Borging van het Immaterieel Cultureel Erfgoed. Binnen het erfgoedveld is een netwerkmodel ontstaan waarin expertise en methodieken betreffende de registratie van het borgen van immaterieel erfgoed worden ontwikkeld en uitgewisseld. CEMPER neemt het immaterieel erfgoed van de muziek en podiumkunsten in zijn geheel

voor zijn rekening. Daarnaast zal CEMPER de opgedane kennis en expertise uit dit traject ook internationaal verspreiden door lezingen en publicaties. We zullen verder inzetten in de verdere ontwikkeling van onze immaterieel-erfgoedwerking en die van andere organisaties in Vlaanderen die werkzaam zijn in de andere immaterieel-erfgoed domeinen.

In 2014 werden de borgingsinitiatieven van de beiaardcultuur reeds opgenomen in het Register van Goede Voorbeeldpraktijken van UNESCO. Deze erfgoedgemeenschap wordt nu nog steeds ondersteund door CEMPER. De muziekcultuur van het jachthoornblazen is vervolgens een eerste kandidaat voor Vlaanderen op vlak van immaterieel muzikaal erfgoed voor de representatieve lijst van het immaterieel cultureel erfgoed van de mensheid. Het is tevens een belangrijk voorbeeld om expertise te ontwikkelen en als voorbeeld te stellen voor de bredere sector van het cultureel-erfgoedveld, aangezien dat naast een mogelijke erkenning, de nadruk gelegd wordt op het uitwerken van borgingsinitiatieven. De jachthoorncultuur kan op zijn beurt profiteren van de resultaten van de groeiende expertise, methodieken en instrumenten die in de toekomst nog zullen worden ontwikkeld.

CEMPER kijkt uit naar een gunstige behandeling van dit voorstel.

Hoogachtend,



Anaïs Verhulst
Stafmedewerker CEMPER vzw



Veerle Wallebroek
Directeur CEMPER vzw



CEMPER vzw
Centre for Music and Performing Arts Heritage

Zoutwerf 5 | B-2800 Mechelen, Belgium
+32 15 34 94 36
contact@cemper.be

LETTER OF SUPPORT

Dear Sir/Madam,

Since their fusion on the 1st of January 2019, Resonant (national centre of expertise for musical heritage – www.muzikaalerfgoed.be) and Het Firmament (national centre of expertise for the cultural heritage of performing arts – www.hetfirmament.be) became the new heritage organisation CEMPER, Centre for music and performing arts heritage. As a national organisation, CEMPER supports everyone who comes into contact with the cultural heritage of music and performing arts. Amongst our goals, we strive to map, document, safeguard, and stimulate research about the intangible cultural heritage of music and performing arts in Flanders.

As the centre of expertise for music and performing arts heritage in Flanders, CEMPER fully supports the initiative by the Benelux Hunting Horn Federation (Benelux Jachthoornfederatie / Fédération des Trompes du Benelux) to submit the application to nominate the musical art of the hunting horn for the UNESCO Representative List of the Intangible Cultural Heritage of Humanity (article 16 of the Convention).

Resonant has worked together with the hunting horn federation since 2018 around the issue of safeguarding their heritage. This is continued by CEMPER as of 2019. Resonant was contacted by the hunting horn federation in May 2018. We were asked to accompany safeguarding initiatives of their intangible cultural heritage and to assist with their application to the Flemish Inventory for Intangible Cultural Heritage (Inventaris Vlaanderen voor Immaterieel Cultureel Erfgoed). After several introductory meetings, an intensive collaboration between the heritage organisation and the heritage community started. By means of group interviews, individual interviews and an thorough questionnaire, we mapped the heritage community of the musical art of the hunting horn, investigated the values and meanings that are attached to the heritage, and asked about concerns regarding the transmission of the musical art. This research will, now as well as in the future, be used as a basis for developing safeguarding initiatives and the application to the Flemish Inventory for Intangible Cultural Heritage. The submission of this application is planned for the 15th of April 2019.

The organisation is well known in the world of the hunting horn players because of this accompaniment and because the research was conducted by a staff member of CEMPER.

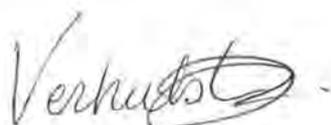
CEMPER will continue to follow and support the efforts by the heritage community of the hunting horn players in the future. This is an operation as centre for music and performing arts heritage which supports the safeguarding of intangible heritage as a primary goal. CEMPER endorses the Flemish cultural heritage policy which, in turn, is based on the UNESCO Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage. Within the field of cultural heritage, a network model has been raised to develop the expertise and methodologies concerning the registration and safeguarding of intangible heritage. In this network, CEMPER takes the intangible heritage of the domain 'music and performing arts' for its account. Furthermore, CEMPER will spread the knowledge and expertise gained through

this project internationally in presentations and publications. We will continue to develop our intangible cultural heritage service and that of other organisations in Flanders that work in the other domains of intangible cultural heritage.

The safeguarding initiatives of the carillon culture were already included in UNESCO's Register of Good Safeguarding Practices in 2014. This heritage community continues to be supported by CEMPER. The musical art of the hunting horn is the first Flemish candidate in the domain of intangible musical heritage for the Representative List of the Intangible Cultural Heritage of Humanity. Furthermore, it is an important example to develop expertise and as an example for the wider cultural heritage sector. This is because, apart from a possible recognition, the emphasis is put on the development of safeguarding initiatives. The hunting horn culture, in turn, will be able to benefit from the results of our growing expertise, methodologies and instruments that will be developed in the coming years.

CEMPER looks forward to a favourable consideration of this proposal.

Yours faithfully,



Anaïs Verhulst
Staff member CEMPER vzw



Veerle Wallebroek
Director CEMPER vzw



CEMPER vzw
Centrum voor Muziek- en Podiumerfgoed

Zoutwerf 5 | B-2800 Mechelen, Belgium
+32 15 34 94 36

contact@cemper.be

LETTER OF SUPPORT

4 februari 2019

Geachte heer, mevrouw,

Sinds de fusie op 1 januari 2019 vormen Resonant (landelijk expertisecentrum voor muzikaal erfgoed – www.muzikaalerfgoed.be) en Het Firmament (landelijk expertisecentrum voor het cultureel erfgoed van de podiumkunsten – www.hetfirmament.be) de nieuwe erfgoedorganisatie CEMPER, Centrum voor muziek- en podiumerfgoed. Als dienstverlenende organisatie op landelijk niveau ondersteunt CEMPER al wie in contact komt met het cultureel erfgoed van muziek en podiumkunsten. Zo is het ons doel om, onder meer, het immaterieel cultureel erfgoed van muziek en podiumkunsten in Vlaanderen in kaart te brengen, te documenteren, te borgen en onderzoek erover te stimuleren.

Als expertisecentrum voor muziek- en podiumerfgoed in Vlaanderen staat CEMPER volledig achter het initiatief van de Benelux Jachthoornfederatie / Fédération des Trompes du Benelux om een aanvraag in te dienen ter nominatie van de muziekkunst van het jachthoornblazen voor de UNESCO Representatieve Lijst van het Immaterieel Cultureel Erfgoed van de Mensheid (artikel 16 van de Conventie).

Sinds 2018 werkte Resonant nauw samen met de jachthoornfederatie rond de problematiek van erfgoedzorg. Deze werking wordt sinds begin 2019 voortgezet door CEMPER. In mei 2018 werd Resonant gecontacteerd door de jachthoornfederatie met een vraag tot begeleiding bij het borgen van hun immaterieel cultureel erfgoed en een aanvraag tot de Inventaris Vlaanderen voor Immaterieel Cultureel Erfgoed. Na enkele kennismakingsgesprekken werd er geopteerd voor een intensieve samenwerking tussen de erfgoedorganisatie en de erfgoedgemeenschap. Door middel van groepsgesprekken, individuele interviews en een uitgebreide enquête werd de erfgoedgemeenschap van de muziekkunst van het jachthoornblazen in kaart gebracht, werd er gepeild naar de waarden en betekenissen die zij aan het erfgoed toekennen, en werden de bezorgdheden met betrekking tot het doorgeven van de muziekkunst bevestigd. Deze bevestigingen dienen nu en in de toekomst als basis voor het uitwerken van borgingsinitiatieven en de aanvraag tot de inventaris. De indiening van deze inventaris aanvraag is voorzien voor 15 april 2019.

Door deze begeleiding en doordat de bevestigingen uitgevoerd werden door een stafmedewerker van CEMPER, is de organisatie bekend in de wereld van de jachthoornblazers.

In de toekomst zal CEMPER de inspanningen van de erfgoedgemeenschap van de jachthoornblazers blijven opvolgen en ondersteunen. Dit gebeurt vanuit de werking als expertisecentrum voor muziek- en podiumerfgoed waarbij deze ondersteuning hoofdzakelijk speelt op vlak van het borgen van immaterieel cultureel erfgoed. CEMPER schrijft zich in in het Vlaamse cultureel-erfgoedbeleid dat op zijn beurt geënt is op de UNESCO-Conventie betreffende de Borging van het Immaterieel Cultureel Erfgoed. Binnen het erfgoedveld is een netwerkmodel ontstaan waarin expertise en methodieken betreffende de registratie van het borgen van immaterieel erfgoed worden ontwikkeld en uitgewisseld. CEMPER neemt het immaterieel erfgoed van de muziek en podiumkunsten in zijn geheel

voor zijn rekening. Daarnaast zal CEMPER de opgedane kennis en expertise uit dit traject ook internationaal verspreiden door lezingen en publicaties. We zullen verder inzetten in de verdere ontwikkeling van onze immaterieel-erfgoedwerking en die van andere organisaties in Vlaanderen die werkzaam zijn in de andere immaterieel-erfgoed domeinen.

In 2014 werden de borgingsinitiatieven van de beiaardcultuur reeds opgenomen in het Register van Goede Voorbeeldpraktijken van UNESCO. Deze erfgoedgemeenschap wordt nu nog steeds ondersteund door CEMPER. De muziekcultuur van het jachthoornblazen is vervolgens een eerste kandidaat voor Vlaanderen op vlak van immaterieel muzikaal erfgoed voor de representatieve lijst van het immaterieel cultureel erfgoed van de mensheid. Het is tevens een belangrijk voorbeeld om expertise te ontwikkelen en als voorbeeld te stellen voor de bredere sector van het cultureel-erfgoedveld, aangezien dat naast een mogelijke erkenning, de nadruk gelegd wordt op het uitwerken van borgingsinitiatieven. De jachthoorncultuur kan op zijn beurt profiteren van de resultaten van de groeiende expertise, methodieken en instrumenten die in de toekomst nog zullen worden ontwikkeld.

CEMPER kijkt uit naar een gunstige behandeling van dit voorstel.

Hoogachtend,



Anaïs Verhulst
Stafmedewerker CEMPER vzw



Veerle Wallebroek
Directeur CEMPER vzw



CEMPER vzw
Centre for Music and Performing Arts Heritage

Zoutwerf 5 | B-2800 Mechelen, Belgium
+32 15 34 94 36
contact@cemper.be

LETTER OF SUPPORT

Dear Sir/Madam,

Since their fusion on the 1st of January 2019, Resonant (national centre of expertise for musical heritage – www.muzikaalerfgoed.be) and Het Firmament (national centre of expertise for the cultural heritage of performing arts – www.hetfirmament.be) became the new heritage organisation CEMPER, Centre for music and performing arts heritage. As a national organisation, CEMPER supports everyone who comes into contact with the cultural heritage of music and performing arts. Amongst our goals, we strive to map, document, safeguard, and stimulate research about the intangible cultural heritage of music and performing arts in Flanders.

As the centre of expertise for music and performing arts heritage in Flanders, CEMPER fully supports the initiative by the Benelux Hunting Horn Federation (Benelux Jachthoornfederatie / Fédération des Trompes du Benelux) to submit the application to nominate the musical art of the hunting horn for the UNESCO Representative List of the Intangible Cultural Heritage of Humanity (article 16 of the Convention).

Resonant has worked together with the hunting horn federation since 2018 around the issue of safeguarding their heritage. This is continued by CEMPER as of 2019. Resonant was contacted by the hunting horn federation in May 2018. We were asked to accompany safeguarding initiatives of their intangible cultural heritage and to assist with their application to the Flemish Inventory for Intangible Cultural Heritage (Inventaris Vlaanderen voor Immaterieel Cultureel Erfgoed). After several introductory meetings, an intensive collaboration between the heritage organisation and the heritage community started. By means of group interviews, individual interviews and an thorough questionnaire, we mapped the heritage community of the musical art of the hunting horn, investigated the values and meanings that are attached to the heritage, and asked about concerns regarding the transmission of the musical art. This research will, now as well as in the future, be used as a basis for developing safeguarding initiatives and the application to the Flemish Inventory for Intangible Cultural Heritage. The submission of this application is planned for the 15th of April 2019.

The organisation is well known in the world of the hunting horn players because of this accompaniment and because the research was conducted by a staff member of CEMPER.

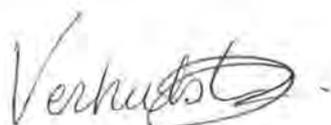
CEMPER will continue to follow and support the efforts by the heritage community of the hunting horn players in the future. This is an operation as centre for music and performing arts heritage which supports the safeguarding of intangible heritage as a primary goal. CEMPER endorses the Flemish cultural heritage policy which, in turn, is based on the UNESCO Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage. Within the field of cultural heritage, a network model has been raised to develop the expertise and methodologies concerning the registration and safeguarding of intangible heritage. In this network, CEMPER takes the intangible heritage of the domain 'music and performing arts' for its account. Furthermore, CEMPER will spread the knowledge and expertise gained through

this project internationally in presentations and publications. We will continue to develop our intangible cultural heritage service and that of other organisations in Flanders that work in the other domains of intangible cultural heritage.

The safeguarding initiatives of the carillon culture were already included in UNESCO's Register of Good Safeguarding Practices in 2014. This heritage community continues to be supported by CEMPER. The musical art of the hunting horn is the first Flemish candidate in the domain of intangible musical heritage for the Representative List of the Intangible Cultural Heritage of Humanity. Furthermore, it is an important example to develop expertise and as an example for the wider cultural heritage sector. This is because, apart from a possible recognition, the emphasis is put on the development of safeguarding initiatives. The hunting horn culture, in turn, will be able to benefit from the results of our growing expertise, methodologies and instruments that will be developed in the coming years.

CEMPER looks forward to a favourable consideration of this proposal.

Yours faithfully,



Anaïs Verhulst
Staff member CEMPER vzw



Veerle Wallebroek
Director CEMPER vzw

Madame Dominique Desmalines
49 rue du Centre
5560 Houyet
Belgique

A la Fédération des Trompes du Benelux.
1 route du Bois de Chaleux
5560 Hulsonniaux
Belgique

Houyet, ce 7 janvier 2019

Monsieur le Président

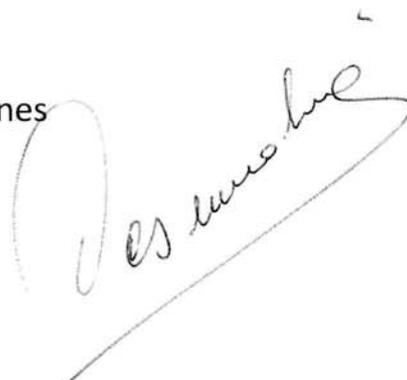
J'ai souvent entendu résonner les trompes dans la région et j'ai appris que vous engagiez des démarches pour l'obtention du classement de « l'Art musical des sonneurs de Trompe » à l'UNESCO.

Je trouve cela très bien et vous soutiens.

La trompe est un instrument aux belles sonorités ; il faut aider à en développer la pratique. Je me réjouirais de la réussite de votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Dominique Desmalines

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style. The signature appears to read 'Desmalines' and is written over a horizontal line.

Taoufyq El Ahrache
Rue Saint Roch 1
6660 Houffalize
Belgique

A la Fédération des Trompes du Benelux.
Route du Bois de Chaleux 1
5560 Hulsonniaux
Belgique

Houffalize, ce 15 janvier 2019

Mon cher François, cher Président,

Ma famille et mon éducation au Maroc m'ont rendu sensible à tout ce qui concerne la nature. J'ai découvert la Trompe en Belgique et j'admire la passion et le courage des sonneurs. Ils agrémentent les belles forêts ardennaises et les fêtes de la région.

Avec d'autres pays, tu prépares un dossier pour l'obtention du classement de « l'Art musical des sonneurs de Trompe » à l'UNESCO : je trouve cela très bien.

Je soutiens cette démarche et j'espère que tu aboutiras.

Bien à toi.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Taoufyq El Ahrache

Maurice Léonard
Route de Binsfeld 34
L-9912 Troisvierges
GD Luxembourg

Fédération des Trompes du
Benelux.
Route du Bois de Chaleux 1
5560 Hulsonniaux
Belgique

Cher Président,

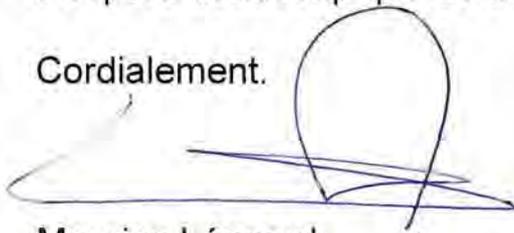
En tant qu'Ardennais je connais cet instrument depuis toujours. Je suis sensible à la qualité des harmonies que l'on peut tirer d'un instrument aussi simple... mais difficile. J'admire votre engagement et votre travail pour la promotion de la Trompe et j'aime les fêtes et les messes de saint-Hubert où l'on entend des Trompes.

J'apprécie que des femmes et des jeunes (parfois très jeunes) s'intéressent à cet instrument et participent aux activités des différents groupes de la région.

Je sais que vous préparez un dossier en vue d'obtenir la reconnaissance de « l'Art musical des sonneurs de Trompe » par l'UNESCO. C'est très positif et je suis heureux de soutenir cette démarche.

J'espère beaucoup que ce dossier aboutira.

Cordialement.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes below it.

Maurice Léonard

Troisvierges, ce 15 janvier 2019

Simone Aubry
Rue des Quévées 10
5500 Dinant
Belgique

A la Fédération des Trompes
du Benelux.
Route du Bois de Chaleux 1
5560 Hulsonniaux
Belgique

Dinant, ce 16 janvier 2019

Cher François, cher Président,

Dans mon enfance en Bretagne, je n'ai pas eu l'occasion d'entendre souvent le son de la Trompe ! J'ai découvert cet instrument en Belgique et j'admire la motivation et la passion des sonneurs. Ils agrémentent les fêtes et les belles messes de saint-Hubert.

Je sais que tu prépares un dossier pour obtenir la reconnaissance de « l'Art musical des sonneurs de Trompe » par l'UNESCO : c'est une très bonne idée, c'est très positif pour tout le travail que tu fais.

Je te soutiens complètement et j'espère que ce dossier aboutira.

Cordialement.

Simone Aubry

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Simone Aubry', with a stylized flourish at the end.

Michel Spiritus
Le calvaire, 4
B-4990 Lierneux

A Monsieur François de Radzitzky, président de la
Fédération des Trompes du Benelux asbl.
1 route du Bois de Chaleux
5560 Hulsonniaux
Belgique

Lierneux, le 16 janvier 2019

Monsieur le Président

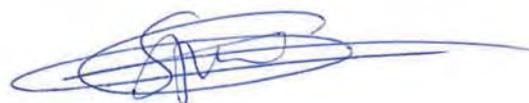
C'est avec plaisir que j'ai appris que vous préparez un dossier pour l'obtention du classement de « l'Art musical des sonneurs de Trompe » à l'UNESCO.

Par cette démarche, vous encouragez les jeunes à pratiquer cet instrument qui fait partie de notre patrimoine et cela me réjouit.

Je trouve vraiment positif tout ce qui contribue à pérenniser la pratique de la Trompe car c'est une belle tradition, bien vivante, qu'il faut encourager.

Je soutiens votre démarche et j'espère que ce sera un succès.

Bien à vous.



Michel Spiritus

Mélissa LEONARD
Rettigny, 2/D
6673 Cherain
Belgique

A la Fédération des Trompes du Benelux.
1 route du Bois de Chaleux
5560 Hulsonniaux
Belgique

Gouvy, le 18/01/19

Monsieur le Président,

Depuis toujours j'entends des musiques de Trompe. Je suis heureuse que cette tradition soit toujours vivante.

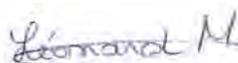
J'ai appris que vous travaillez à un dossier pour le classement de « l'Art musical des sonneurs de Trompe » au patrimoine de l'UNESCO.

Il y a de plus en plus de femmes qui pratiquent cet instrument et vous les encouragez ainsi que de nombreux jeunes, à le pratiquer et se perfectionner : cela me réjouit.

C'est une belle tradition, bien vivante, que je veux encourager.

Je tiens de tout cœur à soutenir votre démarche.

Bien à vous.



Mélissa LEONARD

Van Den Brande Conny
Rue du Marais 22
6740 Ste Marie 5/5
Belgique

A la Fédération des Trompes du Benelux.
1 route du Bois de Chaleux
5560 Hulsonniaux
Belgique

Lundi 21 janvier 2019

Monsieur le Président

J'habite une région où on entend souvent résonner les trompes.

J'ai appris que vous préparez un dossier pour l'obtention du classement de « l'Art musical des sonneurs de Trompe » à l'UNESCO.

Je trouve cela très bien et soutiens votre démarche : j'espère qu'elle aboutira.

Bien à vous.

Van Den Brande Conny

Rue du Marais 22

6740 Ste. Marie S/S

Belgique

A la Fédération des Trompes du Benelux

1 Route du bois de Chaleux

5560 Hulsonniaux

Belgique

Maandag, 21 januari 2019

Mijnheer de Président

Ik woon in een streek waar wij dikwijls de jachthoorn muziek instrument horen.

Ik heb vernomen dat jullie een dossier voor het verkrijgen van de classificatie van " l'art musical des sonneurs de Trompe" voorbereiden bij UNESCO.

Ik vindt dit een heel goed idee en hierbij steunt ik deze actie in de hoop dat zij zal slagen .

Hoogachtend

Van den Brande Conny



Vincent Laurencin
12 Rue Tasiaux
6600 Bastogne
Belgique

A la Fédération des Trompes du
Benelux.
Route du Bois de Chaleux 1
5560 Hulsonniaux
Belgique

Lundi 21 Janvier 2019

Monsieur le Président

Je suis sensible à tout ce qui concerne la nature et
j'aime entendre des trompes résonner dans la forêt.

Vous préparez un dossier pour l'obtention du
classement de « l'Art musical des sonneurs de Trompe » à
l'UNESCO et je trouve cela très bien.

Je soutiens votre démarche et j'espère que vous
aboutirez.

Salutations distinguées.

VINCENT LAURENCIN



BASTIN Virginie
rue de Houffalize, 2A
B-6660 Nadein

Fédération des Trompes du Benelux
1, route du Bois de Chateaux
B-5560 Hulsenriaux.

Nadein, le 21 janvier 2019

Monsieur le Président,

Je souhaite soutenir une action qui veut promouvoir notre patrimoine, entre autre auprès des jeunes, et j'ai appris que vous préparez un dossier pour l'obtention du classement de "l'Art musical des sonneurs de Trompe" à l'UNESCO.

Je veux vous encourager et soutiens votre démarche car vous encouragez des jeunes à pratiquer cet instrument qui fait partie de notre patrimoine.

Je soutiens votre démarche qui aboutira, je l'espère.

Cordialement.


BASTIN V.

Béatrice JONIUS
Lomré, 6 B
B-6674 GOUVY

A la Fédération des Trompes du Benelux.
1 route du Bois de Chaleux
5560 Hulsonniaux
Belgique

Lomré, le 31/01/2019

Monsieur le Président,

J'ai appris que vous préparez un dossier pour l'obtention du classement de « l'Art musical des sonneurs de Trompe » à l'UNESCO.

Je trouve que c'est très bien d'encourager les jeunes à cet instrument qui fait partie de notre patrimoine.

Je soutiens votre démarche qui aboutira, je l'espère.

Cordialement.

Béatrice JONIUS



François Goffin
Poisson-Moulin 10
6640 Sibret
Belgique

A la Fédération des Trompes du Benelux.
Route du Bois de Chaleux 1
5560 Hulsonniaux
Belgique

Monsieur le Président,

En tant qu'Ardennais la Trompe fait partie de ma culture. J'en apprécie le son qui convient si bien à nos grandes forêts. L'instrument paraît simple mais je sais combien il est difficile. Je suis heureux de voir l'engagement de votre fédération et son travail pour la promotion de cette belle tradition.

J'apprécie les efforts que vous faites pour que des femmes et des jeunes s'intéressent à cet instrument et participent aux différents groupes de la région.

Vous préparez un dossier en vue d'obtenir la reconnaissance de « l'Art musical des sonneurs de Trompe » par l'UNESCO et je trouve que c'est très positif : je suis heureux de soutenir cette démarche.

Avec tous mes vœux pour que ce dossier aboutisse.

Bien à vous.



François Goffin

Sibret, ce 4 février 2019

Lierneux, ce 5 février 2019

Alain Lambotte
Dessus le Moulin, 3
B-4990 Lierneux
Belgique

Fédération des Trompes du Benelux.
Route du Bois de Chaleux 1
5560 Hulsonniaux
Belgique

Monsieur le Président,

Comme tous les Ardennais j'entends la Trompe depuis toujours.

J'apprécie la musique que l'on peut tirer de cet instrument (simple... mais difficile) et j'aime les fêtes et les messes de Saint-Hubert où l'on entend des Trompes.

Je sais que vous introduisez un dossier en vue d'obtenir la reconnaissance de « l'Art musical des sonneurs de Trompe » par l'UNESCO et j'admire votre engagement et votre travail pour la promotion de la Trompe et de ses traditions.

J'apprécie que vous encouragiez des femmes et des jeunes à s'intéresser à cet instrument et à participer aux activités des différents groupes de la région.

Je suis très heureux de soutenir votre démarche.

J'espère beaucoup qu'elle aboutira.

Cordialement.

Alain Lambotte

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain', enclosed within a large, loopy oval shape.

Sommaire des lettres recueillies pour le Luxembourg

• Élus et collectivités territoriales

62.– Monsieur Marc LIES, bourgmestre, et Monsieur Jérôme BRITZ, secrétaire, Commune de Hesperange, Hesperange, 16 janvier 2019.

63.– Monsieur Michel MALHERBE, bourgmestre de la Commune de Mersch, Mersch, 23 janvier 2019

64.– Monsieur Albert HENKEL, bourgmestre honoraire de la Commune de Mersch, Mersch, 4 janvier 2019.

• Sonneurs de trompe (individus et groupes)

65.– Lieutenant-colonel Jean-Claude BRAUN, chef de la Musique militaire grand-ducale, Remerschen, 8 janvier 2019.

• Fédérations et associations liées à la sauvegarde de la trompe

66.– Monsieur Georges JACOBS, président de la Fédération Saint-Hubert des chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg, Mertzig, 10 janvier 2019.

67.– Madame Martine DEPREZ, présidente, et Monsieur Robert KÖLLER, secrétaire général, Union Grand-Duc Adolphe, Strassen, 22 janvier 2019.

• Amateurs de musique de trompe

68.– Monsieur John MÜHLEN, Cruchten, 2 janvier 2019.

69.– Monsieur Romain SCHNEIDER, Roullingen, 3 janvier 2019.

70.– Monsieur Laurent OLMEDO, chef d'entreprise, Strassen, 7 janvier 2019.

71.– Colonel Fernand BROSIUS, secrétaire du grand-duc Jean de Luxembourg, Hesper, 11 janvier 2019.

72.– Monsieur Bernard OLMEDO, chef d'entreprise, Strassen, 11 janvier 2019.



HESPERANGE

Grand-Duché de Luxembourg
B.P. 10 – L-5801 Hesper

Hesperange, le 16 janvier 2019

**Trompes de Chasse St-Hubert
de Luxembourg
p.a. M. Guy Wagner**

Notre réf. : **CE2019/01-cm**

Concerne : inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO de 'l'art musical des sonneurs de trompe'

Monsieur,

En sa séance du 14 janvier 2019, le collège des bourgmestre et échevins a décidé de soutenir votre candidature multinationale de « l'art musical des sonneurs de trompe » pour une inscription à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

Une telle inscription permettrait la protection et la promotion d'un savoir-faire traditionnel extraordinaire faisant signe de spécificités très particulières par rapport à d'autres instruments de musique à vent. L'origine des trompes de chasses et leur répertoire particulier font partie d'une tradition qui risque de disparaître et l'obtention du label 'patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO' leur accorderait une reconnaissance internationale exceptionnelle.

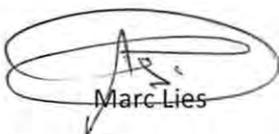
Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le secrétaire,



Jérôme Britz
(contresignature
loi communale art. 74)

Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre,



Marc Lies



Mersch, le 23 janvier 2019

Trompes de Chasse St-Hubert de
Luxembourg
c./o. Monsieur Guy WAGNER

Concerne: Inscription de la trompe de chasse française au patrimoine immatériel de l'UNESCO

Monsieur le président,

Je soussigné, Michel Malherbe, exprime mon soutien à la candidature de « L'art musical des sonneurs de trompe » à faire inscrire au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Je considère que cette inscription contribuerait à valoriser ce savoir-faire ancestral et se donner les atouts pour perpétuer la tradition de la trompe de chasse française.

Avant de se servir d'un instrument pour encourager les chiens ou pour appeler ses compagnons de chasse, l'homme se contentait de sa voix. Au fil des siècles, différentes formes de cornes sont apparues. La trompe de chasse a été adoptée par la vénerie française sous le règne de Louis XV et l'influence de son maître de vénerie.

Je tiens à signaler que cet instrument détient un lien particulièrement étroit avec notre commune. Dans les années 1956-1957, la messe de Saint-Hubert à Schoenfels (Commune de Mersch) fut jouée par la Musique Militaire Grand-Ducale, en présence des membres de la Cour. Par la suite, ladite messe à Schoenfels fut sonnée par des sonneurs venus de Saint-Hubert en Belgique et France, pour être relayés à partir de 1973 par les trompes de chasse Saint-Hubert de Luxembourg.

De plus, la Commune de Mersch a l'immense honneur d'accueillir le Championnat du BeNeLux des Trompes de Chasse dans la vallée des sept châteaux. Ce rendez-vous biennal de la Trompe de Chasse française est devenu une des manifestations culturelles les plus remarquables et remarquées dans la région du centre géographique du Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le bourgmestre de la Commune de Mersch

HENKEL Albert
8, rue des Champs
L-7521 Mersch
ahenkel@pt.lu

Mersch, le 04/01/2019

Trompes de Chasse St-Hubert de
Luxembourg
p.a. Monsieur Guy WAGNER

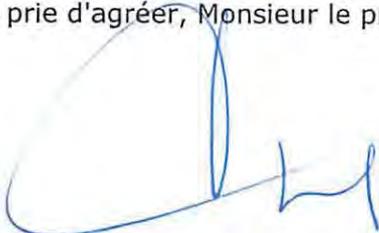
Conc. : Inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO de la trompe de chasse française

Monsieur le président,

Je salue et soutiens pleinement l'initiative de votre association à faire inscrire au patrimoine immatériel de l'UNESCO la trompe de chasse française.

Cette inscription assurera à faire revivre et perpétuer un vieil et traditionnel instrument de musique à vent qui autrement risque de disparaître de la mémoire du grand public, alors qu'il est susceptible de fournir d'inoubliables et remarquables concerts de musique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.



Albert HENKEL
bourgmestre honoraire de la commune de Mersch

Lieutenant-Colonel Jean-Claude Braun
Chef de la Musique Militaire Grand-ducale
Corniste
40, Simengseck
L-5441 Remerschen

Mardi, le 8 janvier 2019

Guy Wagner
Président
42, rue de Bettembourg
L-5811 Fentange

Monsieur le Président,

Je tiens à vous informer, que je soutiens de plein cœur l'initiative entamée par plusieurs organismes afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO.

J'étais, et je le suis toujours, passionné de cet instrument et de tous ses dérivés existants depuis des siècles. C'est un des plus anciens instruments toujours employés de nos jours. La trompe de chasse étant à l'origine de la grande famille des cors.

Bien que l'Europe soit le berceau des « sonneurs de trompe », cette tradition a su trouver au fil du temps de nombreux adeptes et ceci partout dans le monde.

Il me semble incontournable d'envisager, et ceci de plein droit, d'inscrire « l'Art des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Je vous prie, Monsieur le Président, de croire en mes sentiments les plus distingués.



Lieutenant-Colonel Jean-Claude Braun
Chef de la Musique Militaire Grand-ducale

 <p>FÉDÉRATION SAINT-HUBERT DES CHASSEURS DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG <i>asbl</i></p>	<p>FÉDÉRATION SAINT-HUBERT DES CHASSEURS DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG A.S.B.L.</p> <p><i>Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc</i> <i>Organisation pour la Protection de la Nature agréée par arrêté ministériel du 3 octobre 2005</i></p> <p>Bureau : 15, rue de l'Ecole L- 9167 MERTZIG Tél. 26 880 988 ou 621 294 453 Fax : 26 880 989 E-mail: info@fshcl.lu – Internet: www.juegd.lu ou www.fshcl.lu</p>  
---	---

Mertzig, le 10 Janvier 2019

Monsieur Guy Wagener

42, rue de Bettembourg

L-5811 Fentange

Monsieur le président des « Trompes de chasse St. Hubert de Luxembourg »

Ayant été informé des démarches engagées en Europe par plusieurs organismes afin de solliciter le classement de « l'Art musical des sonneurs de trompe » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO, je tiens à manifester mon soutien à cette initiative.

Vieux de plusieurs siècles et riche d'un passé glorieux, cet art est défendu par de nombreuses personnes qui assurent sa pérennité, sans distinction d'origines sociales, de sexe et de générations.

Je m'adresse à vous en tant que Président de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL). Je note avec un grand plaisir que l'exercice de l'art des sonneurs de trompe réapparaît avec force aussi bien dans les salles de concert qu'à l'occasion de chasses organisées au Grand-Duché.

Je considère que l'art de cet instrument appartient de plein-droit à notre héritage culturel. A ce titre, « l'Art des sonneurs de trompe » possède toutes les vertus pour mériter légitimement d'accéder à son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO où il prendra sa juste place.

En l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Georges Jacobs



Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg
S.E. Madame Martine SCHOMMER
Ambassadrice et déléguée permanente
du Luxembourg auprès de l'UNESCO
33, Avenue Rapp
F-75007 PARIS

Strassen, le 22 janvier 2019

Objet : Soutien à la candidature de « L'art des sonneurs de trompe » au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

Madame l'Ambassadrice,

Au nom de la fédération nationale de musique du Grand-Duché de Luxembourg "Union Grand-Duc Adolphe" (UGDA), nous désirons exprimer notre soutien à la candidature multinationale de « L'art musical des sonneurs de trompe » pour la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

En effet, nous estimons que l'art de sonner la trompe est une importante tradition musicale ancestrale avec un répertoire bien spécifique et un style unique, acquis à l'époque des chasses royales, qui constitue une remarquable particularité qu'il convient de préserver. Son répertoire, en constante évolution tant en ce qui concerne les nouvelles compositions que les associations avec d'autres instruments, ne cesse de s'enrichir et continue à être pratiqué dans de nombreux pays, comme la France, la Belgique, le Luxembourg, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Pologne.

L'impact de la reconnaissance au patrimoine immatériel mondial se traduira essentiellement en termes de notoriété et permettra de préserver, pérenniser, développer et valoriser le patrimoine culturel des sonneurs de trompe pour attirer de nouveaux intéressés, assurant ainsi la longévité de la pratique dans l'avenir.

Cette reconnaissance ouvrira également la possibilité d'un partage international et permettra au monde de la trompe de chasse de bénéficier d'un gage de qualité unanimement reconnu dans le monde entier pour renforcer la promotion de l'art du sonneur et ouvrir la voie à des échanges culturels multiples et variés (manifestations culturelles, conférences et colloques, recherches, etc.).

Veuillez croire, Madame l'Ambassadrice, à l'assurance de notre très haute considération.



Robert KÖLLER
Secrétaire général



Martine DEPREZ
Présidente

Traduction en français :

John Muhlen
51 rue Principale
L-7420 Cruchten

Guy Wagner
42, rue Bettembourg
L-5811 Fentange

Cher Président et ami,

C'est la musique de chasse (vénérie) qui m'a toujours fasciné depuis que je pratique la chasse.

J'ai commencé à jouer du cor Plesshorn, puis Parforcehorn, ou cor de chasse, et j'ai maintenant appris, grâce à l'école des « Trompes de chasse St-Hubert de Luxembourg », à sonner de la trompe de France.

On doit absolument sauvegarder cet art de sonner la trompe, parce que le vibrato, le roulé, surtout le tayaut et une tonalité tout à fait typique ont des charmes particuliers, qui ne sont pas comparables à d'autres instruments.

Avec mon expérience de sonneur fasciné par ces instruments, je me permets de soutenir la demande d'inscription sur la Liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Amitiés musicales,

JOHN MUHLEN

John Mühlen
51 rue Principale
L-7420 Cruchten

Guy Wagner
42 rue Bettembourg
L- 5811 Fentange

Cruchten, den 2. Januar 2019

Léiwe President a Kolleg,

Vun un dat ech op d'Juegd ginn huet d'Juegdmusek mech begeeschtert.

Mat dem Fürst Pless Horn hunn ech ugefaang, dono hunn ech Parforcehorn a cor de chasse mib gespillt, bis ech, dank der Schoul vun den „Trompes de chasse St-Hubert de Luxembourg“, elo geléiert hunn dat franséisch Juegdhar ze spillen.

D'Konscht fir dat franséisch Juegdhar ze spillen muss onbedingt erhale bleiwen, well de permanente Vibrato, d'Roulés, a virun allem den Tayaut, lauter ganz typesch Tén, déi et bei kengem anere Juegdinstrument gëtt de Charme vun dësem Instrument ausmaachen.

Dank menger Erfahrungen als begeeschterte Bléiser vun alle Juegdinstrumenter erlaben ech mer deng Demande fir op d'Lëscht vum Patrimoine Culturel Immatériel vun der UNESCO ze kommen, ze ënnerstëtzen.

Mat musikalesche Gréiss,

John Mühlen



Romain SCHNEIDER
10 Reimerwee
L-9681 Roullingen

Roullingen, le 3 janvier 2019

Objet: Soutien à la candidature de « L'art musical des sonneurs de trompe »
(« D'Konscht fir dat franséisch Juegdhar ze spillen ») au Patrimoine Culturel
Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO

RECOMMANDATION

Je soussigné, Romain Schneider, exprime par la présente lettre, mon soutien à la candidature multinationale de « L'art musical des sonneurs de trompe » (« D'Konscht fir dat franséisch Juegdhar ze spillen ») pour la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO.

Effectivement, je considère que cette inscription contribuerait à protéger et promouvoir un savoir-faire ancestral, devenu rare, qui consiste dans la pratique de cet instrument spécifique, de par sa sonorité particulière et impressionnante. L'art de sonner la trompe est une tradition vivante héritée de nos ancêtres et transmise à nos descendants depuis plus de 300 ans et pourtant indispensable dans l'histoire de la tradition musicale. Depuis 1973 « Les Trompes de Chasse Saint Hubert de Luxembourg a.s.b.l. » poursuivent avec engagement et dévouement le rôle de rassembler les sonneurs ou amateurs de trompe de tous pays, organiser l'apprentissage et la transmission de l'art de la trompe, faire connaître et développer la trompe auprès du grand public, préserver et enrichir son patrimoine culturel, perpétuer une tradition.

De plus, l'obtention du label du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité soutiendrait efficacement la reconnaissance de ce savoir-faire qui a évolué au fil du temps, et qui vient de développer un style de jeu sans équivalent dans le monde musical. Si sonner la trompe est une pratique à l'origine liée à la pratique de la chasse, elle a au fil du temps gagné son indépendance pour voir aujourd'hui évoluer des sonneurs dans tous autres cadres. Cette tradition musicale possède un répertoire spécifique important, qui n'a jamais cessé de s'enrichir depuis le XVIIIe siècle. De même la pratique instrumentale de la trompe de chasse est si spécifique que les sonneurs n'empruntent quasiment jamais de morceaux dans le répertoire d'autres instruments.

L'art de sonner la trompe est de ce fait un savoir-faire qui comporte beaucoup de spécificités et qui se veut ainsi un facteur important du maintien de la diversité culturelle.

C'est donc avec empressement que je tiens à appuyer ce projet.



Romain SCHNEIDER
Membre du Gouvernement
Luxembourgeois

La présente lettre sert de recommandation et est à utiliser à la fin particulière à laquelle elle est destinée.

Copie à : Madame Simone BECK, Présidente de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO

Trompes de Chasse St-Hubert de Luxembourg
42, rue de Bettembourg
L-5811 FENTANGE

Strassen, le 7 janvier 2019

Conc. : Inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO de la trompe de chasse française

Monsieur le président,

En tant que chef d'entreprise, je ne peux que saluer votre initiative à faire inscrire au patrimoine immatériel de l'UNESCO la trompe de chasse française.

Dans le cadre de nos activités professionnelles et privées, nous tentons de soutenir du mieux possible cet instrument de musique unique.

Nous avons eu la chance de pouvoir vous accompagner lors de nombreux concerts donnés dans des lieux remarquables, et cet instrument a à chaque fois créé des moments magiques et inoubliables.

Cette culture de la trompe de chasse, cette manière de créer un son si distinctif et unique avec cet instrument remarquable, à la seule force du souffle et sans aucune aide mécanique, ne peut à nos yeux que mériter une telle reconnaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent OLMEDO



Traduction en français

Fernand Brosius
117, Ceinture Um Schlass
L - 5880 Hesperange

Monsieur Guy Wagner
Président
Trompe de chasse St Hubert de Luxembourg
42, rue de Bettembourg
L-5811 Fentange

Hesper, le 11 janvier 2019

M. le président,

C'est avec grand plaisir que j'ai entendu et lu que « L'art du sonneur de trompe » a été retenu à l'Inventaire national immatériel par le ministère de la Culture.

Cette vieille tradition fait toujours partie de notre culture au Grand-Duché de Luxembourg. Ce sont les Trompes de chasse St. Hubert de Luxembourg qui, avec beaucoup d'engagements, sauvegardent cette tradition.

J'ai eu souvent le grand plaisir de les rencontrer et de les écouter lors de concerts ou messes.

Je soutiens cette candidature multinationale sur la Liste « représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO » à 100 pour cent.

Avec toutes mes salutations et mes vœux pour la candidature,

Fernand Brosius

Fernand Brosius
117, Ceinture Um Schlass
L - 5880 Hesperange

Här Guy Wagner
President
Trompe de chasse St Hubert de Luxembourg
42, rue de Bettembourg
L-5811 Fentange

Hesper, den 11. Januar 2019

Här President,

Mat Freed hunn ech héieren, dass d 'Konscht fir dat franséisch Juegdhar ze spillen och hei zu Lëtzebuerg an den „inventaire national du patrimoine culturel immatériel“ opgeholl ginn ass.

Déi joerhonnertenal Traditioun dést flott Instrument ze blosen huet ëmmer zur Kultur vun eisem Land gehéiert an ass mat der Grënnung vun der Trompe de chasse St Hubert de Luxembourg mat vill Engagement an Dynamik nei beliebt ginn.

Bei ville Geleeënheete konnt ech se héiere spillen an ech war ëmmer voller Begeeschterung a Respekt.

D 'Kandidatur dass des Traditioun op d' „ liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO“ kennt, ënnerstëtzen ech zu 100 Prozent.

Mat menge beschte Gréiss a Wënsch fir Är Kandidatur,



Fernand Brosius

Trompes de Chasse St-Hubert de Luxembourg
42, rue de Bettembourg
L-5811 FENTANGE

Strassen, le 11 janvier 2019

Concerne : Inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO

Monsieur le président,

En qualité de chef d'entreprise, je voudrai tout d'abord saluer votre initiative à faire inscrire au patrimoine immatériel de l'UNESCO la trompe de chasse française.

Dans le cadre de mes activités professionnelles et privées, je tente de soutenir du mieux possible cet instrument de musique unique.

Ayant eu la chance de pouvoir vous accompagner lors de nombreux concerts donnés dans des lieux remarquables, cet instrument a à chaque fois crée des moments inoubliables.

Cette culture de la trompe de chasse, cette manière de créer un son si distinctif et unique avec cet instrument remarquable, à la seule force du souffle et sans aucune aide mécanique, ne peut à mes yeux que mériter une telle reconnaissance.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard OLMEDO



Sommaire des lettres recueillies pour l'Italie

• Élus et collectivités territoriales

73.– Monsieur Giampietro TOLARDO, maire de la Ville de Nichelino, Nichelino, 14 janvier 2019.

74.– Monsieur Roberto FALCONE, maire de la Ville de Venaria Reale, 14 janvier 2019.

75.– Madame Antonella PARIGI, assesseur à la Culture et au Tourisme, Région Piémont, Turin, 21 janvier 2019.

• Fédérations et associations spécialisées

76.– Monsieur Pietro PASSERIN D'ENTREVES, président de l'Accademia di Sant'Uberto e Equipaggio della Regia Venaria, Venaria Reale, 12 janvier 2019.

77.– Monsieur Ezio AUDANO, président régional Piémont de l'Associazione Nazionale delle Bande Italiane Musicali Autonome, Gruppi Corali e Strumentali e Complessi Musicali Popolari (ANBIMA), Venaria Reale, 19 janvier 2019.

78.– Monsieur Andreas PIRCHER, président de l'Accademia suonatori di corno da caccia dell'Alto Adige et du Gruppo suonatori di corno da caccia « Hubertusbläser », Naturno, 12 février 2019.

• Institutions chargées de la culture et du patrimoine

79.– Madame Marta FUSI, directrice du Palais de Stupinigi, Stupinigi, 10 janvier 2019.

80.– Madame Donatella GNETTI, directrice de la Fondation Bibliothèque d'Asti Giorgio Faletti, Asti, 18 janvier 2019.

81.– Monsieur Mario TURETTA, directeur de La Venaria Reale, Consortium des Résidences royales de Savoie, Venaria Reale, 22 janvier 2019.

82.– Monsieur Fiorenzo ALFIERI, président de l'Académie albertine des beaux-arts de Turin, Turin, 2 février 2019.

• Institutions spécialisées chargées de la formation

83.– Monsieur Renato MEUCCI, directeur du Conservatoire de la Vallée d'Aoste / Institut supérieur d'études musicales, Aoste, 19 janvier 2019.

84.– Madame Emanuela AINARDI, proviseur du Lycée classique musical Cavour de Turin, Turin, 21 janvier 2019.

• Musiciens et facteurs d'instruments

85.– Monsieur Fabio CARDONE, sonneur de cor, Orchestre symphonique La Verdi de Milan, Casarile, 20 janvier 2019.

86.– Monsieur Cristian BOSCH, facteur, Chambave, 21 janvier 2019.

• **Chercheurs académiques**

87.– Madame Francesca BERTOLDI, Laboratoire d'anthropologie matérielle, Université de Venise Ca'Foscari, Venise, 10 janvier 2019.

88.– Madame Franca VARALLO, professeur associée au département des Etudes d'histoire, Université de Turin, membre de l'Institut universitaire « La Cour en Europe », Turin, 22 janvier 2019.

89.– Madame Annarita COLTURATO, Département d'études humanistiques, Université de Turin, Turin, 2 février 2019.



Prot 2647

Città di Nichelino

Il Sindaco

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio
della Regia Venaria

piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

Nichelino, 14 gennaio 2019

OGGETTO: Consenso all'iscrizione dell'*Arte Musicale dei Suonatori di tromba, o corno da caccia* alla Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Umanità dell'UNESCO

Il comune di Nichelino, analogamente ad altri che si trovano nei pressi di grandi città, ha vissuto negli ultimi anni uno sviluppo caratterizzato dalla diversità culturale del tessuto sociale. In questo quadro la Palazzina di Caccia di Stupinigi, proprietà della Fondazione Ordine Mauriziano che si trova nel territorio del comune, è un significativo punto di riferimento.

Le attività musicali qui organizzate dall'Equipaggio della Regia Venaria di suonatori di corno da caccia, che è parte dell'associazione di volontariato culturale Accademia di Sant'Uberto (Onlus), vi giocano un ruolo di particolare rilievo. La musica del corno da caccia rappresenta lo spirito del luogo e trasmette in chiave attuale storia, arte e paesaggio che ad esso si riferiscono. Negli eventi come *Musica da vedere* le azioni rappresentate nei dipinti, talvolta collegate a luoghi o toponimi ancora in uso, sono restituite in musica dalle specifiche fanfare, che anticamente ne annunciavano lo svolgimento nel folto della foresta; concerti polistrumentali e altri spettacoli concorrono in tal modo a rafforzare un nuovo spirito di aggregazione sociale e d'identità fra la popolazione.

Pertanto Il sottoscritto, Giampietro Tolardo, sindaco della città di Nichelino (Torino), dichiara di sostenere la richiesta relativa all'iscrizione dell'*Arte Musicale dei Suonatori di Tromba , o corno da caccia* nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco.

Il riconoscimento di quest'Arte Musicale da parte dell'Unesco potrà favorire analoghe esperienze mirate a una migliore convivenza tra diverse comunità.

1. Sclopi del Borgo (particolare)
"Valata di Stupinigi dal lato di Torino", 1783.



Sindaco Città di Nichelino
dott. Giampietro Tolardo

Piazza G. Di Vittorio, 1 - 10042 Nichelino (TO)
Tel. 011/6819.1 - Fax 011/6819.572
E-mail: sindaco@comune.nichelino.to.it
P. Iva 01131720011



Città di Nichelino

Il Sindaco

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio
della Regia Venaria

piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

Nichelino, 14 gennaio 2019

OBJET: Consentement à l'inscription de l'art musical des sonneurs de trompe, ou cor de chasse à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO

La municipalité de Nichelino, à l'instar des autres villes situées à proximité de grandes villes, a connu un développement caractérisé par la diversité culturelle du tissu social au cours des dernières années. Dans ce contexte, le pavillon de chasse Stupinigi, appartenant à la Fondazione Mauriziano, située dans la commune, constitue un point de référence important.

Les activités musicales organisées ici par l'Accademia di Sant'Uberto avec l'Equipaggio della Regia Venaria de sonneurs de cor de chasse jouent un rôle particulièrement important. La musique du cor de chasse représente l'esprit du lieu et transmet de manière contemporaine l'histoire, l'art et le paysage qui s'y rapportent. Dans des événements tels que « Musique à voir », les actions représentées dans les peintures, parfois liées à des lieux ou à des toponymes encore en usage, sont remises en musique par une fanfare spécifique qui, dans les temps anciens, annonçait son développement au cœur de la forêt; Les concerts poly-instrumentaux et d'autres représentations contribuent ainsi à renforcer un nouvel esprit d'agrégation sociale et d'identité au sein de la population.

Par conséquent, le soussigné, Giampietro Tolardo, maire de la ville de Nichelino (Turin), déclare appuyer la demande d'inscription de l'art musical des sonneurs de trompe, ou cor de chasse, sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

La reconnaissance de cet art musical par l'UNESCO encouragera des expériences similaires visant à une meilleure coexistence entre différentes communautés.

I. Sciopis del Borgo (particolare)
"Veduta di Stupinigi dal lato di Torino", 1782.



Maire Ville de Nichelino
Sindaco Città di Nichelino
dott. Giampietro Tolardo

Piazza G. Di Vittorio, 1 - 10042 Nichelino (TO)
Tel. 011/6819.1 - Fax 011/6819.572
E-mail: sindaco@comune.nichelino.to.it
P. Iva 01131720011



IL SINDACO

Venaria Reale, 14.01.2019

Spett.le Accademia di Sant' Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

c.a. Prof. Pietro Passerin d'Entreves
Presidente Accademia di
Sant'Uberto ed Equipaggio della
Regia Venaria
Piazza Principe Amedeo 7
10042 Nichelino (TO)

OGGETTO: Consenso all'Iscrizione dell'Arte Musicale dei Suonatori di tromba, o corno da caccia alla Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Umanità dell'UNESCO

Il sottoscritto, Roberto Falcone, sindaco della città di Venaria Reale (Torino), dichiara di sostenere la richiesta relativa all'iscrizione dell'*Arte Musicale dei Suonatori di tromba, o corno da caccia* nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco, in quanto l'*Equipaggio della Regia Venaria* di suonatori di corno da caccia è l'espressione vivente di una pratica che tradizionalmente caratterizzava il nostro territorio e che ai nostri giorni ne esprime ancora un elemento distintivo e identitario.

Particolare rilievo ha la ripresa dal 1996 della tradizione della festa di sant'Uberto, documentata a Venaria Reale dalla metà del 17° secolo, realtà ormai consolidata e attesa ogni anno dalla popolazione: il corteo dei suonatori di corno, spesso accompagnati da altri venuto d'oltralpe, con la caratteristica tenuta lungo la via Maestra, la messa accompagnata dai corni ed altri strumenti, il concerto.

Il riconoscimento di quest'Arte Musicale da parte dell'Unesco favorirà la salvaguardia di una pratica antica e in continuo rinnovamento, contribuendo a mantenere la tradizione del territorio.

IL SINDACO
Roberto Falcone





IL SINDACO

Venaria Reale, 14.01.2019

Spett.le Accademia di Sant' Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

c.a. Prof. Pietro Passerin d'Entreves
Presidente Accademia di
Sant'Uberto ed Equipaggio della
Regia Venaria
Piazza Principe Amedeo 7
10042 Nichelino (TO)

OBJET: Consentement à l'inscription de l'art musical des sonneurs de trompe, ou cor de chasse à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO

Le soussigné, Roberto Falcone, maire de la ville de Venaria Reale (Turin), déclare appuyer la demande d'inscription de l'art musical des sonneurs de trompe sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, en tant que l'Equipaggio della Regia Venaria de sonneurs de trompe est l'expression vivante d'une pratique qui caractérisait traditionnellement notre territoire et qui, de nos jours, exprime encore un élément distinctif et identitaire.

La récupération dès 1996 de la tradition de la fête de Saint-Hubert, documentée à Venaria Reale à partir du milieu du XVIIe siècle, est une réalité qui est désormais consolidée et attendue chaque année par la population: le défilé des sonneurs, souvent accompagnés par d'autres sonneurs de l'autre partie des Alpes, avec leur caractéristique tenue le long de la Via Maestra, la messe accompagnée des trompes et d'autres instruments, le concert.

La reconnaissance de cet art musical par l'Unesco favorisera la préservation d'une pratique ancienne et en perpétuel renouvellement, contribuant ainsi au maintien de la tradition locale.

IL SINDACO
Roberto Falcone





REGIONE
PIEMONTE

Assessorato alla Cultura e Turismo

L'Assessore

Prot. n° 040/CUT

Torino, 21 GEN 2019

Spett. le Accademia di Sant'Uberto

c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves

Presidente Accademia di Sant'Uberto e
Equipaggio della Regia Venaria

Piazza Principe Amedeo, 7

10042 Nichelino (Torino)

accademiadisantuberto@pec.it

info@accademiadisantuberto.it

OGGETTO: Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale UNESCO. Lettera di sostegno alla Candidatura "*Arte Musicale dei Suonatori di tromba (o corno) da caccia*".

Si conferma con la presente la piena adesione al progetto di candidatura multinazionale per l'iscrizione dell'*Arte musicale dei suonatori di tromba (o corno) da caccia* nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco.

La pratica, esercitata dall'*Equipaggio della Regia Venaria* di suonatori di corni da caccia, che è parte dell'associazione di volontariato culturale *Accademia di Sant'Uberto* (ONLUS), è rappresentativa della cultura del Piemonte, in particolare del paesaggio sonoro che ha caratterizzato le residenze sabaude che circondano Torino.

Eventi, cerimonie, percorsi didattici e concerti, hanno contribuito a rendere accessibile al vasto pubblico un ampio repertorio ancora in continua evoluzione ai nostri giorni.

Via Bertola, 34

10122 Torino

tel. 011 - 432.1620

fax 011-432.5564

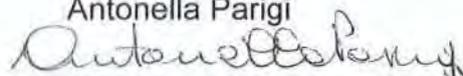
Il riconoscimento di quest'Arte Musicale da parte dell'UNESCO avrà certamente un favorevole effetto sulla sua salvaguardia e diffusione sul territorio regionale e nazionale.

La Regione, inoltre, promuove la visione strategica legata ai vari riconoscimenti e processi innescati dall'UNESCO sul territorio piemontese, nonché le reciproche connessioni ed integrazioni, nell'ottica di uno sviluppo sostenibile, impegnandosi altresì a favorire gli aspetti legati alla creatività ed alla protezione e promozione della diversità delle espressioni culturali a beneficio delle generazioni presenti e future.

La candidatura dell'Arte musicale non solo risulta perfettamente collocata in tale strategia, ma si caratterizza altresì come ulteriore azione di salvaguardia e valorizzazione della cultura di corte sabauda e se ne auspica pertanto un esito favorevole.

Cordiali saluti,

Antonella Parigi





REGIONE
PIEMONTE

Assessorato alla Cultura e Turismo

L'Assessore

Prot. n° 041/CUT

Torino, 21 GEN. 2019

Spett. le Accademia di Sant'Uberto

c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves

presidente Accademia di Sant'Uberto e
Equipaggio della Regia Venaria

Piazza Principe Amedeo, 7

10042 Nichelino (Torino)

accademiadisantuberto@pec.it

info@accademiadisantuberto.it

Subject: Representative List of Intangible Cultural Heritage of humanity. Letter of support for the nomination proposal "The musical art of hunting horn players".

This letter is to confirm our full commitment to the multi-country nomination proposal of "The musical art of hunting horn players" to be considered for inclusion in the UNESCO's Intangible Cultural Heritage List.

The Musical Art of the hunting horn players, as a practice representing a distinguishing feature of Piedmont culture, with special regard to the "soundscape" characterizing the Royal Residences surrounding Torino, has been revitalized by the "Equipaggio della Regia Venaria" of hunting horn players, part of the cultural association Accademia di Sant'Uberto (ONLUS - non lucrative organization of social utility).

Events, ceremonies and educational walkways have contributed to make the ongoing broadening repertoire accessible to a wider audience.

Via Bertola, 34

10122 Torino

tel. 011 - 432.1620

fax 011-432.5564

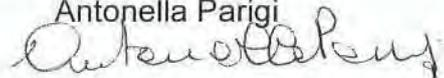
As far as safeguarding and spreading this Musical Art at regional and national level is concerned, the desirable UNESCO designation will certainly be producing a wide range of positive effects.

Furthermore Piedmont Region has been promoting the strategical vision conducted by the several recognition and process activated by UNESCO in Piedmont, as their mutual interconnection and integration, promoting sustainable development and supporting creativity and diversity of cultural expressions for the benefit of present and future generations.

The nomination proposal thus is not only perfectly matching that strategy, but also has to be intended as a further action safeguarding and enhancing the value of the Savoy court culture.

We wish for a successful outcome therefore.

Best regards,

Antonella Parigi


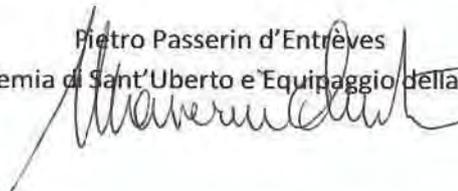
Venaria Reale, 12 gennaio 2019

L'Arte Musicale dei Suonatori di tromba, o corno da caccia, affonda le sue radici nella tradizione piemontese, dove l'uso del corno da caccia come strumento musicale è molto antico. Il passaggio da strumento di comunicazione e di apparato per le cacce reali, ben documentate dai cicli pittorici di Jan Miel alla Venaria Reale e di Vittorio Amedeo Cignaroli presso la palazzina di Stupinigi, a strumento musicale, è oggetto di approfonditi studi in corso. Nel salone centrale di Stupinigi si tenevano concerti con la partecipazione dei suonatori del corno di caccia, coinvolti anche nella cappella reale. Questa tradizione, considerata oggi come patrimonio culturale dalla comunità del territorio, per la sua storia e identità culturale, è stata rivitalizzata dall'Equipaggio della Regia Venaria di suonatori di corno da caccia, che è parte dell'associazione culturale Accademia di Sant'Uberto (Onlus). L'Equipaggio, oltre a partecipare a numerose iniziative musicali in Italia e all'estero, è entrato a far parte di una comunità internazionale e pertanto si cimenta e collabora con i suonatori di altre realtà europee. Tutto ciò ha favorito una rete di scambi reciproci di grande qualità dando origine a una vera e propria collettività che si ritrova periodicamente con un forte spirito di appartenenza.

L'Equipaggio della Regia Venaria ha partecipato sin dall'inizio (2014) a tutte le tappe del processo di candidatura, che è stato un'occasione per avviare dei contatti con la comunità di suonatori di corno da caccia dell'Alto Adige. Nel 2020 abbiamo previsto un convegno alla reggia di Venaria, sul tema: Il corno da caccia in Piemonte, tra Francia e Impero. Eventi e concerti sono stati realizzati a Venaria e Stupinigi con suonatori francesi per la promozione della candidatura, che hanno creato nuove prospettive per la diffusione e la salvaguardia dell'arte.

Su queste basi il sottoscritto Pietro Passerin d'Entrèves, cittadino italiano, nato il 16-02-1946 a Aosta, e residente a Saint-Christophe (Aosta), Loc. castello d'Entrèves n. 1, in qualità di presidente dell'Accademia di Sant'Uberto e del gruppo di suonatori di tromba, o corno da caccia, denominato Equipaggio della Regia Venaria, presta libero, preventivo e informato consenso a che *L'Arte Musicale dei Suonatori di tromba, o corno da caccia* sia iscritta nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Umanità dell'Unesco.

Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto e Equipaggio della Regia Venaria





ACCADEMIA DI
SANT'UBERTO

PERCORSI 1996 - ONLUS

Venaria Reale, 12 gennaio 2019

L'art musical des sonneurs de trompe, ou cor de chasse, a ses racines dans la tradition piémontaise, où l'utilisation de la trompe comme instrument de musique est très ancienne et répandue. La transition d'un instrument et d'un appareil de communication pour les chasses royales, bien documentées par les cycles picturaux de Jan Miel à Venaria Reale et Vittorio Amedeo Cignaroli au pavillon de chasse de Stupinigi, à un instrument de musique, fait l'objet d'études approfondies. Dans le grand salon de Stupinigi se tenaient des concerts avec la participation des sonneurs de trompe, également impliqués dans la chapelle royale. L'Equipaggio della Regia Venaria, qui est partie de l'association culturelle bénévole Accademia di Sant'Uberto (ONLUS – association non lucrative d'utilité sociale) a revitalisé cette tradition, considérée à nos jours comme patrimoine culturel par la communauté représentative du territoire, pour son histoire et son identité culturelle. En plus de participer à de nombreuses initiatives musicales à Turin, en Italie et à l'étranger, l'Equipaggio fait partie d'une communauté internationale et collabore ainsi avec d'autres groupes de trompe européens. Tout cela a favorisé un réseau d'échanges réciproques de grande qualité, donnant naissance à une véritable communauté qui se retrouve périodiquement avec un fort esprit d'appartenance.

L'Equipaggio della Regia Venaria a participé dès le début (2014) à toute étape du processus de la candidature, qui a été occasion pour démarrer des contacts avec les sonneurs de cor de chasse du Haut-Adige/Tyrol du Sud ; dans le 2020 nous avons prévu un colloque au palais de Venaria.

Des événements et concerts ont été réalisés à Venaria Reale et Stupinigi avec des sonneurs français pour la promotion de la candidature, qui ont créé des nouvelles perspectives pour la diffusion et la sauvegarde de la pratique.

Sur cette base, je soussigné Pietro Passerin d'Entrèves, citoyen italien né le 16-02-1946 à Aoste et résidant à Saint-Christophe (Aoste), loc. Castello d'Entrèves n. 1, en tant que président de l'Accademia dei Sant'Uberto et du groupe de sonneurs de trompe, ou cor de chasse, nommé Equipaggio della Regia Venaria, donne mon plein consentement libre, préalable et éclairé à la candidature de l'Art Musical des Sonneurs de Trompe, ou cor de chasse afin que l'art soit inscrite sur la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'Unesco.

Pietro Passerin d'Entrèves

Président Accademia di Sant'Uberto et Equipaggio della Regia Venaria

ACCADEMIA di SANT'UBERTO - PERCORSI 1996 - ONLUS

Sede legale e posta: c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi – Piazza Principe Amedeo, 7 - 10042 Nichelino (Torino)
Sede operativa – musicale: c/o Reggia della Venaria Reale, piazza della Repubblica 4, 10078 Venaria Reale (Torino)

e-mail: info@accademiadisantuberto.it www.accademiadisantuberto.it

C.F. 97569530013 – O.N.L.U.S.
(art. 10 D. Lgs. 4 dicembre 1997 n°460)

**Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi
c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto
ed Equipaggio della Regia Venaria
Piazza Principe Amedeo, 7
10042 NICHELINO (TO)**

Venaria Reale, 19/01/2019

Oggetto: Sostegno all'iscrizione dell'Arte Musicale dei Suonatori di Tromba nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'UNESCO.

Il sottoscritto Ezio Audano, in qualità di Presidente Regionale del Piemonte di ANBIMA - Associazione Nazionale Bande Italiane Musicali Autonome, dichiara di sostenere la richiesta multinazionale relativa all'iscrizione dell'Arte Musicale dei Suonatori di Tromba, o corno da caccia, detta anche trompe, nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco.

Il mondo del corno da caccia ha molti aspetti simili a quelli delle bande musicali: la diversità sociale che comprende uomini e donne, d'ogni età, ceto o credo; l'esecuzione musicale all'aperto, l'apprendimento della musica. La musica è anche un modo per stare insieme e da condividere con altre e diverse comunità.

Il riconoscimento di quest'Arte Musicale da parte dell'Unesco avrà certamente un favorevole effetto sulla salvaguardia e diffusione della pratica e sulla nostra collaborazione.

Prof. Ezio Audano

Presidente Regionale ANBIMA Piemonte



anbima

Associazione Nazionale delle Bande Italiane Musicali Autonome, Gruppi Corali e Strumentali e Complessi Musicali Popolari
Associazione iscritta al n. 841/2012 del Registro delle Persone Giuridiche della Prefettura di Roma

PRESIDENZA REGIONALE DEL PIEMONTE

Corso Machiavelli, 24 - 10078 VENARIA REALE (TO) - Tel. 338.221.77.22

C.F. 93017350039 - P. IVA 10523430014

sito web: www.anbima.it/piemonte - e-mail: presidenza.piemonte@anbima.it - PEC: presidenza.piemonte@pec.anbima.it



**Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi
c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto
ed Equipaggio della Regia Venaria
Piazza Principe Amedeo, 7
10042 NICHELINO (TO)**

Venaria Reale, 19/01/2019

**Objet: Soutien à l'Inscription de l'Art musical des Sonneurs de trompe à la Liste
Répresentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de
l'UNESCO.**

Je soussignée, Ezio Audano, en tant que Président Régional du Piémont d'ANBIMA - Association Nationale des Fanfares Musicales Italiennes Autonomes, déclare soutenir la demande multinationale relative à l'inscription de l'Art Musical des Sonneurs de Trompe à la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco.

Le monde de la trompe a des nombreux aspects similaires à ceux des fanfares: la mixité sociale, qui comprend des hommes et des femmes de tous âges, de toutes classes et de toutes confessions; spectacle de musique en plein air; apprentissage de la musique. La musique est aussi un moyen d'être ensemble et à partager avec d'autres communautés.

La reconnaissance de cet art musical par l'UNESCO aura certainement un effet favorable sur la sauvegarde et la diffusion de la pratique et sur notre collaboration.

Ezio Audano

Président Régional ANBIMA Piémont



[Handwritten signature]

anbima

Associazione Nazionale delle Bande Italiane Musicali Autonome, Gruppi Corali e Strumentali e Complessi Musicali Popolari
Associazione iscritta al n. 841/2012 del Registro delle Persone Giuridiche della Prefettura di Roma

PRESIDENZA REGIONALE DEL PIEMONTE

Corso Machiavelli, 24 - 10078 VENARIA REALE (TO) - Tel. 338.221.77.22

C.F. 93017350039 - P. IVA 10523430014

sito web: www.anbima.it/piemonte - e-mail: presidenza.piemonte@anbima.it - PEC: presidenza.piemonte@pec.anbima.it

Accademia suonatori di corno da caccia dell'Alto Adige
Gruppo suonatori di corno da caccia 'Hubertusbläser' di Naturno

Naturno, 12.02.2019

In provincia di Bolzano si hanno molte testimonianze del fatto che, presso le abitazioni rurali, già molti secoli or sono veniva suonato il corno da caccia. La antica tradizione andò poi sopendosi, ma nell'ultimo mezzo secolo è tornata in auge. Appunto cinquant'anni fa hanno cominciato a costituirsi gruppi di suonatori di corno da caccia; ad oggi gli ensemble attivi in Alto Adige sono quasi una trentina, per un totale di circa 300 suonatori coinvolti.

Da sempre fra i vari ensemble si intrecciano opinioni, si curano i contatti, si tengono assemblee congiunte tese a discutere e sviluppare argomenti d'attualità e temi nodali. Proprio in un contesto del genere è stata fatta la scelta del corno parforce in Mi-bemolle come strumento suonato di massima dai gruppi altoatesini. Di rilievo sono anche i periodici meeting di tutti i gruppi provinciali, che includono performance delle varie compagnie e contribuiscono a mantenere palpitante la tradizione.

La candidatura a patrimonio culturale immateriale dell'umanità ci dà la possibilità di guardare al di là dei confini provinciali.

Tutto ciò considerato, io sottoscritto cittadino italiano Andreas Pircher, nato il 21.02.1978 a Merano e residente a Naturno (Bz) in via delle Bocce 13, presidente dell'Accademia suonatori di corno da caccia dell'Alto Adige e presidente del gruppo suonatori di corno da caccia 'Hubertusbläser' di Naturno, appoggio la richiesta di inserire il suono di corno da caccia nell'elenco dei beni culturali immateriali patrimonio dell'umanità.



Andreas Pircher

Akademie für das Jagdhornblasen in Südtirol
Gruppe Hubertusbläser Naturns

Naturns 12.02.2019

In Südtirol lassen sich viel Nachweise finden dass das Jagdhornblasen an den Höfen schon vor vielen Jahrhunderten ausgeübt wurde. Später in Vergessenheit geraten wurde diese alte Tradition wieder ins Leben gerufen. Vor 50 Jahren begannen sich die ersten Gruppen zu formieren und können heute auf knapp 30 Gruppen mit Rund 300 Bläsern verweisen.

Schon immer wurde innerhalb der Gruppen ein reger Austausch gepflegt, so zum Beispiel durch gemeinsame Versammlungen wo einschlägige Themenschwerpunkte diskutiert und abgearbeitet wurden. So wurde auch im Zuge solcher Treffen das Parforcehorn in ES als das Horn aus der Familie der Jagdhörner für die Bläser in Südtirol bestimmt. Als wichtiger Bestandteil stehen auch die regelmäßig stattfindenden Landestreffen wo diese Tradition gelebt und hochwertige Kleinkonzerte der verschiedenen Gruppen zum Besten gegeben werden.

Die Kandidatur bietet uns die Möglichkeit dieses Zusammen weiter über unsere Landesgrenzen hinaus zu leben.

Dies zu Grunde gelegt, empfehle ich unterfertigter Andreas Pircher, italienischer Staatsbürger, geboren am 21.02.1978 in Meran, wohnhaft in Naturns (Bozen), Kugelgasse 13, Obmann der Akademie für das Jagdhornblasen in Südtirol und Obmann der Gruppe Hubertusbläser Naturns, die musikalische Kunst des Jagdhornblasens in die Liste der immateriellen Kulturgüter einzutragen.



Andreas Pircher

Academy for Hunting Horn Blowing in South Tyrol
Hubertusbläser Naturns Ensemble

Naturno/Naturns, 12/02/2019

There is a wealth of evidence all over South Tyrol that hunting horn blowing has been practised at farms and homesteads for many centuries. This ancient tradition fell into oblivion for some time and was brought back to life about 50 years ago, when it was rediscovered and the first groups began to form. Today, there are almost 30 ensembles with some 300 players.

From the very start, these groups have always been characterised by a lively culture of exchange, for example in gatherings and meetings with other groups to discuss and deal with important topics. It was in the course of such a meeting that the Parforce horn in Es was chosen from within the family of hunting horns as the representative instrument for South Tyrolean players. Another key element in fostering this thriving tradition are regional meetings, which take place on a regular basis and feature first-class, small-scale concerts of the different ensembles.

The nomination is an opportunity to extend this togetherness beyond our national borders.

Based on this and in my position as Chairman both of the Academy for Hunting Horn Blowing in South Tyrol and of the Hubertusbläser Naturns Ensemble, I would like to endorse the nomination to inscribe the musical art of playing the hunting horn in the list of intangible cultural heritage.

Andreas Pircher



FONDAZIONE ORDINE MAURIZIANO



Palazzina di Caccia di Stupinigi
Uffici Operativi
Piazza Principe Amedeo 7
10042 Stupinigi (TO)
tel. 011.6200612/011.6200618
mail m.fusi@ordinemauriziano.it

Sede legale
Via Magellano 1
10128 Torino

Stupinigi, 10 gennaio '19



Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi
c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto
ed Equipaggio della Regia Venaria
Piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

Con la presente si esprime il pieno sostegno alla richiesta relativa all'iscrizione dell'*Arte Musicale dei Suonatori di Tromba, o corno da caccia*, nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco.

Da anni l'*Equipaggio della Regia Venaria* di suonatori di corno da caccia, che è parte dell'associazione di volontariato culturale *Accademia di Sant'Uberto (Onlus)*, si dedica a diffondere ai visitatori della Palazzina la conoscenza della tromba da caccia che è elemento fondamentale della storia di questa residenza reale: architetture, pitture, arredi, sentimento religioso, cerimonie e foresta che la circonda.

La formazione musicale del gruppo dei suonatori ha consentito di realizzare presso la Palazzina concerti polistrumentali per corni da caccia con i giovani allievi del Liceo Classico Musicale Cavour di Torino, e numerosi eventi, anche equestri.

Stupinigi ha inoltre ospitato il concerto del primo concorso internazionale di trompes tenuto in Italia (2015).

Grazie alle ricerche avviate con la candidatura Unesco l'Accademia di Sant'Uberto ha ritrovato un raro ed unico corno da caccia dell'Equipaggio reale piemontese del 18° secolo, che certamente ha suonato qui a Stupinigi, ed ora si stanno realizzando due copie dello strumento presso un costruttore della Valle d'Aosta, per uso in orchestra.

Per tutti questi motivi una convenzione concede all'Accademia di Sant'Uberto e al suo Equipaggio la sede legale presso la Palazzina di caccia di Stupinigi.

Il riconoscimento di quest'Arte Musicale da parte dell'Unesco oltre ad avere un favorevole effetto sulla salvaguardia e diffusione della pratica sul territorio regionale e nazionale, darà nuovo lustro alle attività della Palazzina di Stupinigi.

Con i migliori saluti

Marta Fusi
Direttore Palazzina di Caccia di Stupinigi

Si prega di anticipare ogni correlato riscontro
▪ via fax al numero 011.3584929
nonché
▪ via e-mail all'indirizzo segreteria@ordinemauriziano.it



FONDAZIONE ORDINE MAURIZIANO



Palazzina di Caccia di Stupinigi

Uffici Operativi

Piazza Principe Amedeo 7

10042 Stupinigi (TO)

tel. 011.6200612/011.6200618

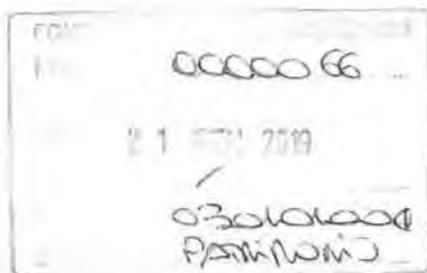
mail m.fusi@ordinemauriziano.it

Sede legale

Via Magellano 1

10128 Torino

Stupinigi, 10 gennaio '19



Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi
c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto
ed Equipaggio della Regia Venaria
Piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

OBJET: Consentement à l'inscription de l'art musical des trompes, ou cor de chasse, à la liste Représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO

La soussignée, Marta Fusi, exprime son plein consentement à soutenir la demande d'inscription de l'art musical des trompes, ou cor de chasse, sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

Pendant des années, l'Equipaggio della Regia Venaria de sonneurs de trompe, qui est partie de l'association culturelle bénévole Accademia di Sant'Uberto (Onlus – organisation non lucrative d'utilité sociale), se consacre à diffuser auprès des visiteurs du Pavillon de chasse de Stupinigi la connaissance de la trompe, élément fondamental de l'histoire de cette demeure royale: architecture, peintures, mobilier, sentiment religieux, cérémonies et la forêt qui l'entoure.

La formation musicale du groupe de sonneurs a permis de réaliser à Stupinigi des concerts poly-instrumentaux de trompes avec les jeunes élèves du Lycée Classique Musical Cavour de Turin, et de nombreux événements, même équestres.

Stupinigi a également accueilli le concert du premier concours international de trompes organisé en Italie (2015).

Grâce aux recherches entreprises avec la candidature de l'Unesco, l'Accademia di Sant'Uberto a découvert un rare et unique trompe de l'équipage royal piémontais du XVIIIe siècle, qui a certainement sonné ici à Stupinigi. Deux exemplaires de l'instrument sont actuellement en cours de fabrication par un constructeur de la Vallée d'Aoste, à utiliser dans l'orchestre baroque.

Si prega di anticipare ogni correlato riscontro

* via fax al numero 011.3584929

nonché

* via e-mail all'indirizzo segreteria@ordinemauriziano.it



FONDAZIONE ORDINE MAURIZIANO



Pour toutes ces raisons, une convention accorde à l'Accademia di Sant'Uberto et à son Equipaggio le siège social chez le pavillon de chasse de Stupinigi.

La reconnaissance de cet art musical par l'UNESCO, ainsi que son effet favorable sur la préservation et la diffusion de la pratique sur le territoire régional et national, donneront un nouvel éclat aux activités de la Palazzina di Stupinigi.

Marta Fusi
Directeur du pavillon de chasse Stupinigi

Si prega di anticipare ogni correlato riscontro
▪ via fax al numero 011.3584929
nonché
▪ via e-mail all'indirizzo segreteria@ordinemauriziano.it



Asti, 18 gennaio 2019

Prot. 4/DIR/dg

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto
ed Equipaggio della Regia Venaria

Piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

accademiadisantuberto@pec.it
info@accademiadisantuberto.it

OGGETTO: Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale UNESCO. Lettera di sostegno alla Candidatura "Arte Musicale dei Suonatori di tromba (o corno) da caccia".

Si conferma con la presente la piena adesione al progetto di candidatura multinazionale per l'iscrizione dell'Arte musicale dei suonatori di tromba (o corno) da caccia nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco.

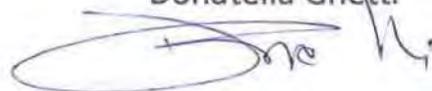
La pratica, esercitata dall'Equipaggio della Regia Venaria di suonatori di corni da caccia, che è parte dell'associazione di volontariato culturale Accademia di Sant'Uberto (ONLUS-organisation non lucrative d'utilité sociale), è rappresentativa della cultura del Piemonte, in particolare del paesaggio sonoro che ha caratterizzato le residenze sabaude che circondano Torino.

L'ensemble ha avuto modo di esibirsi ad Asti nell'ambito dell'edizione 2006 del festival Passepartout, organizzato dalla Biblioteca AStense, con lo spettacolo *Giochi di corte: Concerto dei Suonatori della Reale Scuderia e dell'Equipaggio della Regia Venaria*, riscuotendo un grande successo di pubblico e di stampa.

Il riconoscimento di quest'Arte Musicale da parte dell'UNESCO avrà certamente un favorevole effetto sulla sua salvaguardia e diffusione sul territorio regionale e nazionale.

La candidatura dell'Arte musicale non solo risulta perfettamente collocata in tale strategia, ma si caratterizza altresì come ulteriore azione di salvaguardia e valorizzazione della cultura di corte sabauda e se ne auspica pertanto un esito favorevole.

Il Direttore
Donatella Gnetti





Asti, 18 gennaio 2019
Prot. 4/DIR/dg

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto
ed Equipaggio della Regia Venaria

Piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

accademiadisantuberto@pec.it
info@accademiadisantuberto.it

We confirm our full commitment to the multi-country nomination proposal of "The musical art of hunting horn players" to be included in the Unesco's Intangible Cultural Heritage List.

In Piedmont the art is performed by Equipaggio della Regia Venaria as part of the Cultural association Accademia di Sant'Uberto ONLUS (non lucrative organization of social utility). It enhances the soundscape of the country, with special regard to the Royal Residencies in the Turin neighborhood.

The ensemble played an important role in the Passepartout Festival organised in 2006 by Biblioteca Astense with the concert "Divertissements de Cour. Music by the Royal Mews Players and Equipaggio della Regia Venaria", which had great success among the press and people attending.

Approval by Unesco of this very particular musical art would certainly have a positive effect on its safeguard and further diffusion on regional and national territoire.

Fully integrating in the Regione Piemonte strategy, the inscription of the art in the Unesco List would enhance knowledge and appreciation of sabaudian court culture by a wider public.

We therefore wish for a successful outcome of the iter.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Smith', is written over a horizontal line.

Prot. n. 2013/CV/000243

data 22-01-2013

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed
Equipaggio della Regia Venaria

piazza principe Amedeo, 7
0042 Nichelino (Torino)

L'*Equipaggio della Regia Venaria* di suonatori di corno da caccia è parte dell'Accademia di Sant'Uberto, associazione di volontariato culturale *Accademia di Sant'Uberto (Onlus)*, nata nel 1996 con lo scopo statutario principale di promuovere il restauro della reggia di Venaria, allora ancora in totale abbandono, attraverso la musica che è propria dello spirito del luogo, la tromba o corno da caccia. La sua musica ha risuonato qui, dalla fondazione della reggia e della città di Venaria Reale, tra 17° e 19° secolo. Stages con suonatori francesi (Fontainebleau e Bonne) hanno consentito la riuscita di un processo di rivitalizzazione dell'arte e allo stesso tempo di avviare un rapporto transfrontaliero di collaborazione molto solido ancora oggi.

Da allora la tromba da caccia ha seguito ogni momento importante per la reggia, tutte le fasi del restauro, la sua apertura nel 2007, e poi concerti, percorsi didattici, all'interno e nei giardini.

Dal 1996 è stata ripresa la festa di sant'Uberto, in accordo tra reggia di Venaria, città di Venaria e curia metropolitana di Torino. La cerimonia accompagnata dal suono dei corni da caccia è ormai attesa ogni anno dalla popolazione con grande partecipazione.

La pratica della tromba da caccia non si svolge solo presso le residenze sabaude, ma anche in numerosi altri luoghi, in Italia e all'estero.

Per questi motivi una convenzione concede all'Accademia di Sant'Uberto e al suo Equipaggio la sede operativa e musicale nella corte delle carrozze della reggia di Venaria, che sarà anche una scuola per la trasmissione della pratica.

CONSORZIO DELLE RESIDENZE REALI SABAUDE

Reggia di Venaria • Piazza della Repubblica 4 • 10078 Venaria Reale (Torino) • Italia

tel. +39 011 4992344 • fax +39 011 4992476

Partita IVA / VAT 09903230010

www.residenzereali.it • www.lavenaria.it

Il riconoscimento di quest'Arte Musicale da parte dell'Unesco avrà certamente un favorevole effetto sulla salvaguardia e diffusione della pratica sul territorio regionale e nazionale.

Il sottoscritto, Mario Turetta, dichiara pertanto di sostenere la richiesta relativa all'iscrizione dell'*Arte Musicale dei Suonatori di Tromba , o corno da caccia*, detta anche *trompe* nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco.

Il Direttore
Mario Turetta



CONSORZIO DELLE RESIDENZE REALI SABAUDE

Reggia di Venaria • Piazza della Repubblica 4 • 10078 Venaria Reale (Torino) • Italia
tel. +39 011 4992344 • fax +39 011 4992476
Partita IVA / VAT 09903230010
www.residenzereali.it • www.lavenaria.it

Prot. n. 2019/CI/00243

Data 22-01-2019

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigic.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto
ed Equipaggio della Regia Venariapiazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

L'Equipaggio della Regia Venaria de sonneurs de trompe fait partie de l'association bénévole culturelle Accademia di Sant'Uberto (Onlus – organisation non lucrative d'utilité sociale), fondée en 1996 dans le but statutaire de promouvoir la restauration du palais de Venaria, alors en état d'abandon total, par une musique propre à l'esprit du lieu. la trompe. Sa musique a résonné ici depuis la fondation du palais et de la ville de Venaria Reale, entre le XVIIe et le XIXe siècle. Des stages avec des sonneurs français (Fontainebleau et Bonne) ont permis le succès d'un processus de revitalisation de l'art et en même temps d'entamer une relation de collaboration transfrontalière très solide même aujourd'hui.

Depuis lors, la trompe a suivi chaque moment important pour le palais, toutes les étapes de la restauration, son ouverture en 2007, puis des concerts, des visites pédagogiques, à l'intérieur et dans les jardins.

Depuis 1996, la fête de Saint Hubert a été reprise, en accord entre le palais de Venaria, la ville de Venaria et la curie métropolitaine de Turin. La cérémonie accompagnée du son des trompes est maintenant attendue chaque année par la population avec une grande participation.

La pratique de la trompe ne se déroule pas uniquement dans les résidences de la Maison de Savoie, mais également dans de nombreux autres lieux, en Italie et à l'étranger.

Pour ces raisons, une convention accorde à l'Académie de Sant'Uberto et à son équipage le siège opérationnel et musical de la cour des voitures du palais de Venaria, qui servira également d'école pour la transmission de la pratique.

CONSORZIO DELLE RESIDENZE REALI SABAUDE

Reggia di Venaria • Piazza della Repubblica 4 • 10078 Venaria Reale (Torino) • Italia
tel. +39 011 4992344 • fax +39 011 4992476
Partita IVA / VAT 09903230010
www.residenzereali.it • www.lavenaria.it

La reconnaissance de cet art musical par l'UNESCO aura certainement un effet favorable sur la préservation et la diffusion de la pratique sur le territoire régional et national.

Je soussigné, Mario Turetta, déclare par conséquent appuyer la demande d'inscription de l'Art des sonneurs de trompe sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

Il Direttore
Mario Turetta



CONSORZIO DELLE RESIDENZE REALI SABAUDE

Reggia di Venaria • Piazza della Repubblica 4 • 10078 Venaria Reale (Torino) • Italia
tel. +39 011 4992344 • fax +39 011 4992476
Partita IVA / VAT 09903230010
www.residenzereali.it • www.lavenaria.it



Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca
ACCADEMIA ALBERTINA DELLE BELLE ARTI – TORINO

Spettabile **Accademia di Sant'Uberto**
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

C.a. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente

Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio della Regia Venaria
Piazza Principe Amedeo 7, 10042 Nichelino (Torino)

Torino, 02/02/2019

Con la presente si comunica che l'**Accademia di Sant'Uberto** ha collaborato in più occasioni ad attività dell'**Accademia Albertina di Belle Arti di Torino**, che ne stima le grandi capacità culturali. Una prima occasione di collaborazione è stata la mostra "De Arte Gymnastica", curata da Maria Teresa Roberto e Alessandra Castellani Torta nel 2014 presso la nostra Pinacoteca. Di grande valore è stato poi l'intervento dei suonatori dell'**Equipaggio della Regia Venaria** che hanno accompagnato il Conferimento del titolo di Accademico d'onore dell'Accademia Albertina e il conferimento dell'Onore del Bottone dell'equipaggio della Regia Venaria a S.E. la Shaikha Mai bint Mohammed Al-Khalifa del Regno del Bahrein (La Venaria Reale - Sala di Diana - 25 Ottobre 2017). La Sceicca così come tutti gli invitati all'evento sono rimasti particolarmente colpiti dalla qualità delle musiche proposte dall'Equipaggio della Regia Venaria.

Sosteniamo quindi l'inclusione dell'Arte Musicale dei Suonatori di Corno da caccia nella lista rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Umanità.

Ringraziando per l'attenzione, restiamo a disposizione per ogni eventuale ulteriore informazione e cogliamo l'occasione per inviar i nostri più cordiali saluti.

Il Presidente
Fiorenzo Alfieri



Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca
ACCADEMIA ALBERTINA DELLE BELLE ARTI – TORINO

Spettabile **Accademia di Sant'Uberto**
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

C.a. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente

Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio della Regia Venaria
Piazza Principe Amedeo 7, 10042 Nichelino (Torino)

Torino, 02/02/2019

Par moyen de cette lettre de consentement nous désirons attester que l'**Accademia di Sant Uberto** à collaboré en plusieurs occasions aux activités de l'Académie des Beaux-Arts de Turin, qui en estime les grandes capacités culturelles. La collaboration a débuté en occasion de l'exposition De Arte Gymnastica (curateurs Maria Teresa Roberto et Alessandra Castellani Torta) qui a eu lieu dans notre Pinacothèque en 2014. La sonnerie de l'**Equipaggio della Regia Venaria** a accompagné les cérémonies de octroi du titre Académicien *honoris causa* du Accademia Albertina et du octroi de l'honneur du bouton à S E S.E. Shaikha Mai bint Mohammed Al-Khalifa Du Royaume du Bahrein (La Venaria Reale Salle de Dianne 25 octobre 2014) La Shaika aussi bien que tous les invités à l'événement ont été particulièrement saisis par la qualité des musiques sonnées par l'Equipaggio della Regia Venaria.

Nous soutenons la demande d'inscription de l'Art Musical des sonneurs de Trompe sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco.

Tout en vous remerciant pour l'attention, nous sommes prêts à vous envoyer ultérieures informations.

Veillez agréer nos meilleures salutations.

Il Presidente
Fiorenzo Alfieri



**ISTITUTO MUSICALE
PAREGGIATO
VALLE D'AOSTA
CONSERVAIRE
VALLÉE D'AOSTE**
ISTITUTO SUPERIORE
DI STUDI MUSICALI
*Institut Supérieur
d'études musicales*

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio della Regia
Venaria

piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

Aosta, 19 gennaio 2019

Oggetto: *Arte musicale dei suonatori di tromba, o corno da caccia*

E' ben noto come il corno circolare sia nato verso la metà del 17° secolo grazie alle ampie risorse messe a disposizione per le cacce reali, assurte all'epoca a manifesto di propaganda del potere, espressione di magnificenza condivisa tra le corti d'Europa, che ne hanno consentito la diffusione. Studi e hanno messo in luce cerimonie, rituali, feste che hanno contribuito allo sviluppo dello strumento, che si è rivelato una grande opportunità per la musica, impiegato nelle partiture dei più grandi compositori a partire dall'età barocca.

I diversi concerti polistrumentali tenuti in tutti questi anni in Italia dall'Equipaggio della Regia Venaria di suonatori di corno da caccia, con partiture francesi, tedesche, italiane, spesso inedite, ma anche con repertori innovativi (corno moderno e *trompe...*), testimoniano l'importanza e la necessità di valorizzare il corno da caccia, che merita tutta l'attenzione del mondo scientifico e dei conservatori. Già nel 2015 il corno da caccia fu protagonista del festival dei fiati organizzato dal Conservatorio di Novara per le vie della città.

Particolare rilievo costituisce la collaborazione tra l'Equipaggio della Regia Venaria e Licei musicali, mirata alla musica barocca suonata ai nostri giorni da giovani, e al corno in particolare. L'Accademia mette a disposizione degli allievi strumenti originali.

In Valle d'Aosta sono in corso di realizzazione due copie di corni derivati da originale ed

**Istituto Musicale
Pareggiato
della Valle d'Aosta
Conservatoire
de la Vallée d'Aoste**

Torre dei Balivi
Via Guido Rey, snc
11100 Aosta
T. +39 0165 43307
F. +39 0165 235574
C.F. 91061880075
P.IVA 01179620073

direttore@imaosta.it
www.imaosta.it



unico esemplare settecentesco sabauda ritrovato dall'Accademia, che ha fatto anche eseguire uno studio comparativo rispetto ad altro originale settecentesco, ma francese, che si trova conservato presso il castello di Issogne (Aosta).

Per tutte queste motivazioni sostengo pienamente la richiesta relativa all'iscrizione dell'Arte Musicale dei Suonatori di Tromba, o corno da caccia, nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco.

Il riconoscimento di quest'Arte Musicale da parte dell'Unesco avrà certamente un favorevole effetto sulla salvaguardia e diffusione della pratica con ricadute didattiche e scientifiche di particolare rilievo.

**ISTITUTO MUSICALE
PAREGGIATO
VALLE D'AOSTA
CONSERVATOIRE
VALLÉE D'AOSTE**
ISTITUTO SUPERIORE
DI STUDI MUSICALI
*Institut Supérieur
d'études musicales*

Il direttore
Prof. Renato Meucci

**Istituto Musicale
Paggiato
della Valle d'Aosta
Conservatoire
de la Vallée d'Aoste**

Torre dei Balivi
Via Guido Rey, snc
11100 Aosta
T. +39 0165 43307
F. +39 0165 235574
C.F. 91061880075
P.IVA 01179620073

direttore@imaosta.it
www.imaosta.it



**ISTITUTO MUSICALE
PAREGGIATO
VALLE D'AOSTA
CONSERVATOIRE
VALLÉE D'AOSTE**
ISTITUTO SUPERIORE
DI STUDI MUSICALI
*Institut Supérieur
d'études musicales*

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio della Regia
Venaria

piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

Aoste, le 19 Janvier 2019

Object: Art musical des sonneurs de trompe, ou cor de chasse

Le cor circulaire est né au milieu du XVIIe siècle grâce aux vastes ressources mises à la disposition des chasses royales, à l'époque une véritable manifeste de propagande du pouvoir, expression de la magnificence partagée par les cours de l'Europe à travers lesquelles ils ont pu se diffuser. Les études et les recherches menées ont mis en lumière des cérémonies, des rituels et des fêtes qui ont contribué au développement de l'instrument, qui s'est avéré une grande opportunité pour la musique, utilisé dans les partitions des plus grands compositeurs à partir de l'âge baroque.

Les nombreux concerts multi-instrumentaux organisés en Italie par l'Equipaggio della Regia Venaria de sonneurs de trompe pendant toutes ces années, avec des partitions françaises, allemandes, italiennes, souvent inédites, mais également avec des répertoires innovants (cor moderne et trompe), témoignent l'importance et la nécessité de mettre en valeur la trompe, qui mérite toute l'attention du monde scientifique et des conservatoires. Déjà en 2015, la trompe a été protagoniste du festival des cuivres organisé par le Conservatoire de Novara dans les rues de la ville.

La collaboration entre l'Equipaggio della Regia Venaria et des Lycées musicaux, consacrée à la musique baroque jouée à nos jour par des jeunes, et au cor en particulier, revêt une importance particulière. L'Accademia met à disposition des élèves les instruments originaux.

**Istituto Musicale
Pareggiato
della Valle d'Aosta
Conservatoire
de la Vallée d'Aoste**

Torre dei Balivi
Via Guido Rey, snc
11100 Aosta
T. +39 0165 43307
F. +39 0165 235574
C.F. 91061880075
P.IVA 01179620073

direttore@imaosta.it
www.imaosta.it



En Vallée d'Aoste, deux exemplaires de cors tirés du seul spécimen original piémontais du XVIIIe siècle découvert par l'Accademia di Sant'Uberto sont en cours de reconstruction. Une étude comparative a également été réalisée par rapport à un autre exemplaire original datant du XVIIIe siècle, mais d'origine française, conservé au Château d'Issogne (Aoste).

**ISTITUTO MUSICALE
PAREGGIATO
VALLE D'AOSTA
CONSERVATOIRE
VALLÉE D'AOSTE**
*ISTITUTO SUPERIORE
DI STUDI MUSICALI
Institut Supérieur
d'études musicales*

J'exprime donc mon consentement à la demande d'inscription de l'Art musical des sonneurs de trompe, ou cor de chasse, sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

La reconnaissance de cet art musical par l'UNESCO aura certainement un effet favorable sur la préservation et la diffusion de cette pratique, avec des retombées éducatives et scientifiques significatives.

prof. Renato Meucci
Directeur du Conservatoire d'Aoste

**Istituto Musicale
Pareggiato
della Valle d'Aosta
Conservatoire
de la Vallée d'Aoste**

Torre dei Baiivi
Via Guido Rey, snc
11100 Aosta
T. +39 0165 43307
F. +39 0165 235574
C.F. 91061880075
P.IVA.01179620073

direttore@imaosta.it
www.imaosta.it

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio della Regia Venaria

piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

Torino, 21/01/2019

E' con particolare piacere che partecipo alla domanda d'iscrizione dell'*Arte Musicale dei Suonatori di Tromba, o corno da caccia*, detta anche *trompe*, nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco.

La collaborazione tra l'Equipaggio della Regia Venaria, gruppo di suonatori di corno che fa parte dell'associazione culturale Accademia di Sant'Uberto (Onlus), e il Liceo Classico Musicale Cavour di Torino data dal 2013. Dal 2017 una convenzione regola il rapporto di formazione degli allievi nell'ambito dell'alternanza scuola-lavoro.

L'Accademia mette a disposizione strumenti barocchi e tutors esperti, che seguono gli allievi nel percorso formativo a partire dalla partitura originale e dall'introduzione storica. Prove ed esecuzione finale avvengono in una residenza reale sabauda.

Gli ottoni, ed in particolare i corni da caccia, giocano un ruolo particolarmente significativo.

Il livello educativo, associato allo spirito di benevolato, le lezioni e il concerto finale con l'apporto fondamentale dell'Equipaggio della Regia Venaria sono un'esperienza unica per gli allievi, sotto il profilo professionale ed umano, e per il magnifico contesto barocco nel quale si tenevano concerti, testimonianza di una tradizione che passa di generazione in generazione.

Il riconoscimento di quest'Arte Musicale da parte dell'Unesco avrà certamente un favorevole effetto sulla salvaguardia della pratica e sui programmi di collaborazione futuri.



Dott.ssa Emanuela Ainardi
Dirigente del Liceo Classico Musicale Cavour di Torino

Emanuela Ainardi

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio della Regia Venaria

piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

Torino, 21/01/2019

C'est pour moi un plaisir tout particulier de donner mon consentement à l'inscription de l'*Art Musical des Sonneurs de Trompe, ou cor de chasse* à la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'Unesco.

La collaboration entre Equipaggio della Regia Venaria, groupe de sonneurs de trompe qui fait partie de l'association culturelle bénévole Accademia di Sant'Uberto (Onlus – Organisation non lucrative d'utilité sociale) et Lycée Classique Musical Cavour de Turin remonte au 2013. Depuis 2017 une convention régleme la relation de formation des étudiants dans le cadre de l'alternance école-travail.

L'Accademia met à disposition des élèves les instruments baroques et des tuteurs experts, qui les suivent dans le parcours de formation, à partir de la partition originale et de l'introduction historique. Les répétitions et l'exécution finale avec l'Equipaggio della Regia Venaria ont lieu dans une résidence royale de la Maison de Savoie.

Les cuivres, et en particulier les trompes, jouent un rôle particulièrement important.

Le niveau d'enseignement, l'esprit de bénévolat, les répétitions et le concert final sont une expérience unique pour les élèves, d'un point de vue professionnel et humain, et pour le magnifique contexte baroque dans lequel l'on faisait des concerts, témoignage d'une tradition qui passe de génération en génération.

La reconnaissance de cet art musical par l'UNESCO aura certainement un effet favorable sur la préservation de la pratique et sur les futurs programmes de collaboration.



Dott.ssa Emauela Ainardi
Proviseur du Lycée Classique Musical Cavour de Turin

Emauela Ainardi

Prof. Cardone Fabio
Via Puccini, 43/A
20080 Casarile Mi

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio della Regia Venaria

piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

20 Gennaio 2019

Dal 1996 al 2006 ho fatto parte dell'Equipaggio della Regia Venaria di suonatori di corno da caccia. Conoscere questa pratica mi ha consentito di comprendere la vera essenza del corno, le sue origini per le cacce reali in età barocca e il suo sviluppo.

Il legame con la natura è rimasto vivo anche nell'evoluzione dello strumento dei secoli successivi, fino al corno moderno, ai nostri giorni. Per i grandi compositori il corno è lo strumento per eccellenza per evocare la natura: da Haydn, Weber, Rossini, fino a Stravinsky e John Williams in Jurassic Park.

Sentire il corno da caccia è come vedere il suono penetrare nel folto di una foresta, come le dita di una mano.

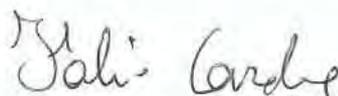
Non potrò mai dimenticare lo spirito e l'unione del gruppo dell'Equipaggio, la passione condivisa, i concerti, i momenti vissuti insieme, il piacere di vedere un pubblico affascinato dalla sua musica.

Per questi motivi sostengo l'iscrizione dell'*Arte Musicale dei Suonatori di Tromba, o corno da caccia*, nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco.

La candidatura metterà in valore la grande tradizione del *corno da caccia*, ma allo stesso le sue potenzialità future. Lo strumento gode infatti ai nostri giorni di una nuova vita per l'esecuzione di partiture barocche con strumenti originali.

Lo studio delle tecniche e degli ornamenti propri della trompe de chasse, pervenuti oralmente sino ad oggi, potrebbe costituire un interessante laboratorio di approfondimento per il corno barocco, che ha la stessa origine del corno da caccia.

Il riconoscimento di quest'Arte Musicale da parte dell'Unesco avrà certamente un favorevole effetto sulla salvaguardia e diffusione della pratica.



Fabio Cardone

Cornista dell'Orchestra sinfonica LaVerdi di Milano

Prof. Cardone Fabio
Via Puccini, 43/A
20080 Casarile Mi

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio della Regia Venaria

piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

20 Gennaio 2019

Dès 1996 au 2006 j'ai été membre de l'Equipaggio della Regia Venaria de sonneurs de trompe. La connaissance de la pratique de la trompe m'a permis de comprendre la véritable essence de l'instrument, ses origines pour les chasses royales de l'âge baroque et le développement ultérieur.

Le lien de la trompe avec la nature est resté vivant également dans l'évolution de l'instrument des siècles suivants, jusqu'au cor d'harmonie, de nos jours. Pour les grands compositeurs le cor est l'instrument par excellence pour évoquer l'émotion de la nature: dès Haydn, Weber, Rossini, jusqu'à Stravinsky et John Williams dans Jurassic Park; et cela arrive de la trompe.

Ecouter le cor de chasse, c'est comme voir la musique pénétrer au coeur de la forêt, comme les doigts d'une main.

Je n'oublierai jamais l'esprit et l'union du groupe dell'Equipaggio, la passion partagée, les concerts, les moments vécus ensemble, le plaisir de voir un public fasciné par sa musique.

Pour ces raisons, je soutiens chaleureusement la demande d'inscription de *l'art musical des sonneurs de trompe* dans la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

L'inscription mettra en valeur la grande tradition musicale de la trompe et au même temps ses possibilités futures. L'instrument jouit aujourd'hui d'une nouvelle vie pour l'exécution de partitions baroques avec des instruments originaux.

La technique et les ornements musicaux de la trompe, passés oralement jusqu'à présent, pourraient être un laboratoire intéressant d'étude du cor baroque, qui a la même origine de la trompe.

La reconnaissance de cet art musical par l'UNESCO aura certainement un effet favorable sur la sauvegarde et la diffusion de cette pratique.



Fabio Cardone

Cornista dell'Orchestra sinfonica LaVerdi di Milano

Cristian Bosc

fraz. Moulin 6
11023 Chambave AO
C.F.: BSCCST72H09A326H
P.I.: 01197410077



L'Accademia di Sant'Uberto attraverso il suo Equipaggio della Regia Venaria ha saputo rivitalizzare uno strumento, come il corno circolare che, nato verso la metà del 17° secolo per le cacce principesche, ha avuto uno sviluppo straordinario presso le corti d'Europa. La grande diffusione dello strumento ne ha consentito l'uso anche in orchestra e come tale impiegato nelle partiture dei più grandi compositori a partire dall'età barocca.

Il fortunato ritrovamento da parte dell'Accademia di Sant'Uberto di un corno originale, probabilmente l'unico esemplare settecentesco sabauda rimasto, ha consentito uno studio approfondito delle sue caratteristiche di suono e di costruzione. Un altro esemplare coevo di corno, conservato al castello di Issogne in Valle d'Aosta, di provenienza francese, ha permesso un'indagine comparativa tra i due strumenti.

Considerata l'importanza storico-scientifica di questi due corni l'Accademia di Sant'Uberto mi ha affidato la realizzazione di due copie dello strumento sabauda, in corso di realizzazione. Si tratta di una straordinaria opportunità che, una volta concretizzata, favorirà ulteriori ricerche e consentirà di mantenere viva l'arte della costruzione di simili strumenti. Sono pertanto grato all'Accademia di Sant'Uberto di avermi dato la possibilità di cimentarmi per la prima volta nella realizzazione di corni, riproducendo in particolare esemplari antichi che saranno utilizzati in concerti barocchi.

Il sottoscritto, Cristian Bosc, non può pertanto che sostenere la richiesta relativa all'iscrizione dell'Arte Musicale dei Suonatori di Tromba, o corno da caccia, detta anche trompe, nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco

Chambave, 21/01/2019

Cristian Bosc

Cristian Bosc

fraz. Moulin 6
11023 Chambave AO
C.F.: BSCCST72H09A326H
P.I.: 01197410077



L'Académie de Sant'Uberto, à travers son équipage de la Regia Venaria, a pu revitaliser un instrument tel que le cor, qui, né au milieu du XVIIe siècle pour des chasses princières, a connu un développement extraordinaire chez les Courts européennes. La grande diffusion de l'instrument lui a permis d'être utilisé également dans l'orchestre et ainsi utilisé dans les partitions des plus grands compositeurs à partir de l'âge baroque.

L'heureuse découverte par l'Académie de Sant'Uberto d'un cor original, probablement le dernier exemplaire du XVIIIe siècle de l'équipage de chasse de la Maison de Savoie, a permis une étude approfondie de ses caractéristiques de son et de construction. Un autre exemple de cor contemporain conservé au château d'Issogne, dans le Val d'Aoste, d'origine française, a permis une étude comparative des deux instruments.

Compte tenu de l'importance historico-scientifique de ces deux cornes, l'Académie de Sant'Uberto m'a confié la création de deux exemplaires de l'instrument piémontais. C'est une opportunité extraordinaire qui, une fois concrétisée, encouragera la poursuite des recherches et permettra de maintenir en vie l'art de construire de tels outils. Je remercie donc l'Académie de Sant'Uberto de m'avoir donné l'occasion de m'essayer pour la première fois à la fabrication de cornes, en reproduisant notamment des spécimens anciens qui seront utilisés dans des concerts baroques.

Je soussigné, Cristian Bosc, ne peux donc que soutenir la demande d'inscription de l'Art des sonneurs de trompe musical, ou cor de chasse, également appelé trompe, sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Chambave, 21/01/019

Cristian Bosc



Università
Ca' Foscari
Venezia

**Dipartimento
di Studi Umanistici**

Palazzo Malcanton
Marcorà
Dorsoduro 3484/d
30123 Venezia

T 041 234 7211
F 041 2346370

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi

c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio
della Regia Venaria

piazza Principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

10 gennaio 2019

Ho avuto occasione di sentire per la prima volta il suono di un corno da caccia, suonato dall'Equipaggio della Regia Venaria, durante la messa di S. Uberto alla reggia di Venaria (2017) e successivamente a un concerto alla Palazzina di Caccia di Stupinigi (2018), presso Torino. Mi sono stupita perché è un suono primitivo e molto potente. Assolutamente istintive sono le sensazioni che ho provato, puramente emozionali, non mediate da nessuna sovrastruttura cognitiva.

Solo in un secondo momento si entra nella storia e nello sviluppo dello strumento fino ai nostri giorni.

Ma la prima impressione è del tutto scevra da qualsiasi contaminazione. Sembra una musica ancestrale, che evoca la natura e gli albori dell'umanità.

Sostengo quindi la richiesta relativa all'iscrizione dell'*Arte Musicale dei Suonatori di corno da caccia* nella Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco.

Dott. Francesca Bertoldi
Laboratorio di Antropologia Fisica
Università di Venezia Ca' Foscari
francescabertoldi@unive.it

Presidente Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio
della Regia Venaria

piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)



Università
Ca' Foscari
Venezia

10 gennaio 2019

**Dipartimento
di Studi Umanistici**

OGGETTO: Sostegno all'Iscrizione dell'*Arte Musicale dei Suonatori di tromba (o corno) da caccia* alla Lista Rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Umanità dell'UNESCO

OBJET: Soutien à l'Inscription de l'Art musical des Sonneurs de trompe à la Liste Répresentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO,

J'ai eu l'occasion d'entendre pour la première fois le son d'un cor de chasse lors de la messe de S. Hubert au palais de Venaria et peu après lors d'un concert au Pavillon de Chasse de Stupinigi (2018), prêt de Turin. J'ai été étonnée par ce son primitif et très puissant. Absolument instinctives sont les sensations que j'ai ressenties ... purement émotionnelles, sans médiation d'aucune superstructure cognitive.

Ce n'est que plus tard que j'ai pu entrer dans l'histoire et le développement de l'instrument jusqu'à nos jours.

Mais la première impression est totalement libre de toute contamination. C'est le sentiment d'une musique ancestrale, qui évoque la nature et l'aube de l'humanité.

Je soutiens la demande relative à l'inscription de l'*Art Musical des Sonneurs de Trompe* à la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'Unesco.

Palazzo Malcanton
Marcorà
Dorsoduro 3484/d
30123 Venezia
T 041 234 7211
F 041 2346370

Dr. Francesca Bertoldi
Laboratoire d'Anthropologie Physique
Université de Venise Ca' Foscari
francescabertoldi@unive.it

Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi
c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed
Equipaggio della Regia Venaria
piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

Torino, 22 gennaio 2019

Ho avuto modo di ascoltare per la prima volta l'Equipaggio della Regia Venaria nel 2007 durante le giornate del convegno di studi *La Ronce. Giostre, esercizi cavallereschi e loisir in Francia e Piemonte fra Medioevo e Ottocento*, ospitato presso il Museo Storico della Cavalleria di Pinerolo. L'Equipaggio si è inoltre esibito a conclusione del congresso internazionale dedicato a *Caterina d'Asburgo, infanta di Spagna e duchessa di Savoia (1567-1597)*, organizzato nel 2009 dall'Università di Torino, con il sostegno della Regione Piemonte e la collaborazione dello IULCE dell'Universidad Autonoma di Madrid. In quella occasione l'Equipaggio ha suonato musiche *en plein air* nel cortile del Museo della Montagna di Torino alla vista delle Alpi e delle colline e la qualità performativa e sonora della Tromba è stata molto apprezzata dagli accademici italiani e spagnoli.

In seguito ho seguito l'attività musicale dell'**Equipaggio della Regia Venaria** sia all'interno di palazzi, sia nei giardini, in rapporto con la natura e l'ambiente. Nel corso degli anni ho notato un crescente interesse da parte di un pubblico sempre più vasto ed eterogeneo, vario per estrazione sociale, età e genere.

Sostengo, pertanto, l'inclusione dell'Arte Musicale dei Suonatori di Corno da Caccia nella lista rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'UNESCO.

Nel ringraziare per l'attenzione, porgo i miei più cordiali saluti



(Franca Varallo)

Franca Varallo
Professore associato di L-ART/04
Dipartimento di Studi Storici
Università degli Studi di Torino
Membro dello IULCE (*Instituto Universitario "La Corte en Europa"*) dell'Universidad Autonoma di Madrid



Spett. le Accademia di Sant'Uberto
c/o Palazzina di Caccia di Stupinigi
c.a. prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed
Equipaggio della Regia Venaria
piazza principe Amedeo, 7
10042 Nichelino (Torino)

Turin, 22 janvier 2019

J'ai écouté pour la première fois les Trompes d'Orléans sonnées par l'Equipaggio della Regia Venaria en 2007 au cours du colloque international *La Ronde. Joutes, exercices cavaleresques et loisirs en France et au Piémont entre Moyen âge et le XIX^{me} siècle*, qui eut lieu au Musée Historique de la Cavalerie de Pinerolo. L'Equipaggio a aussi sonné en conclusion du colloque international *Caterina de Augsbourg infante d'Espagne et Duchesse de Savoie 1567-1597*, organisé par l'Université de TORINO avec le soutien de Regione Piemonte et la collaboration de IULCE de l'Universite Autonome de Madrid. En cette occasion l'Equipaggio a sonné des musiques dans la cour du Musée de la Montagne de Turin en plein air et en vue des Alpes et des collines. La qualité performative et sonore de la Trompé a été très appréciée par les académiciens provenant d'Italie et d'Espagne.

Depuis lors j'ai suivi l'activité musicale de l'Equipaggio soit à l'intérieur soit dans les jardins, en lien avec la nature et l'environnement. Au fil des années j'ai noté intérêt par un public de plus en plus vaste et hétérogène, mixé socialement, par âge et par genre.

En conséquence je soutiens la demande d'inscription de l'Art Musical des Sonneurs de Trompé sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de UNESCO.

Mes meilleures salutations



Franca Varallo

Franca Varallo
Professore associato di L-ART/04
Dipartimento di Studi Storici
Università degli Studi di Torino
Membro dello IULCE (*Instituto Universitario "La Corte en Europa"*) dell'Universidad Autonoma di Madrid





Gent.mo Prof. Pietro Passerin d'Entrèves
Presidente Accademia di Sant'Uberto ed Equipaggio della Regia Venaria
Piazza Principe Amedeo 7 - 10042 Nichelino (Torino)

Oggetto: Sostegno alla candidatura dell'Arte musicale dei suonatori di tromba (o corno) da caccia nella Lista rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco

La *trompe de chasse* (*corno da caccia, hunting horn, cor de chasse*) fu uno degli strumenti protagonisti del paesaggio sonoro sei-settecentesco: affermatasi in ambito venatorio, ebbe un ruolo importante nelle pratiche legate al cerimoniale delle istituzioni di Antico Regime e conquistò un posto di rilievo anche nella produzione teatrale e strumentale dei principali compositori del tempo.

Negli ultimi anni, l'esecuzione, da parte dell'Equipaggio della Regia Venaria, di partiture italiane, francesi e tedesche spesso ignote ha dimostrato l'interesse dei repertori destinati alla *trompe de chasse* e sollecitato prime indagini sulla circolazione dei modelli culturali, musicali, iconografici e organologici legati allo strumento nell'Europa delle corti.

Per questi motivi sostengo la richiesta relativa all'iscrizione dell'Arte musicale dei suonatori di tromba (o corno) da caccia nella Lista rappresentativa del Patrimonio Culturale Immateriale dell'Unesco. Il riconoscimento da parte di un'istituzione internazionale tanto autorevole non potrà che avere conseguenze positive sulla salvaguardia e la diffusione della pratica, oltre che sulla valorizzazione della cultura di corte sabauda, con ricadute didattiche e scientifiche di rilievo.

Torino, 2 febbraio 2019

Annarita Colturato
Università degli Studi di Torino
Dipartimento di Studi Umanistici
via S. Ottavio 50 - 10124 Torino

UNIVERSITA' degli STUDI di TORINO
Dipartimento di Studi Umanistici
Via Sant'Ottavio20
10124 Torino

TRADUCTION

Objet: Support à la candidature de l'Art Musical des sonneurs de *Tromba (ou corno) da caccia* dans la Liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO

La trompe de chasse (*corno da caccia*, hunting horn, cor de chasse) fût un des instruments protagonistes du paysage sonore au 17ème et 18ème siècle: d'origine venatoire , il eut un rôle important au cours des cérémoniels liés aux institutions d' Ancien Régime et acquit relief aussi dans la production théâtrale et instrumentale des principaux compositeurs de l'époque.

Au cours des dernières années l'Equipaggio della Regia Venaria a joué en concert partitions italiennes, françaises et allemandes souvent inconnues montrant intérêt pour les répertoires de trompe et en sollicitant ainsi des recherches sur la circulation de modèles culturels, musicaux, iconographiques et organologiques liés à l'instrument dans les cours d'Europe.

Pour cette motivation je supporte l'inscription de l'Art musicale des sonneurs de trompe dans la Liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de Unesco. L'inscription de la part d'une institution de grande renommée internationale aurait de positives conséquences en ce qui concerne la sauvegarde et la diffusion de la pratique, la valorisation de la culture de la cour de la maison de Savoie et des importantes retombées didactiques et scientifiques.

Turin, 2 février 2019

Annarita Colturato

AUTRES TÉMOIGNAGES

90.– **Charte de reconnaissance de la Ville de Saint-Hubert comme capitale internationale de la Trompe**, par la Fédération internationale des Trompes de France, la Fédération des Trompes du Bénélux, l'Amicale suisse des Trompes de chasse, l'Initiative Trompe Deutschland, l'Accademia di Sant'Uberto, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Saint-Hubert, Saint-Hubert, **3 novembre 2016**.

Charte de reconnaissance de la Ville de Saint-Hubert comme Capitale Internationale de la Trompe

Considérant qu'historiquement :

- La légende de saint Hubert est une des principales légendes fondatrices de la trompe et de l'art de sa pratique ;
- Le corps de saint Hubert, d'abord inhumé à Liège, fut transféré à Andage devenue Saint-Hubert ;
- La Ville de Saint-Hubert a connu son principal développement grâce à celui de l'Abbaye Bénédictine créée autour du corps imputrescible de saint Hubert ;
- Le culte de saint Hubert a engendré des pèlerinages venant de toute l'Europe et a conféré à la Ville de Saint-Hubert un rayonnement international important ;

Considérant qu'actuellement :

- La Trompe est, depuis de nombreuses décennies, très présente dans la Ville de Saint-Hubert par les différents événements auxquels elle est associée ;
- La Fédération des Trompes du Benelux asbl (antérieurement : Fédération des Trompes de Belgique) et la Fédération Internationale des Trompes de France, ont, dès les années 1970, organisé à Saint-Hubert les premiers stages internationaux de Trompe ;
- La Ville de Saint-Hubert a invité les deux Fédérations à reprendre cette activité de stages, particulièrement essentielle à la pérennisation et au développement de la pratique de la Trompe ;
- La Ville de Saint-Hubert s'est impliquée dans le soutien de la demande de reconnaissance de l'Art du Sonneur de Trompe, soumis avec succès à la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

La Fédération Internationale des Trompes de France, la Fédération des Trompes du Benelux asbl et la Ville de Saint-Hubert conviennent de reconnaître à la Ville de Saint-Hubert la qualité de :

CAPITALE INTERNATIONALE DE LA TROMPE

Cette reconnaissance est contresignée par les associations qui suivent.

Fait ce 3 novembre 2016 en la Ville de Saint-Hubert.

Pour la Fédération Internationale des Trompes de France

Pour la Fédération des Trompes du Benelux asbl

Pour l'Amicale suisse des
Trompes de Chasse

Pour Initiative Trompe Deutschland

Pour Associazione di Santa Huberto

Pour la Région Wallonne

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour la Ville de Saint-Hubert